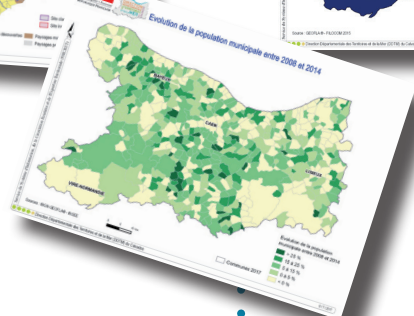
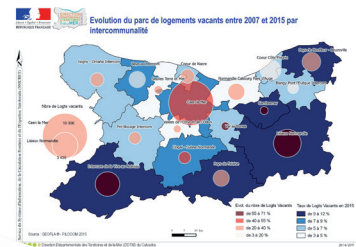
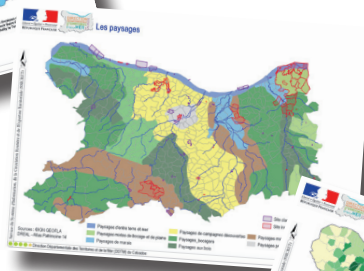




MÉMENTO 2017



Édito

J'ai le plaisir de vous présenter le mémento de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados. Ce mémento est avant tout une œuvre collective.

Pour cette sixième publication, le mémento continue son développement et apporte les informations essentielles de connaissance du territoire à l'aide de cartes, tableaux et de chiffres clés. Il met en évidence les caractéristiques de la situation du département au regard des activités et missions des services de la DDTM.

Cette année, les chiffres clés et les représentations cartographiques ont été fusionnés en un seul document pour mettre en relation ces deux formes de présentation et proposer une vision globale de chaque thème.

Décliné en onze chapitres, le mémento couvre les principaux thèmes de la connaissance du département : l'habitat, l'urbanisme, les énergies renouvelables, les risques, les déplacements et la circulation routière, l'eau, la biodiversité, l'agriculture, la mer et le littoral.

Cette sixième édition est d'ores et déjà disponible sur le site internet des services de l'État dans le Calvados.

Ce mémento a été conçu comme un outil pratique, documenté et de référence ; il vous revient de vous l'approprier, participer à sa diffusion et l'enrichir. Espérant que cette nouvelle publication répondra à vos attentes, je vous en souhaite une bonne lecture.

Laurent Mary



Sommaire

Le territoire du Calvados 5

Le territoire du Calvados.....	5
La démographie et l'économie	8

L'habitat et la construction 10

La construction neuve.....	10
Le parc de logements.....	11
Le logement social	14
L'Agence nationale de l'habitat (Anah)	17
Les programmes locaux de l'habitat (PLH) - PLUi valant PLH.....	20
La politique de la ville.....	20
Les gens du voyage.....	22
Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD 2017-2022)	23
Les projets dans le Calvados	23
La mobilisation du foncier public	25
Les opérations de construction pour les services de l'État	25
Les contrôles du règlement de la construction (CRC)	26
La sécurité et l'accessibilité	27

L'urbanisme 28

La planification.....	28
Compétence urbanisme	30
Les PLU, cartes communales et RNU	31
L'application du droit des sols.....	33
La publicité - contrôles	33
Les enquêtes publiques.....	33

Les énergies renouvelables..... 34

L'éolien terrestre.....	34
L'éolien en mer.....	35
Liaison France-Angleterre IFA2.....	36
La méthanisation	36
Photovoltaïque au sol.....	36

Les risques 37

Situation des plans de prévention des risques (PPR)	37
---	----

Les déplacements et la circulation routière 40

Les infrastructures	40
Le bruit.....	42
Les déplacements	44
La circulation routière.....	45
Le trafic aérien	48
Les ports de commerce et les transports maritimes	48

L'eau	49
La gestion de la ressource en eau.....	49
L'assainissement	49
L'eau potable.....	51
Les cours d'eau et les SAGE15	52
La qualité de la ressource en eau	54
Le domaine public fluvial (DPF).....	55
 Les paysages et la biodiversité	 56
Les paysages	56
Les sites Natura 2000.....	57
Les zones naturelles et sensibles	58
La forêt	60
La chasse	61
La pêche en rivière.....	62
 L'agriculture	 63
Les données générales agricoles.....	63
Les cultures.....	66
L'élevage	67
L'industrie agroalimentaire	68
Le lait	69
L'agriculture biologique	69
Le 1 ^{er} pilier de la PAC : aides directes	71
Le 2 ^{ème} pilier de la PAC : aides développement rural	71
Les contrôles	72
 La mer et le littoral	 73
Les ports de pêche, de commerce et les transports maritimes.....	73
Les cultures marines	76
La plaisance	77
Les contrôles effectués par la DDTM	78
Le suivi des procédures de l'ensemble des administrations intervenant en mer et sur la filière aval des produits de la mer	79
La gestion domaniale.....	79
 L'organisation de la DDTM14	 80
L'organisation au 1 ^{er} janvier 2017	80
Le budget de fonctionnement	80
La gestion de crise	81
La gestion domaniale.....	81
Les études	81
Les actions d'ingénierie du réseau territorial	82
L'organigramme de la DDTM14.....	83

Le territoire du Calvados

Le territoire du Calvados

Le Calvados compose, avec l'Eure, la Manche, l'Orne et la Seine-Maritime, la région Normandie.

Le Calvados compte **538 communes au 1^{er} janvier 2017**, 150 km de littoral (lisse des plus hautes mers, source BD TOPO® IGN).

La superficie départementale est de 5 548 km² et la densité départementale de 124,7 hab/km².

Le Calvados se place au 31^{ème} rang en France pour sa superficie.

Le préfet du Calvados est Laurent Fiscus.

La préfète de Normandie est Fabienne Buccio.

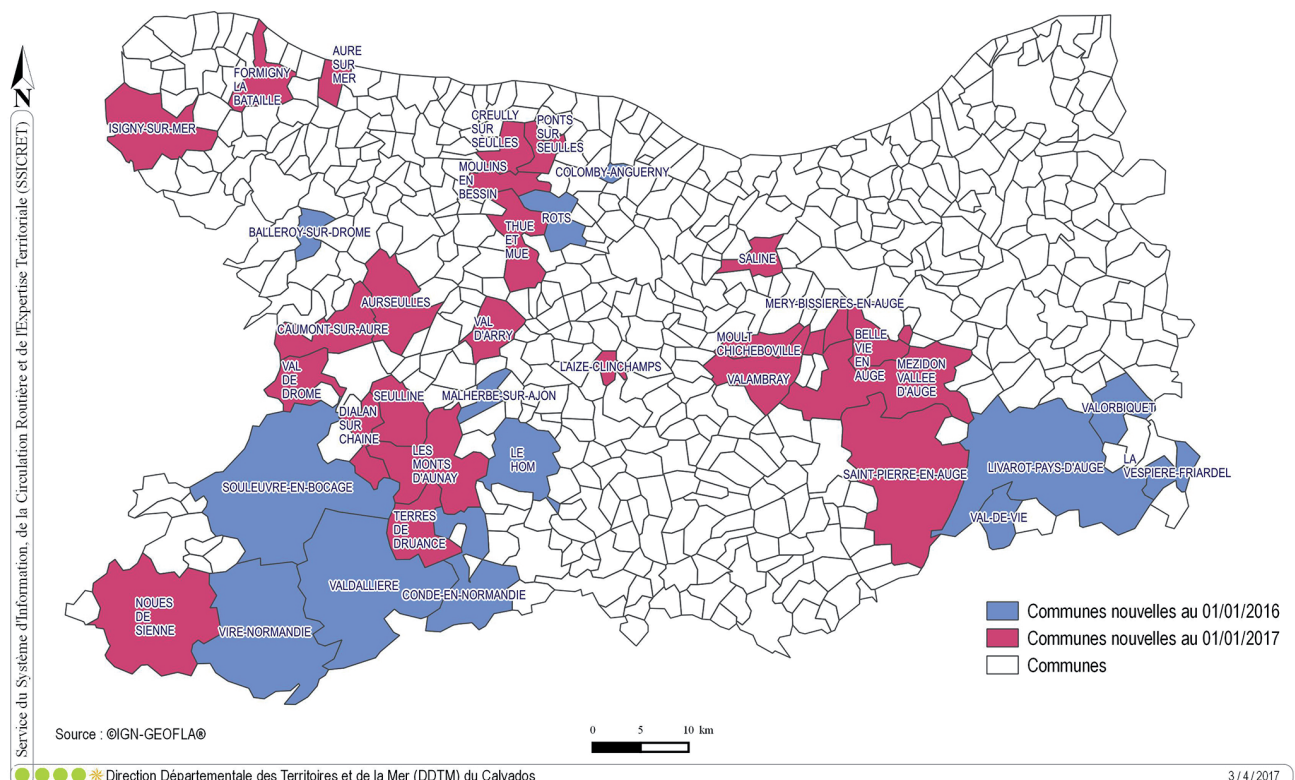
Le siège de la préfecture maritime de la Manche et de la Mer du Nord est basé à Cherbourg-Octeville. Le préfet maritime est Pascal Ausseur.

Le président du conseil régional de Normandie est Hervé Morin.

Le président du conseil départemental du Calvados est Jean-Léonce Dupont.



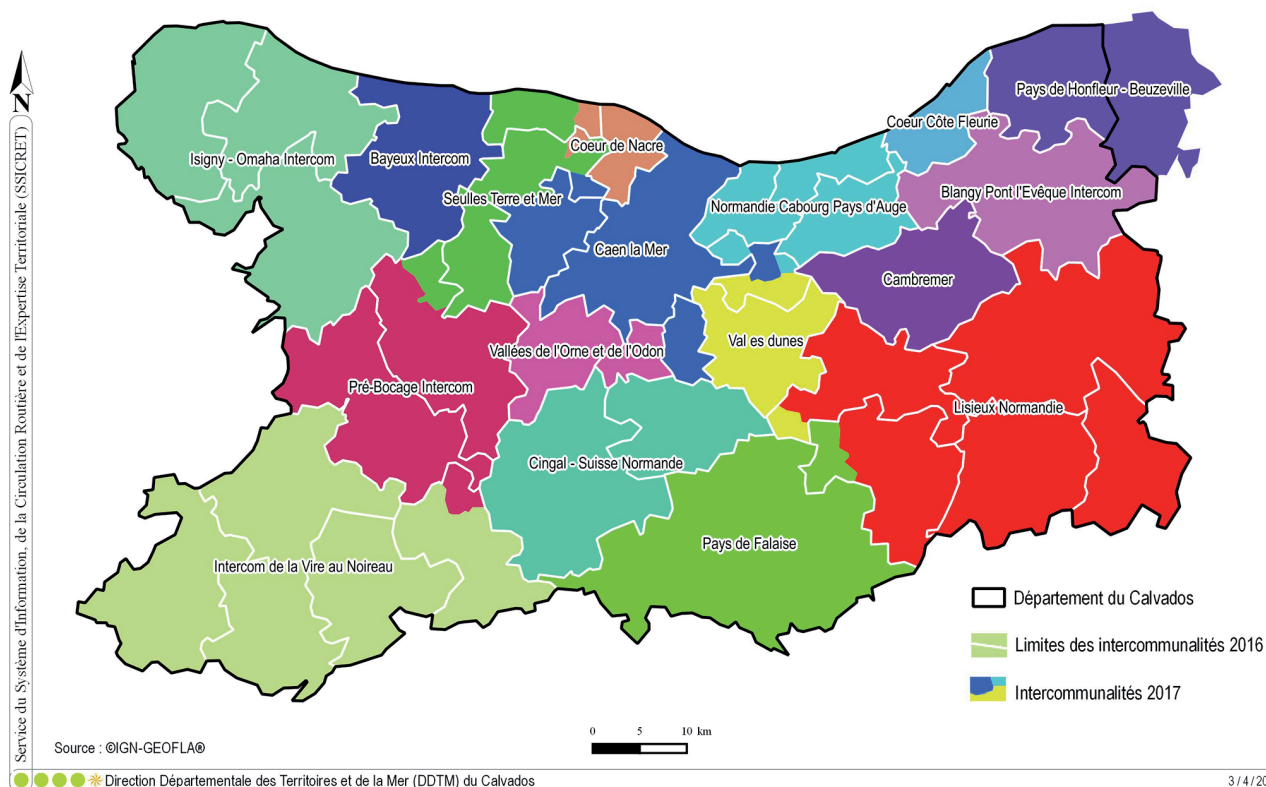
Communes nouvelles



Conformément à la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, complétée par la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes, une commune nouvelle peut être créée en lieu et place de plusieurs communes.

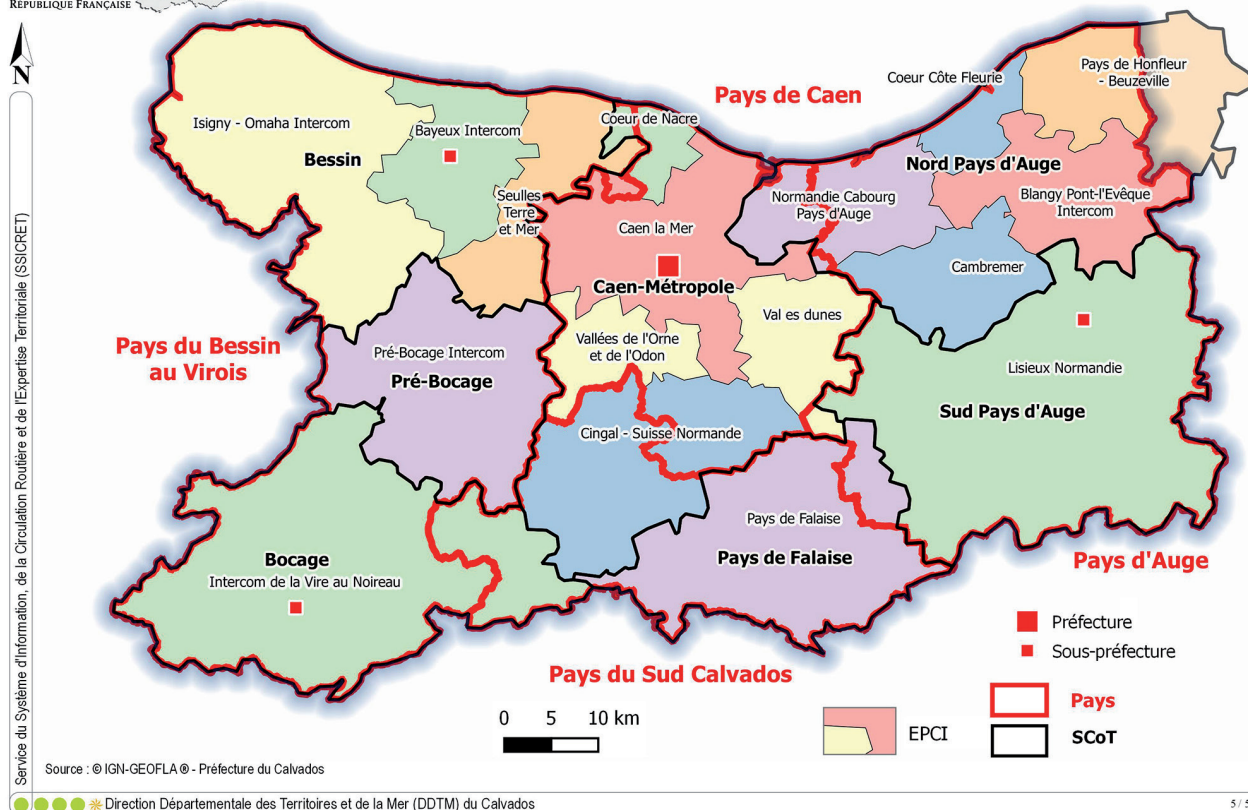
Le département du Calvados compte, depuis le 1^{er} janvier 2016, 37 communes nouvelles.

Intercommunalités en 2016 et 2017

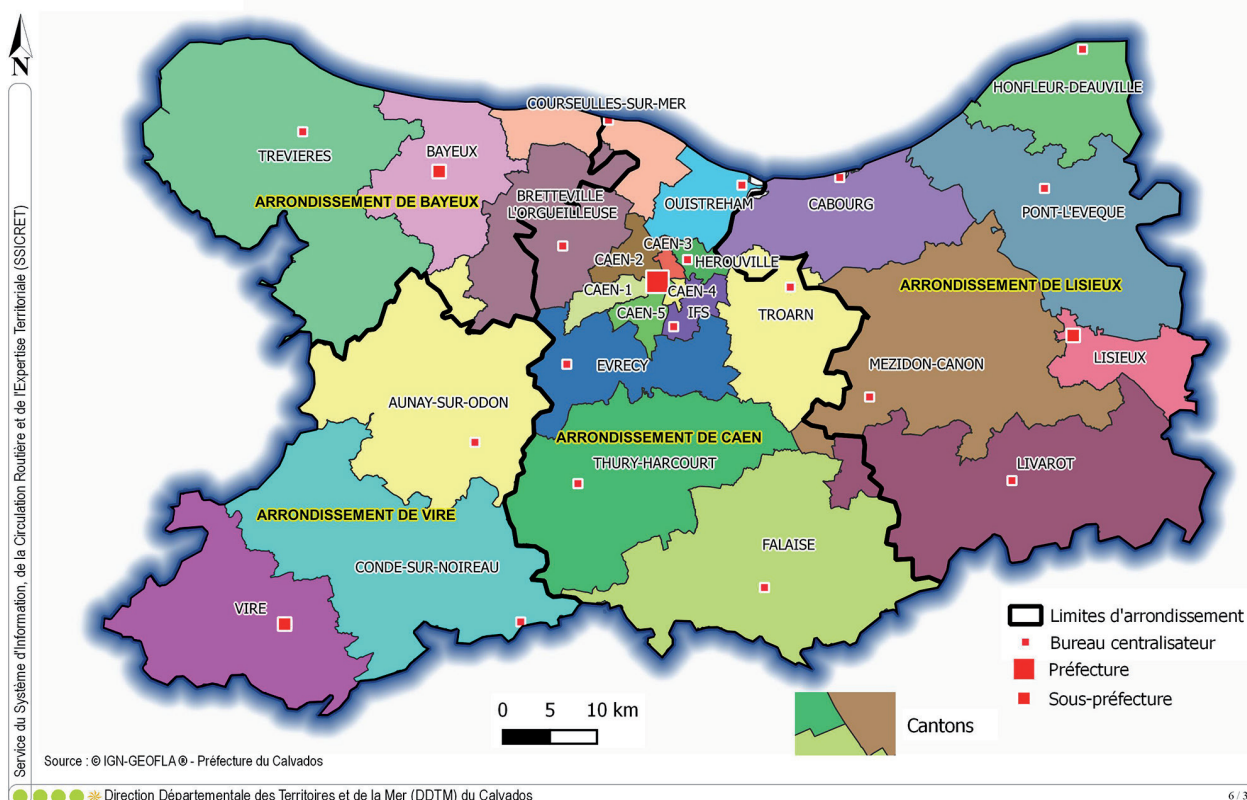


Le Calvados est composé de 4 Pays (Pays d'Auge, Pays Sud Calvados, Pays du Bessin au Virois, Pays de Caen), **15 communautés de communes**, **1 communauté d'agglomération (Lisieux Normandie)** de 48 communes et **1 communauté urbaine (Caen la Mer)** de 50 communes.

Pays, SCoT et intercommunalités au 1er mars 2017



Arrondissements et cantons du Calvados



Le Calvados comprend 25 cantons, 6 circonscriptions législatives et 4 arrondissements. Le siège de la préfecture du Calvados est situé à Caen. Le préfet est Laurent Fiscus et le secrétaire général Stéphane Guyon.

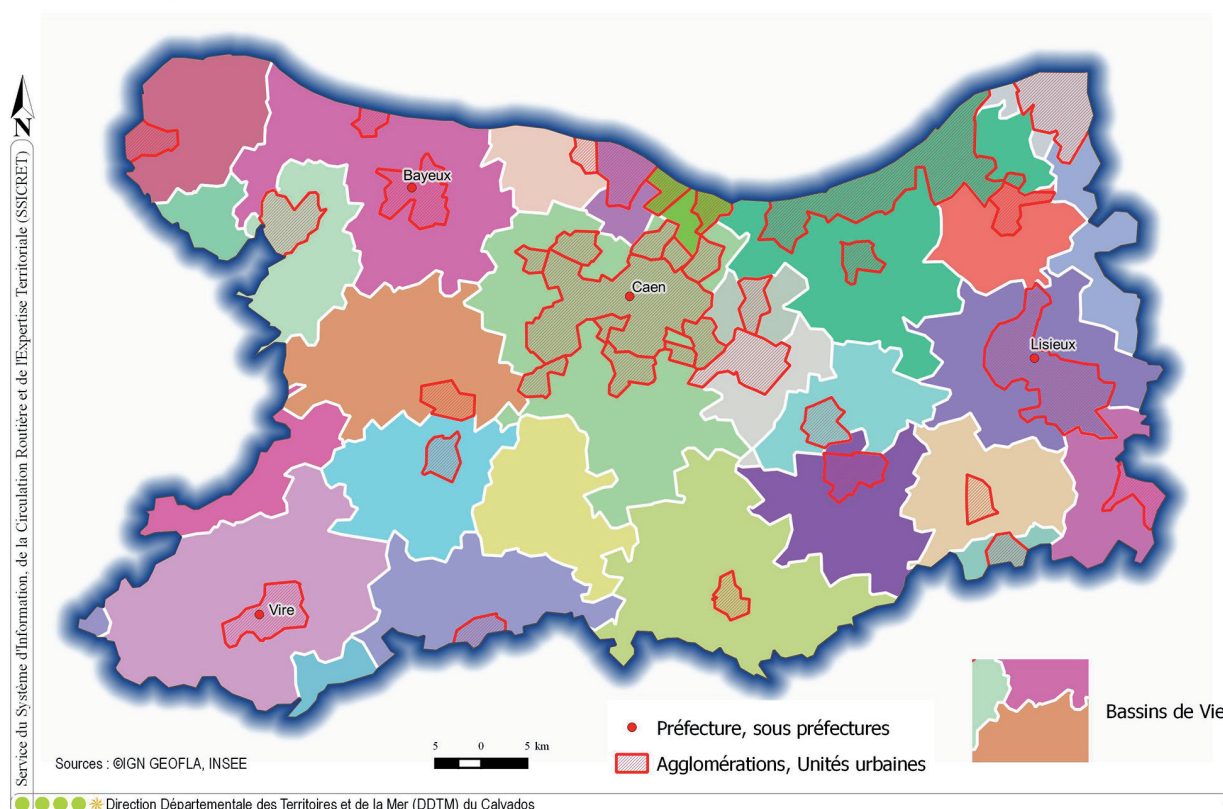
4 arrondissements

Lisieux
Bayeux
Vire
Caen

Les sous-préfets

Patrick Venant
Vincent Ferrier
Edwige Darracq
Stéphane Guyon

Bassins de vie - Agglomérations ou Unités urbaines dans le Calvados

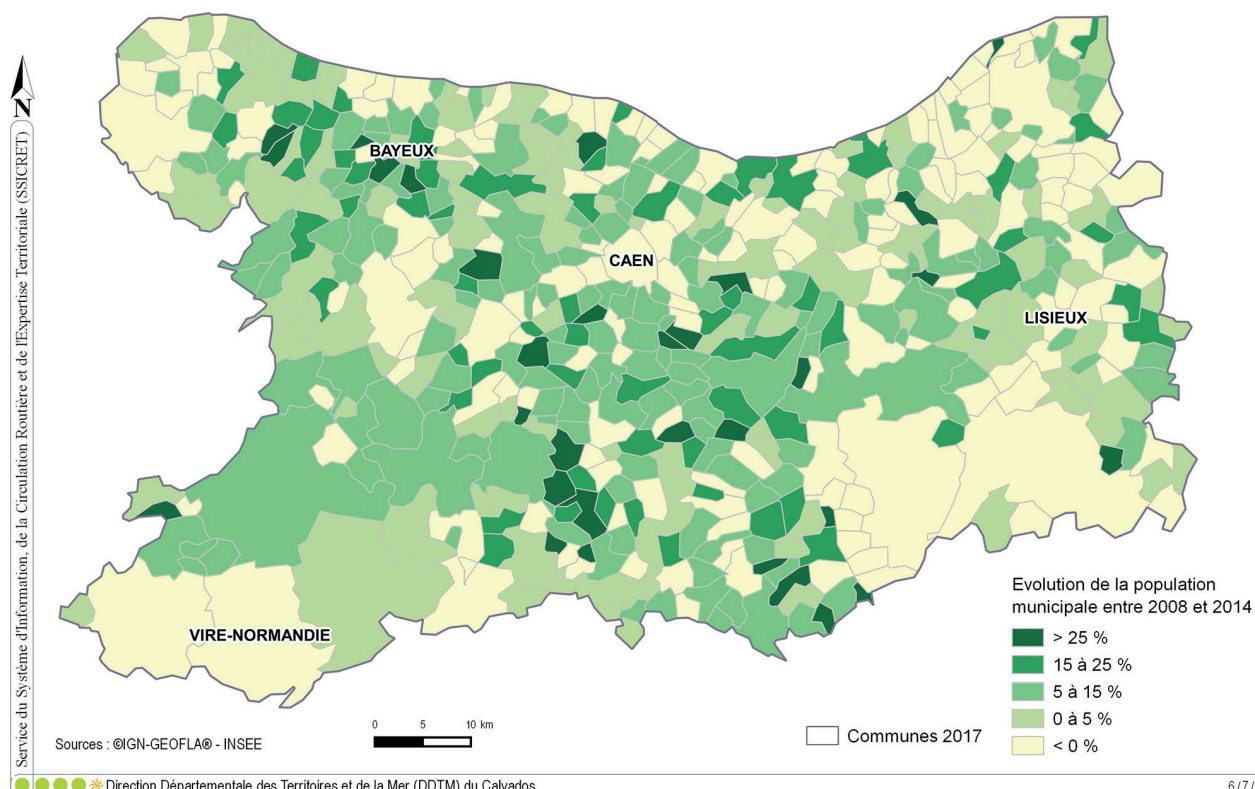


- Unité urbaine : commune ou ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.
- Agglomération : si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicomcommunale.

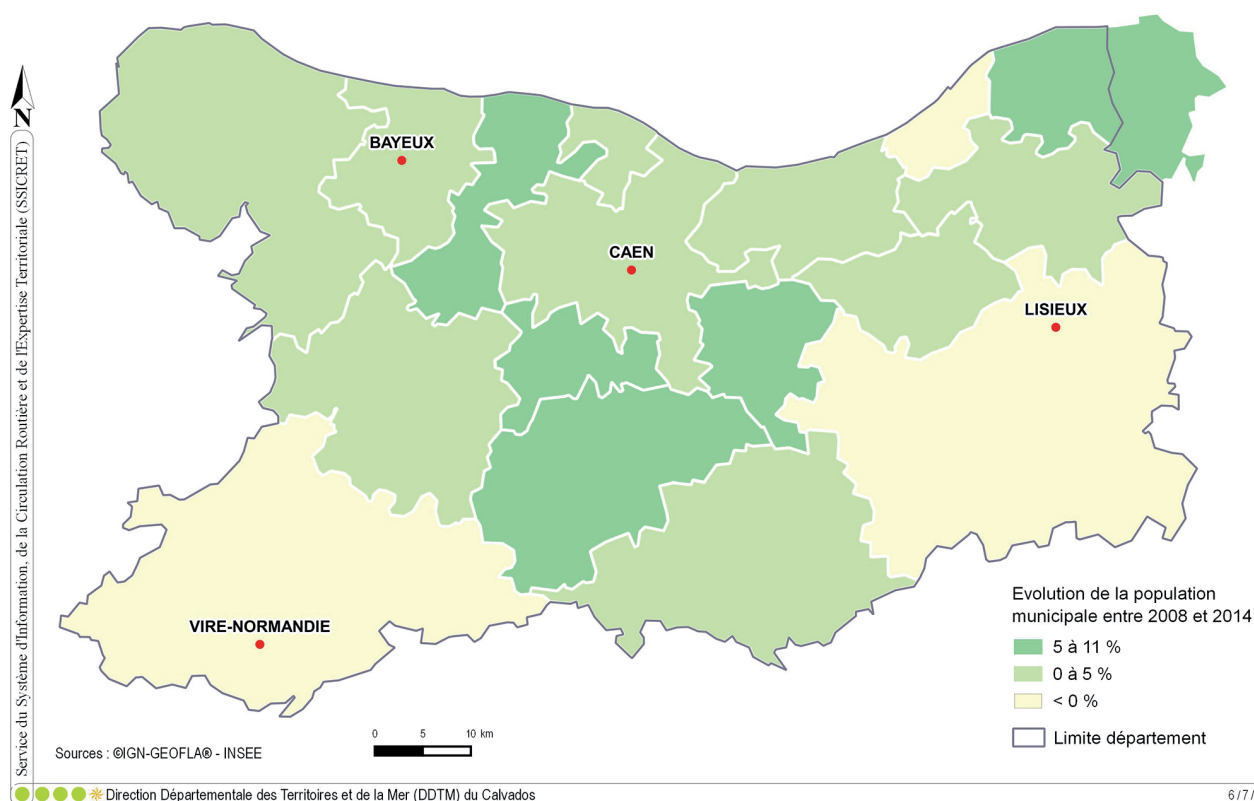
La démographie et l'économie



Evolution de la population municipale entre 2008 et 2014



Evolution de la population municipale entre 2008 et 2014 par communauté de communes

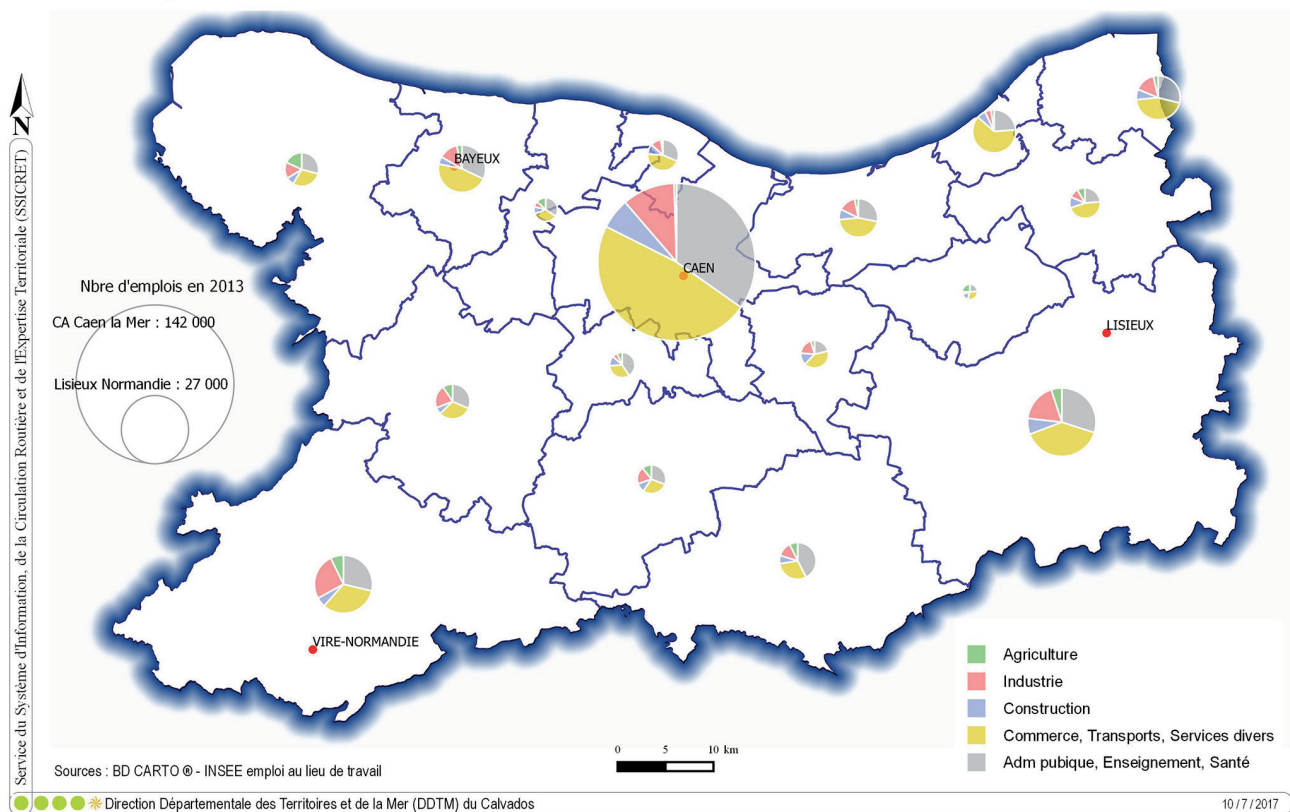


Nombre d'habitants (2014) : **691 670** (source INSEE publiée au 01/01/2017)

Évolution par rapport à 2008 : **+ 2 %**



Emplois par secteur d'activité en 2013 par intercommunalité



L'habitat et la construction

Source : Service Construction, Aménagement et Habitat - DDTM

Un contexte territorial diversifié

La géographie et l'histoire du département ont façonné une diversité de territoire. Reposant sur une armature urbaine, composée d'un réseau de villes moyennes et de pôles relais, le département du Calvados représente 23 % du parc de logements de la Normandie (400 000 logements).

De par l'attractivité du littoral, la polarisation de l'agglomération caennaise et le très bon réseau routier irriguant l'ensemble du département, la plaine de Caen est confrontée à des concurrence foncières entre les usages urbains et agricoles à forte valeur ajoutée. *A contrario*, dans le sud du département et le cœur des villes, un phénomène de vacance s'accroît, en partie lié au patrimoine de la reconstruction. En effet, les logements construits après la Deuxième Guerre mondiale n'offrent pas les mêmes qualités énergétiques et acoustiques que les logements neufs.

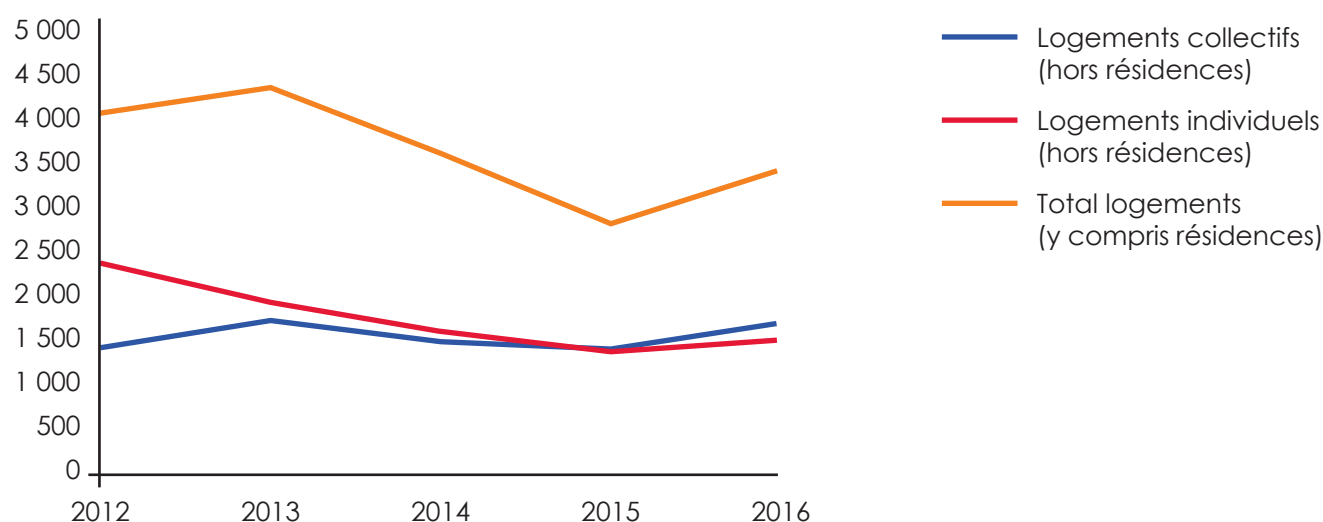
La construction neuve

Des signes de reprise qui attendent d'être confirmés en 2017

Le nombre de produits neufs mis en vente a crû de 19 % entre le 1^{er} semestre 2015 et le 1^{er} semestre 2016. Les autorisations et les mises en chantier des logements, notamment pour le collectif, sont reparties à la hausse, contrairement aux surfaces de locaux non résidentiels.

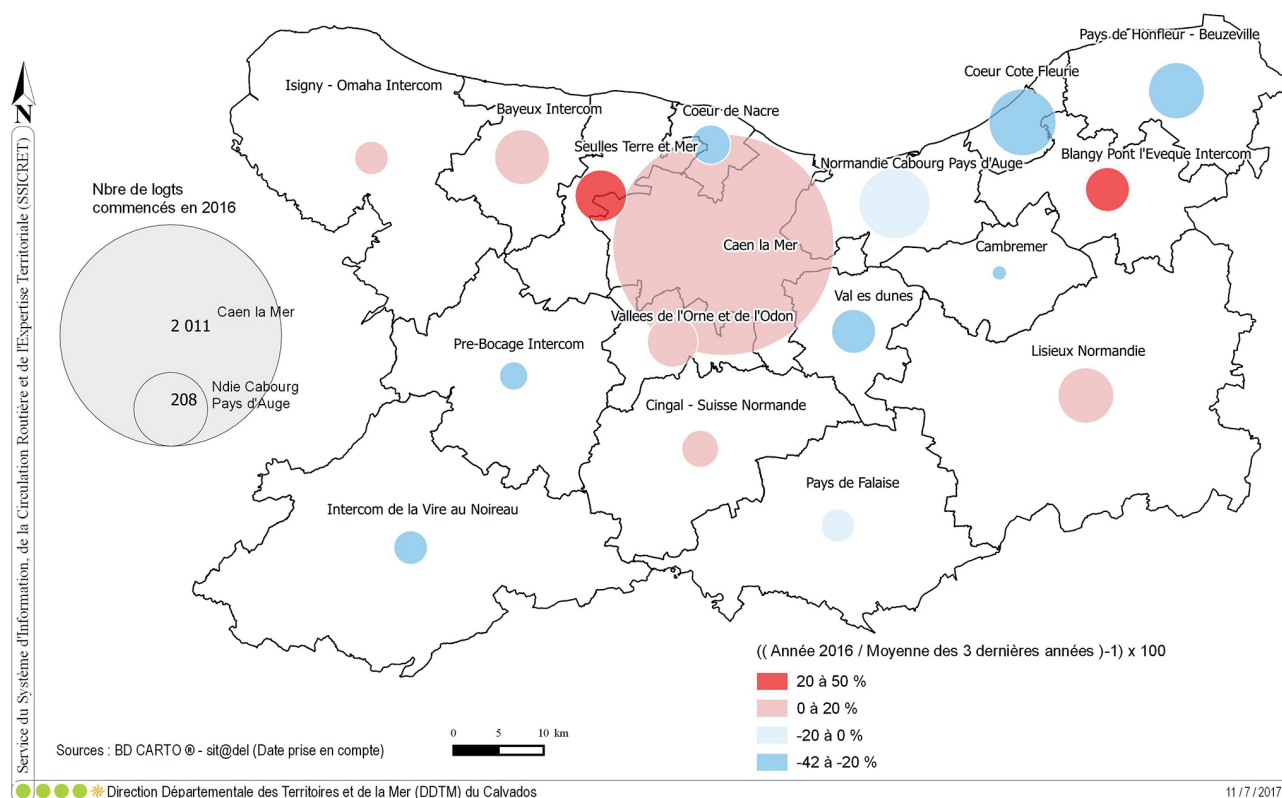
La rénovation (entretien et amélioration) affiche une progression après un léger repli au 1^{er} trimestre 2016, et ce surtout pour les maisons individuelles.

Nombre de logements commencés dans le Calvados



Source : Sit@del2 (date de prise en compte)

Nombre et évolution de logements commencés par intercommunalité en 2016

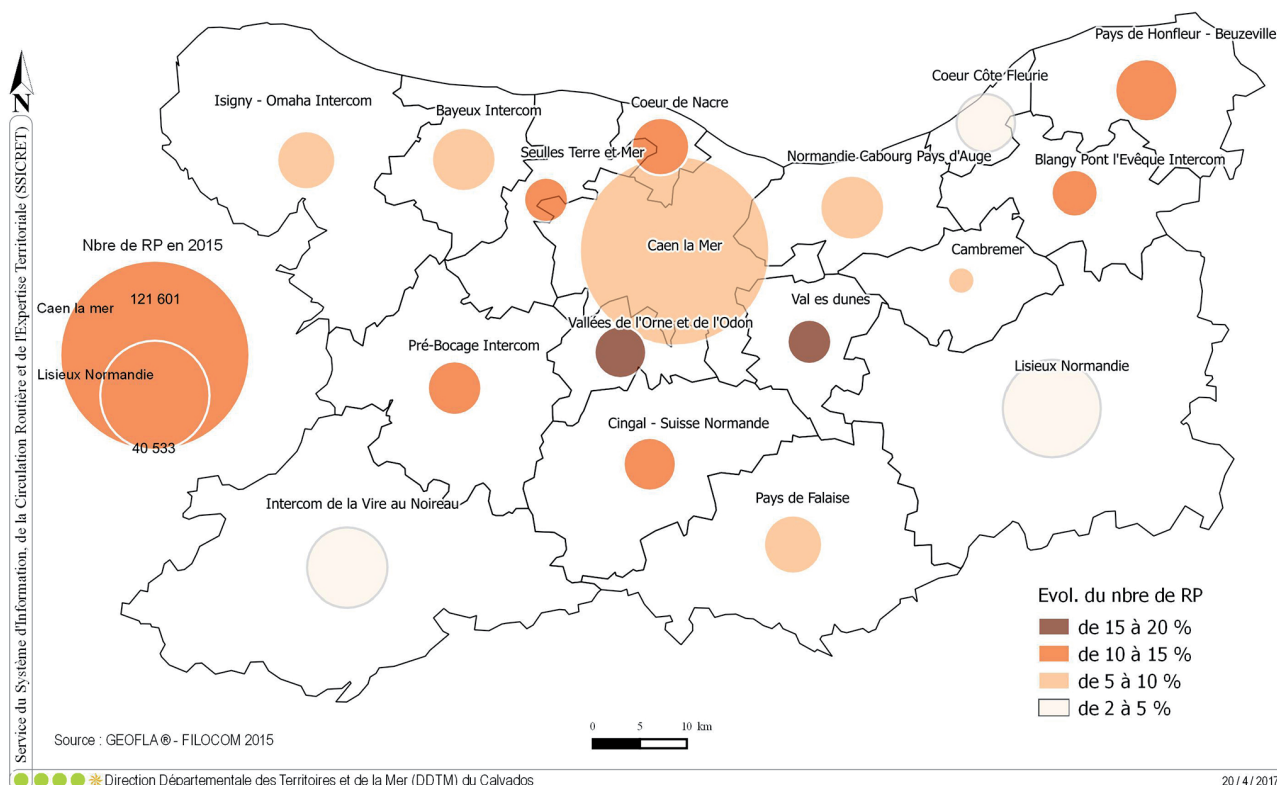


Le parc de logements

Les principaux enjeux en matière d'habitat varient au sein du département en fonction du type de territoire. Pour l'agglomération caennaise¹, ils portent d'une part, sur l'amélioration de la mixité sociale dans le parc existant ainsi qu'entre certaines communes, et d'autre part, sur la polarisation de l'aménagement, dans un contexte de fusion intercommunale et de périurbanisation constante depuis les années 70 (la plaine de Caen fait partie des territoires les plus périurbanisés de France).

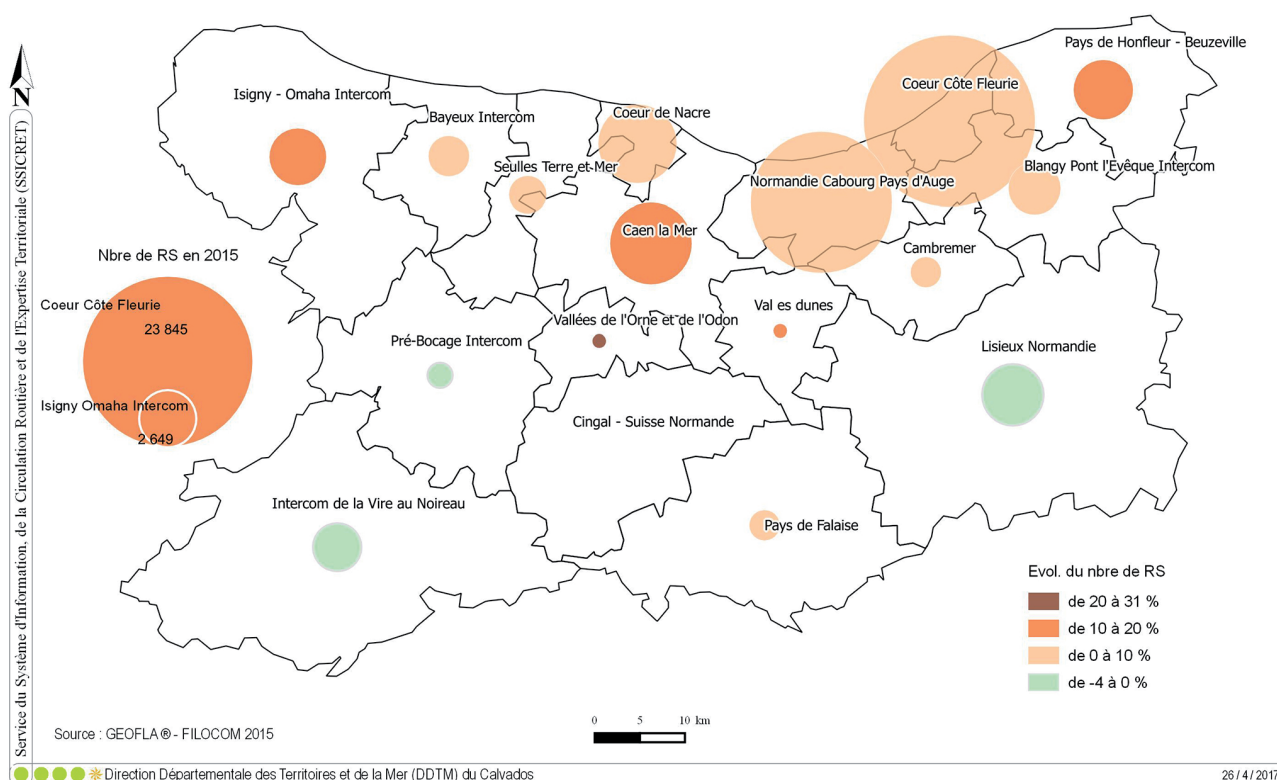
1 - Communauté urbaine de 58 communes au 1er janvier 2017 après fusion de 3 EPCI, composée de 14 communes en B1 ; 22 en B2 ; le reste en C

Evolution du parc de résidences principales entre 2007 et 2015 par intercommunalité



Pour les territoires littoraux, la problématique est liée à l'équilibre à trouver entre les résidences principales et les résidences secondaires, pour proposer une offre aux ménages les plus modestes.

Evolution du parc de résidences secondaires entre 2007 et 2015 par intercommunalité



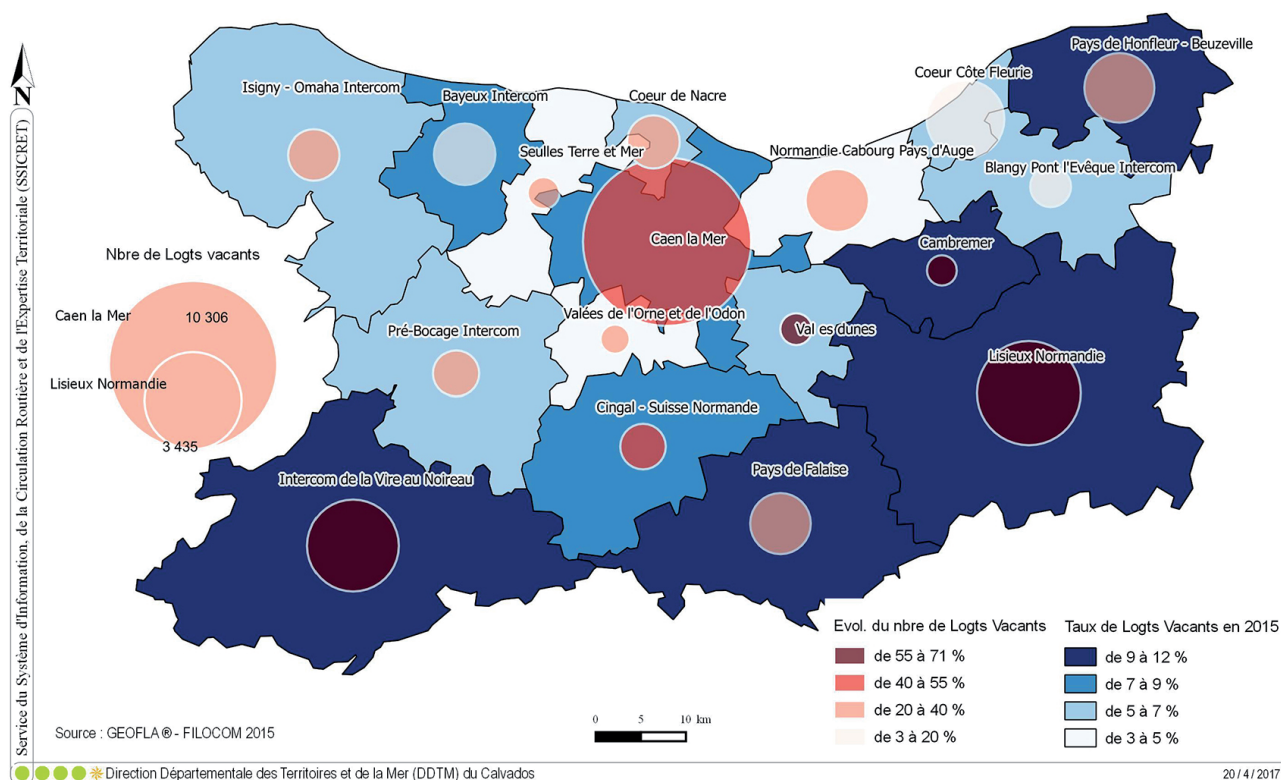
Pour les territoires situés en particulier dans l'Ouest et le Sud du département, l'enjeu est de répondre à une augmentation de la vacance de logement dans un marché immobilier détendu.

L'accession à la propriété a été recherchée en dehors des pôles urbains, aboutissant à la construction de lotissements qui ne répondent plus aux normes énergétiques actuelles. De la même manière, le parc social construit durant les Trente Glorieuses ne répond plus aux normes actuelles et aux besoins des ménages en milieu rural. De plus, de nombreux logements sont en sous-occupation du fait du vieillissement des personnes.

L'avenir de ces territoires passe par la revitalisation des centres-bourgs où se trouvent les pôles de commerces, de services et d'équipements pour accompagner le vieillissement de la population et proposer des loyers accessibles à des revenus modestes.



Evolution du parc de logements vacants entre 2007 et 2015 par intercommunalité



Le logement social

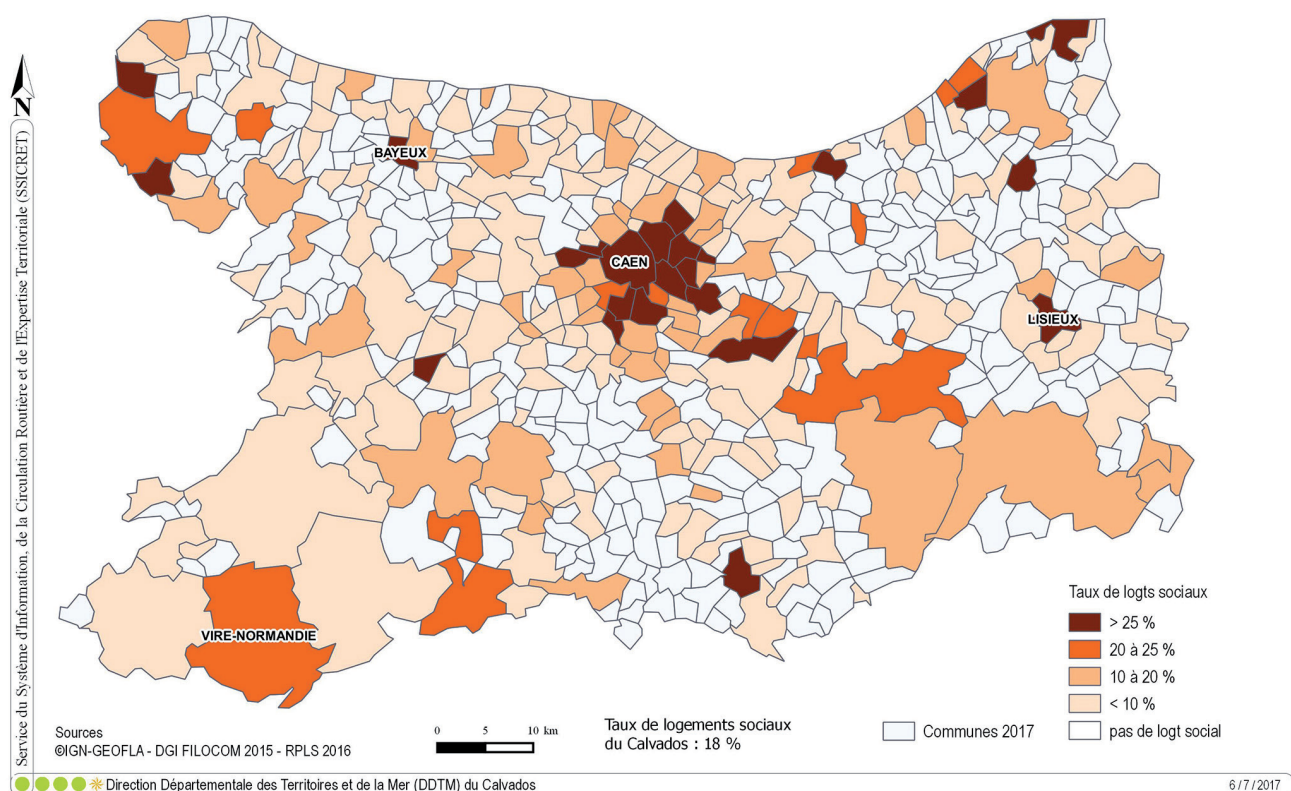
Le parc locatif social

Le parc locatif social dans le Calvados représente plus de 55 000 logements, soit 17,5 % des résidences principales (20 % au niveau de la Normandie). La DDTM accompagne la production de logements sociaux pour les plus modestes (PLAi), en engageant 1,7M€ en moyenne/an depuis trois ans. Les objectifs de production de PLUS et de PLS dans le Calvados ont été dépassés. Pour les PLUS et PLS, les bailleurs sociaux peuvent bénéficier de prêts à long terme, proposés notamment par la caisse des dépôts.

Afin de répondre aux enjeux de mixité sociale dans les quartiers, de coût du foncier dans les centres urbains et de localisation pertinente des opérations de logement social (proximité directe avec les transports en commun, les services et les commerces), la DDTM priorise les aides à la pierre selon la localisation, la qualité des projets, les réponses apportées pour les ménages défavorisés et la typologie des logements (besoins en petits logements sociaux identifiés par exemple sur l'agglomération caennaise). Il s'agit également de soutenir des opérations d'acquisition-amélioration, afin d'accompagner la revitalisation des cœurs de ville.

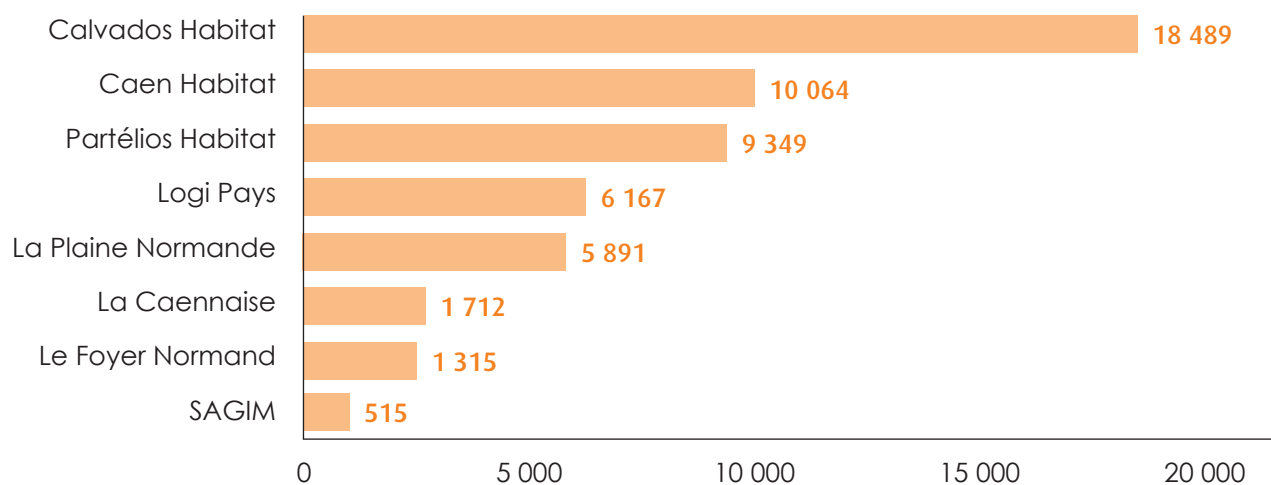


Parc du logement social en 2016



Logements proposés à la location au 01/01/16	55 790
Taux de vacance	1,20 %
Taux de mobilité	11,59 %
Taux de logements sociaux par rapport aux résidences principales	17,48 %

Nombre de logements pour les principaux organismes de logement social



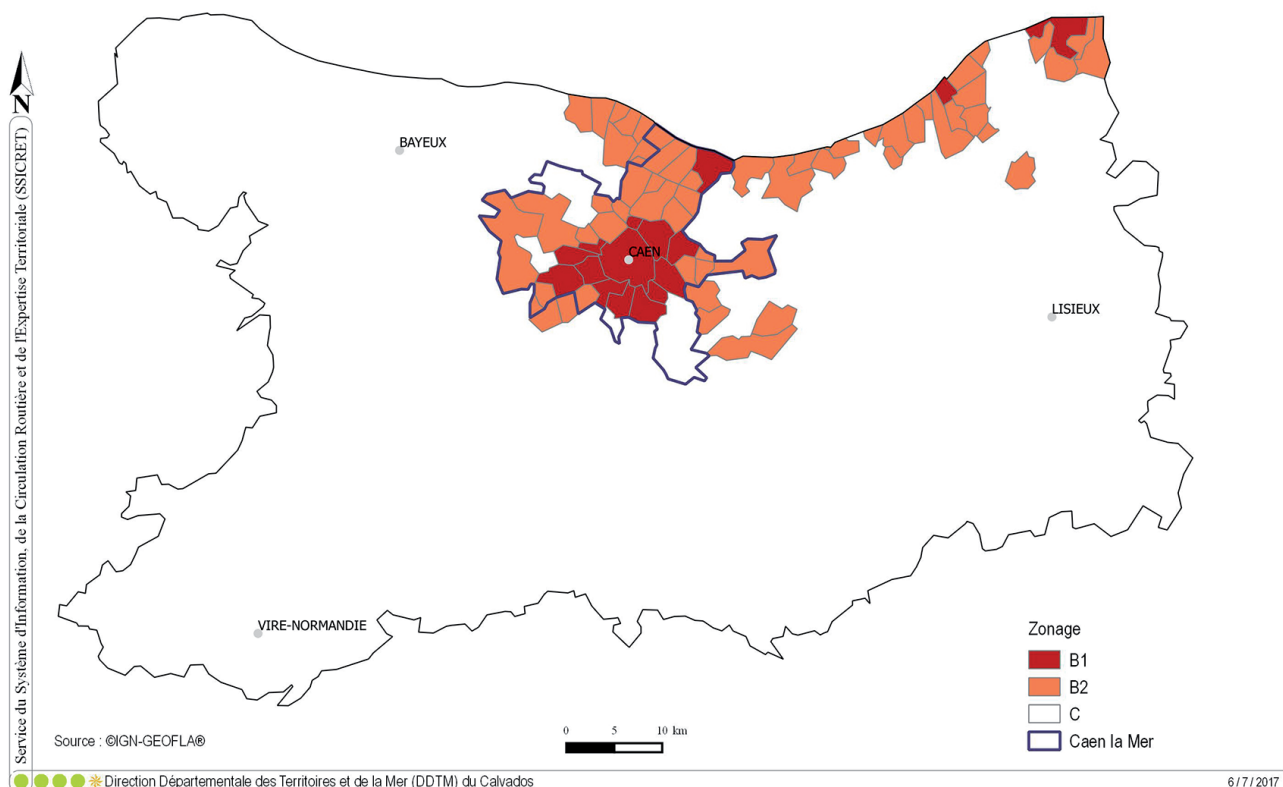
Source : RPLS 2016

Le financement du logement social

Deux zonages co-existent dans l'approche du logement social :

- **Le premier, le zonage 1,2,3, dit « PLI »**, créé en 1978 entre dans le calcul des aides personnelles au logement (AL et APL). Il est également employé afin de déterminer les plafonds maximums des loyers PLAI et PLUS.
- **Le second, le zonage dit « A, A bis, B1, B2 et C »**, caractérise la tension du marché. Il sert de base à de multiples dispositifs :
 - * Dispositif d'investissement locatif pour les particuliers : plafonds de loyers et de ressources pour les locataires.
 - * Dispositif « Louer abordable » .
 - * Dispositif d'investissement locatif pour les investisseurs institutionnels : taux de TVA réduit à 10% en zones A et B1.
 - * Dispositif d'investissement locatif dans les logements anciens nécessitant des travaux de rénovation « Borloo ancien » : plafonds de loyers et de ressources pour les locataires
 - * Prêt à Taux Zéro (PTZ) : plafonds de ressources, tranches, quotités et plafonds d'opération
 - * Prêt social de Location-Accession (PSLA) : plafonds de ressources, de loyers et de prix
 - * Prêts conventionnés : plafonds de ressources
 - * Logement social : plafonds de ressources et plafonds de loyer du Prêt Locatif Intermédiaire (PLI) et plafonds de loyer du PLS.
 - * Taxe sur les loyers élevés des logements de petite surface en zone A.
 - * Mobilisation du foncier public.

Le zonage A, B, C



Depuis 10 ans, plus de 1 300 logements sociaux sont en moyenne agréés par an, dont 16 % en PLAi, un peu plus de la moitié en PLUS et 30 % en PLS. Au niveau géographique, 70 % de la programmation départementale de logements sociaux est réalisée en moyenne sur Caen la mer (ancien périmètre). Entre 2012 et 2016, la subvention moyenne pour les PLAi (toutes zones et typologies confondues) a évolué de 3 700€ à 5 500€ par logement.

En 2016, le Calvados a bénéficié de plus de 2,39 M€ (contre 1,4M€ en moyenne depuis 2012) pour financer les logements locatifs sociaux. Sur cette dotation, une enveloppe de 230 000€ a été fléchée sur les petites typologies (T1/T2 en PLAi majoritairement et mixés parfois avec quelques PLUS).

Agrément en 2016

PLAi	PLUS	PLS
389 (dont 5 inscrits à l'appel à projet PLAi adaptés)	854	299

Le département atteint les objectifs qui lui sont attribués par la DREAL et bénéficie depuis 4 ans, d'une rallonge d'objectifs et de dotations à l'automne, afin de couvrir des besoins complémentaires.

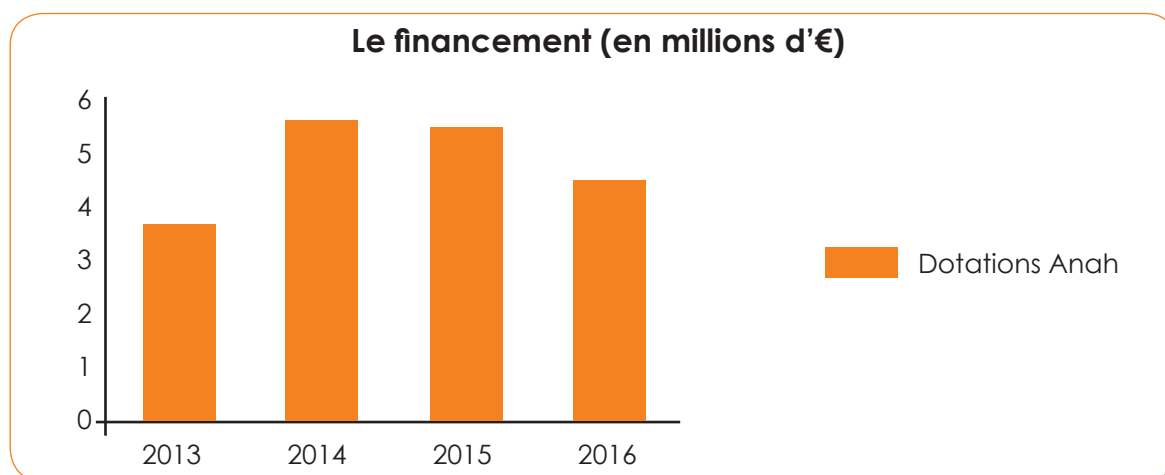
L'Agence nationale de l'habitat (Anah)

Comme au niveau national, le programme « Habiter Mieux » a permis de relancer la dynamique de la rénovation énergétique. En 2016, cette dynamique a ralenti avec l'évolution du régime d'aides fin 2015 et son recentrage sur les propriétaires très modestes. Fin 2016, un plan d'actions a été lancé pour réactiver le programme « Habiter Mieux » en 2017.

Dans le Calvados, l'investissement de propriétaires bailleurs privés dans les centres-bourgs (Vire, Caen), les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, les travaux pour le maintien à domicile des personnes âgées et de lutte contre l'habitat indigne et dégradé ont permis de maintenir un certain niveau de rénovation de logements.

En complément, des réflexions sont en cours pour accompagner les copropriétés privées du parc de la reconstruction dans l'engagement des travaux, à travers les programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement des copropriétés.

Évolution des logements rénovés



655 logements ont été rénovés en 2016 avec des subventions de l'Anah (contre 810 en 2015, 717 en 2014, 491 en 2013 et 349 en 2012), dont 74 logements locatifs et 581 logements de propriétaires occupants.

Les travaux les plus réalisés chez les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs :

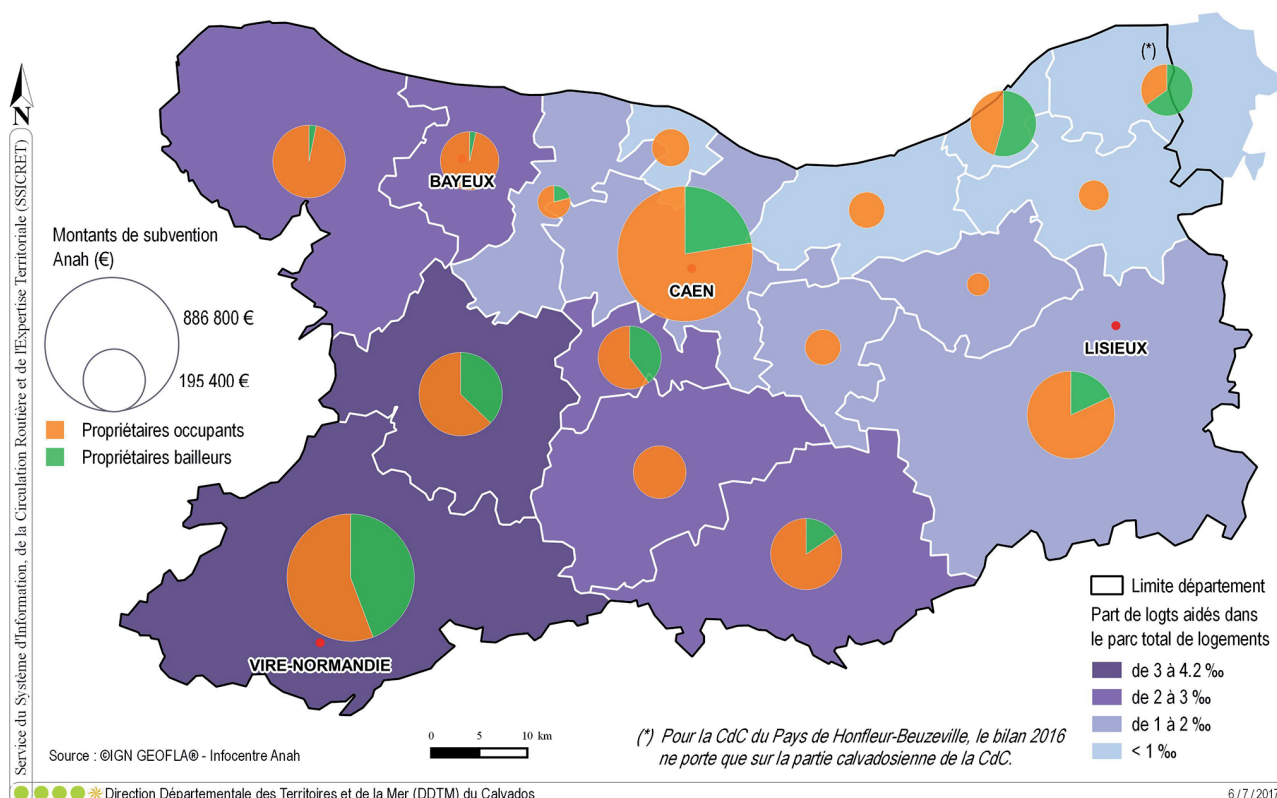
Pour les propriétaires occupants :

58 % des dossiers sont des dossiers de travaux d'économies d'énergie, 38 % des travaux d'autonomie ou de maintien à domicile et 4 % des travaux pour remettre en état un logement indigne ou très dégradé. Enfin, 2 dossiers de mise aux normes de l'installation d'assainissement individuel ont été engagés, à titre exceptionnel.

Pour les propriétaires bailleurs :

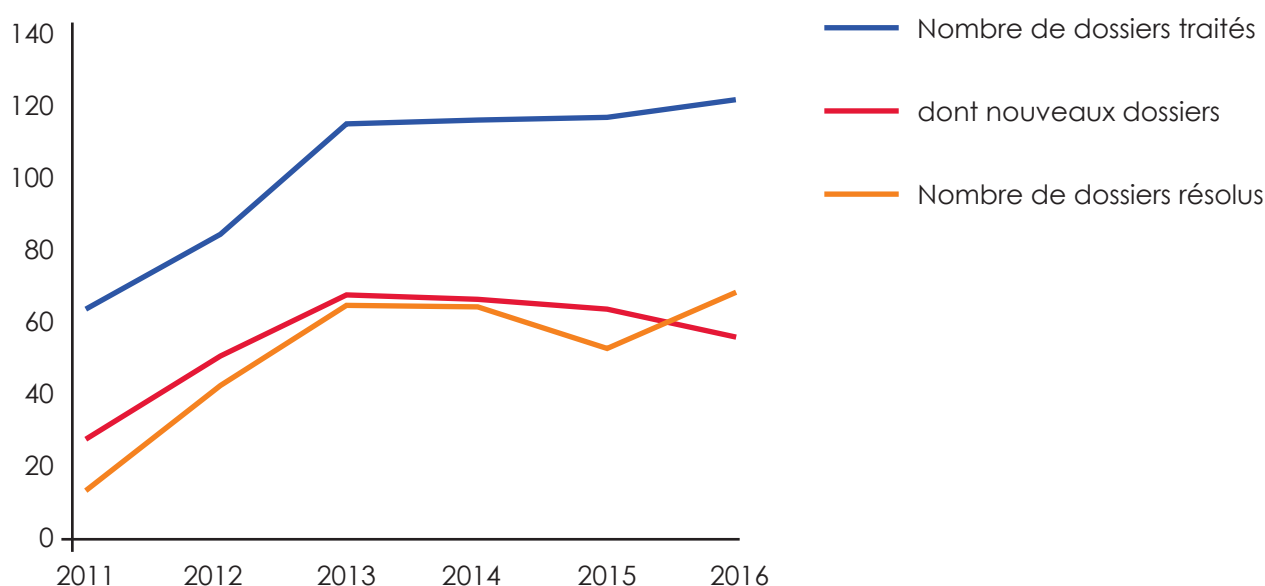
Les dossiers les plus nombreux sont les dossiers visant à réhabiliter un logement indigne ou très dégradé (53 % des logements). Ensuite, viennent les dossiers visant à remettre en état un logement moyennement dégradé (24 % des logements) et les dossiers visant à réaliser des travaux d'économie d'énergie (23 % des logements).

Anah - Logements aidés en 2016 par communauté de communes 2017 (*)



Les aides de l'Anah et la réglementation thermique ont favorisé des travaux de rénovation énergétique chez les bailleurs sociaux, et amené la profession à entrer dans les dispositifs de labellisation (RGE, qualibat...). En 2016, après un léger repli du 1^{er} trimestre, la rénovation (entretien et amélioration) affiche une progression, surtout pour les maisons individuelles.

L'habitat indigne



Source : Sit@del2 (date de prise en compte)

3 hébergements d'office en 2012, 10 en 2013, 6 en 2014, 4 en 2015, 4 en 2016 (2 de ces hébergements ont pris fin en cours d'année 2016).

Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

6 en cours au 1^{er} juin 2017

CdC Bayeux Intercom, CdC Vire, CdC Coeur Côte Fleurie, CdC du Pays de Condé et de la Druance, CdC du Pays de Falaise et CdC du Pays de l'Orbiquet

1 en projet en 2017

CdC Cingal-Suisse Normande

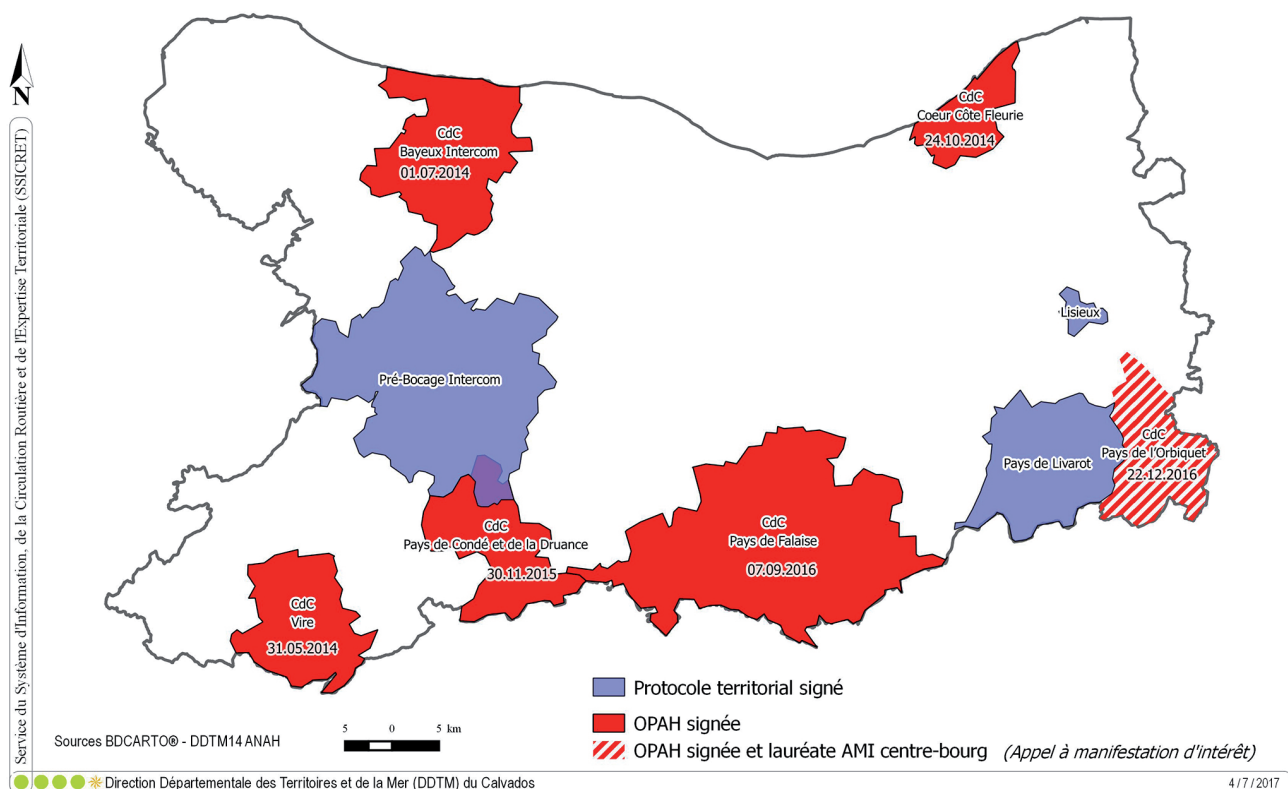
Un contrat local d'engagement a été signé le 18 novembre 2011 (période 2011-2013) à l'échelle du département entre le conseil départemental, l'État et ses partenaires. Son avenant a été signé le 30 décembre 2013 (période 2014-2017).

Le contrat permet de mettre en place le programme « Habiter mieux », qui vise à aider les particuliers à faire des travaux d'économie d'énergie dans leurs logements.

Au 1^{er} juin 2017, 3 protocoles territoriaux « Habiter mieux » sont actifs dans le département, jusqu'au 31/12/2017. Ils concernent la ville de Lisieux, la CdC du Pays de Livarot et la CdC Pré-Bocage Intercom. Plusieurs collectivités du département étudient la possibilité de renouveler leur protocole ou d'en signer un pour la première fois.



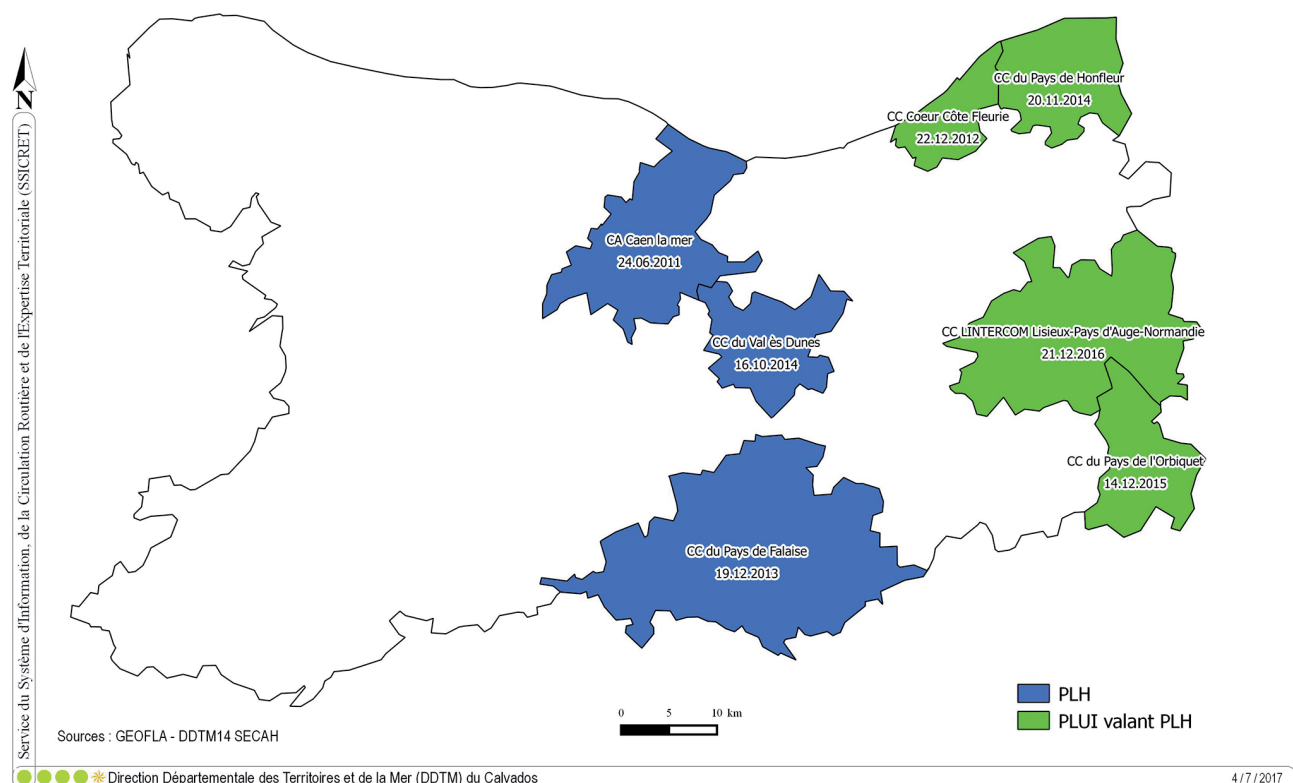
OPAH et protocoles territoriaux au 1er juin 2017 dans le Calvados



Les programmes locaux de l'habitat (PLH) - PLUi valant PLH



Les Programmes Locaux de l'Habitat approuvés au 1er juin 2017



La politique de la ville

État d'avancement PNRU 2003-2013

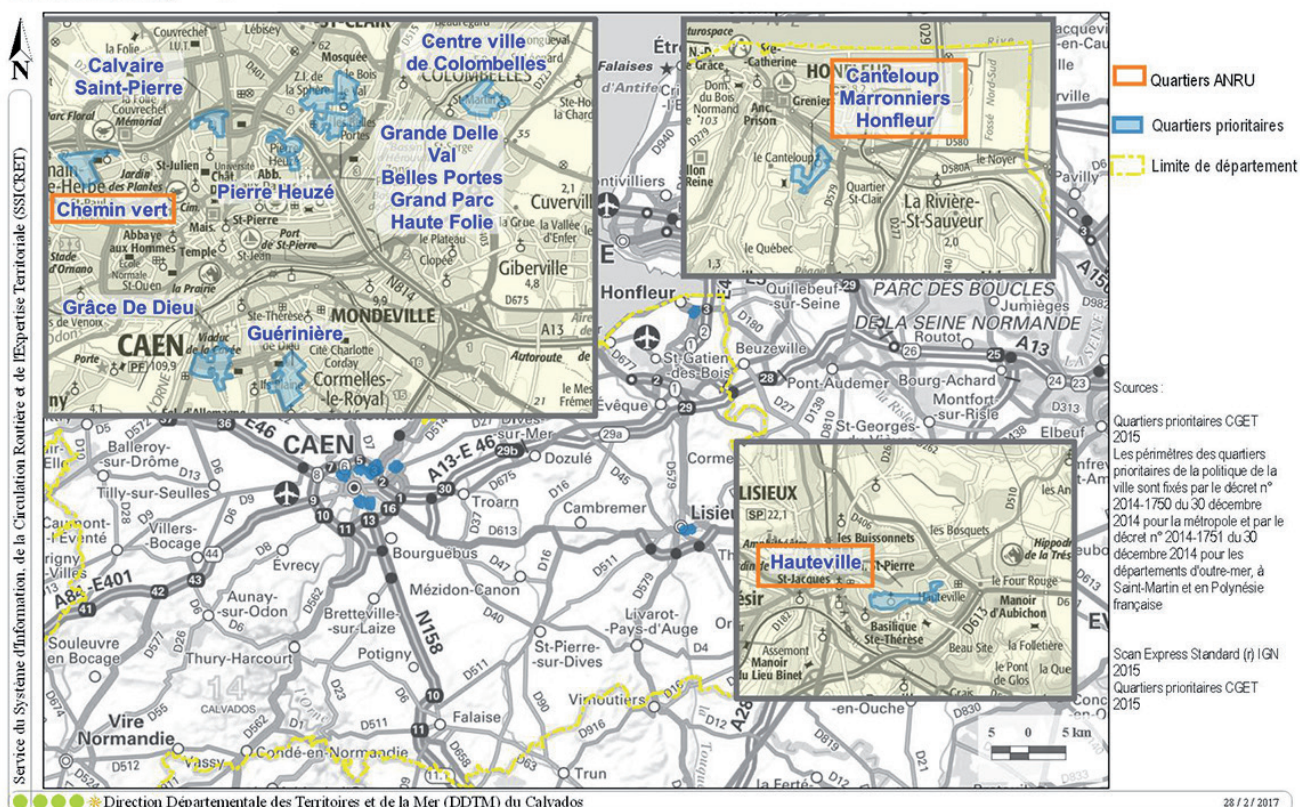
5 projets globaux approuvés et financés par l'agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) doté de 12 milliards d'€.

En millions d'€	Programmé 2004-2015		Engagé fin 2016	Payé janvier 2017	
	Montant du projet actualisé	Subvention ANRU	Taux d'engagement	Subvention ANRU payée	Taux
Hérouville-Saint-Clair	162	48,6	99 %	44	91 %
Caen	171	42,5	98 %	37	89 %
Colombelles	44	8,3	99 %	8,1	100 %
Lisieux	37	4,7	97 %	4,6	99 %
Ifs	11	1,2	100 %	0,8	66 %
TOTAL Calvados	425	105,3	99 %	94,5	89 %

État d'avancement NPNRU 2014-2024



Quartiers prioritaires de la politique de la ville



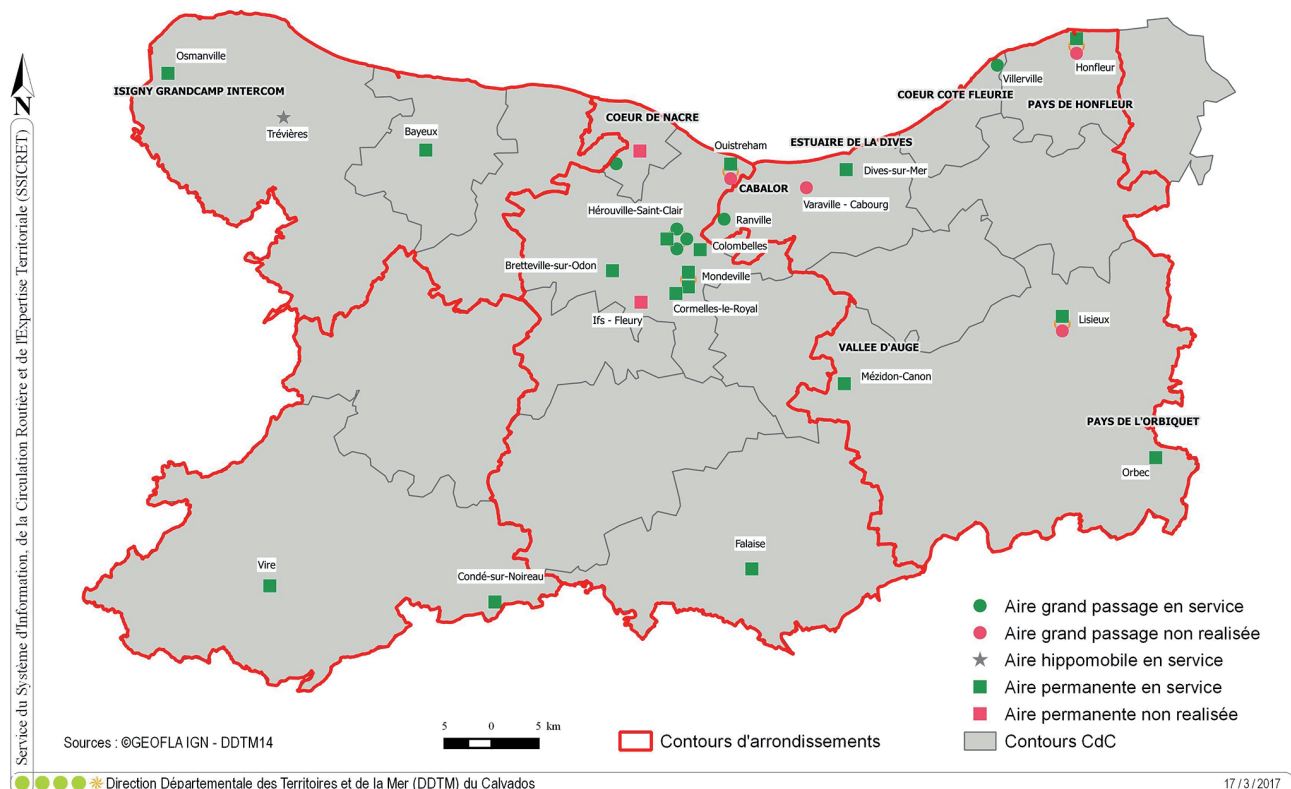
Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) doté de 6 milliards d'€ :

- Le quartier de Hauteville à Lisieux a été retenu parmi la liste des 216 quartiers d'intérêt national présentant les dysfonctionnements les plus importants. Le protocole de préfiguration a été signé le 1^{er} juillet 2016.
- Dans le cadre des négociations des CPER (contrat de Plan État-Région 2015-2020), 15 millions d'€ d'équivalents-subventions seront consacrés par l'ANRU au financement de projets d'intérêt régional sur le territoire de l'ex Basse-Normandie (6 quartiers parmi 274 en France). Dans le Calvados, le Chemin-Vert à Caen et Canteloup-Marronniers à Honfleur pourront bénéficier du dispositif Anru en accompagnement du conseil régional de Normandie.

Les gens du voyage



Schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Calvados en cours de révision



Signature du schéma départemental d'accueil par le préfet et le président du conseil général le 30/05/11.
Révision du schéma engagée en 2016.

Aire permanente d'accueil : 452 places	au 31/12/2016 : 390 places réalisées (86 %)	au 31/12/2016 : 62 places non réalisées (14 %)
Aire de grand passage : 1 130 places	au 31/12/2016 : 730 places réalisées (65 %)	au 31/12/2016 : 400 places non réalisées (35 %)

Aires restant à réaliser au 31/12/2016 au titre du Schéma 2011-2017

Aire permanente d'accueil	• CA Caen la mer (32 places sur Fleury-sur-Orne/Ifs) • CdC Cœur de Nacre (30 places sur Douvres-la-Délivrande)
Aire de grand passage	• CA Caen la mer (100 places sur Ouistreham) • ville de Lisieux (100 places)* • CdC Pays de Honfleur (150 places) • CdC Estuaire de la Dives (projet en cours d'élaboration pour 100 places sur Varaville/Cabourg)

* Une aire de 50 places existe sur Lisieux mais ne correspond pas aux attentes du Schéma (100 places).

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD 2017-2022)

L'année 2016 a été marquée par les travaux de révision du PDALHPD auxquels la DDTM a contribué au travers notamment des différents groupes de travail mis en place.

La contribution de la DDTM a tout particulièrement porté sur l'axe « adapter le logement et l'hébergement aux besoins des ménages » qui compte trois des huit fiches actions du plan :

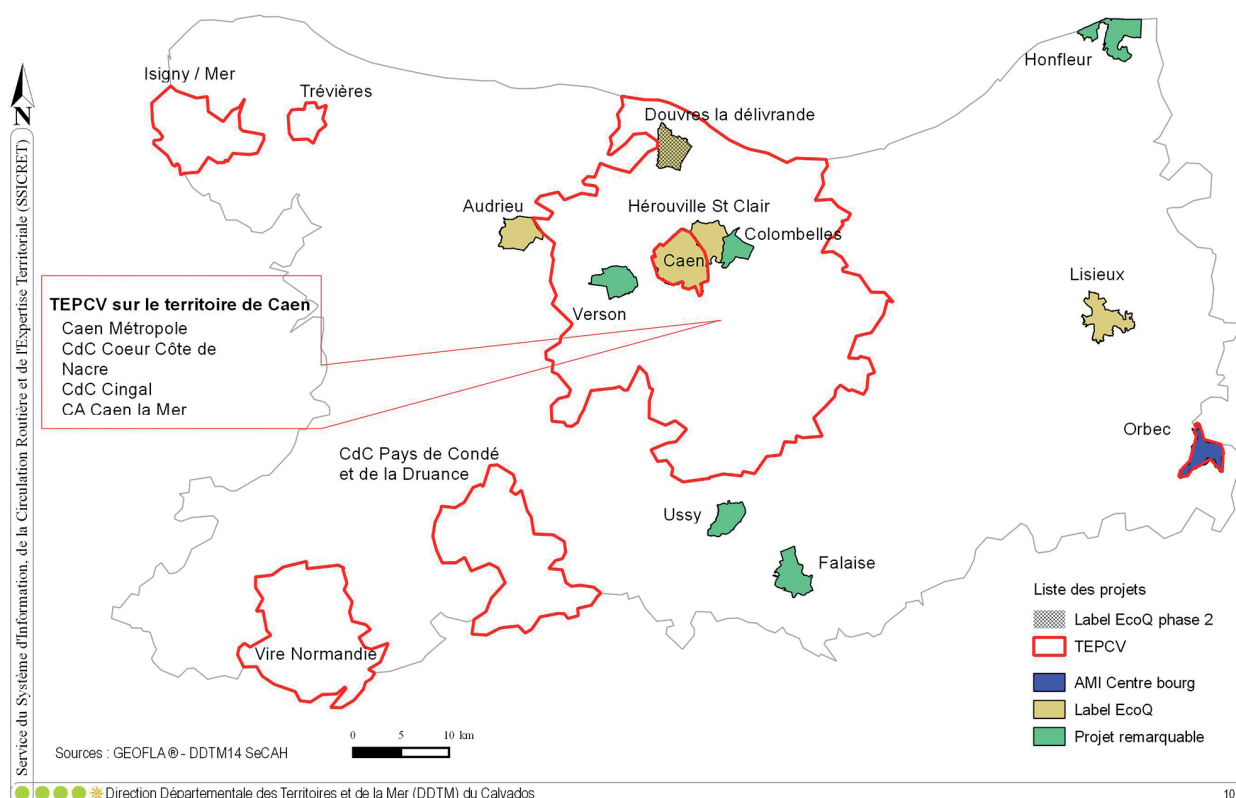
- développer des solutions de logement et d'hébergements adaptées aux ménages spécifiques,
- mobiliser le parc existant,
- développer une offre nouvelle à coût maîtrisé.

Le nouveau plan a fait l'objet d'une validation par les différentes instances compétentes entre septembre et décembre 2016, pour une entrée en vigueur début 2017.

Les projets dans le Calvados



Les projets dans le Calvados au 1er juillet 2017



Les quartiers durables

5 communes ont signé la charte écoquartier du Ministère confirmant leur engagement dans des démarches écoquartier (Audrieu, Caen, Hérrouville Saint-Clair, Lisieux et Douvres-la-Délivrande). Fleury-sur-Orne va signer la charte cette année.

Douvres-la-Délivrande entre dans la phase 2 du processus de labellisation EcoQuartier.

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) – Revitalisation des centres-bourgs

Orbec a été sélectionné à l'appel à manifestation d'intérêt national porté par le ministère du logement, l'Anah et le CGEDD sur la revitalisation rurale des centres-bourgs.

Appel à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV)

Le Calvados compte 5 territoires lauréats de l'appel à projets national en 2016 :

- La ville de Caen, pour un accompagnement TEPCV de 666 667 € ;
- Caen la mer, pour un accompagnement TEPCV de 666 667 € ;
- Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole (convention mère) pour un accompagnement TEPCV de 1 066 667 € ; avec Cœur de Nacre et la communauté de communes du Cingal (convention fille) ;
- Le pays de Condé et de la Druance, pour un accompagnement TEPCV de 500 000 € ;
- Vire Normandie, pour un accompagnement TEPCV de 929 240 €.

Territoire lauréat	Maître d'ouvrage	Thématique	Actions
Ville de Caen		Éclairage public	Mise en place du Plan Lumière
		Bâtiment	Renforcement de l'amélioration énergétique du patrimoine de la Ville et développement des énergies renouvelables
Caen la mer		Éclairage public	Programme d'optimisation de l'éclairage public dans les zones d'activités communautaires, et incitation des communes à suivre ce même objectif
		Énergie	Étude, élaboration et mise en œuvre d'un schéma directeur de l'énergie
		Transport / mobilité	Développement du schéma communautaire d'aide au développement des pistes cyclables
Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole	Pôle métropolitain	Bâtiment	Massification de la rénovation énergétique du patrimoine bâti public : • Étape 1 : Formation des entreprises du territoire • Étape 2 : Service de Conseil en Énergie Partagé (CEP), pour 12 intercommunalités du territoire
		Énergie	Thermographie aérienne embarquée par drone
	Cœur de Nacre	Déchets	Achat de bacs pucés pour l'habitat individuel dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, afin de réduire la production d'ordures ménagères
		Bâtiment	Rénovation énergétique du patrimoine public
		Énergies renouvelables	Développement des énergies renouvelables – installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics
	Cingal	Bâtiment	Rénovation énergétique du patrimoine public
		Énergies renouvelables	Développement des énergies renouvelables – installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics

Territoire lauréat	Maître d'ouvrage	Thématique	Actions
Vire au Noireau	Pays de Condé et de la Druance	Bâtiment	Rénovation énergétique du patrimoine bâti public dans la mise en œuvre du Schéma Directeur Immobilier (SDI)
		Énergies renouvelables	Développement des énergies renouvelables – installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics
		Transport / mobilité	Promotion et développement de l'électromobilité sur le territoire et dans les services
	Vire Normandie	Éclairage public	Passage à l'éclairage LED pour les axes majeurs du centre-ville
		Biodiversité	Installation et suivi de ruches
		Transport / mobilité	Promotion et développement de l'électromobilité sur le territoire
		Bâtiment	Rénovation énergétique d'un bâtiment tertiaire public emblématique de la reconstruction – Niveau BBC

La mobilisation du foncier public

Le Préfet publie chaque année la liste des biens de l'État pouvant être cédés.

Dans le Calvados :

Falaise	Ancienne caserne Dumont d'Urville	2 469 m²
Hérouville-Saint-Clair	Locaux de l'ancienne DRAAF	14 350 m²

Les opérateurs peuvent bénéficier d'une décote sur la valeur du terrain sous réserve de la réalisation de logements sociaux.

Deux projets sont en cours de réalisation sur ces sites :

- Un foyer de jeunes travailleurs sur le site de la caserne Dumont d'Urville à Falaise
- Un projet d'habitat mixte mêlant activités, commerces et logements sur le site d'Hérouville-Saint-Clair.

Les opérations de construction pour les services de l'État

Opérations finalisées en 2016 :

- projet immobilier DDTM 14 (Pierre Heuzé)
- réhabilitation des bâtiments I et E campus 1

Les contrôles du règlement de la construction (CRC)

En collaboration avec le CEREMA de Rouen, 11 opérations ont fait l'objet d'un contrôle du respect des règles de la construction.

3 opérations contrôlées portaient sur la construction de logements de type « individuel groupé », soit un potentiel global de 46 logements. Ces contrôles n'ont pas révélé de non-conformité.

8 opérations contrôlées portaient sur la construction de logements collectifs, soit un potentiel global de 773 logements. Ces 8 contrôles portaient sur :

- 3 opérations de plus de 100 logements ;
- 3 opérations inscrites dans un intervalle de 50 à 100 logements ;
- 2 opérations comprenant moins de 50 logements.

Parmi ces 8 contrôles, une seule opération ne présentait pas de non conformité.

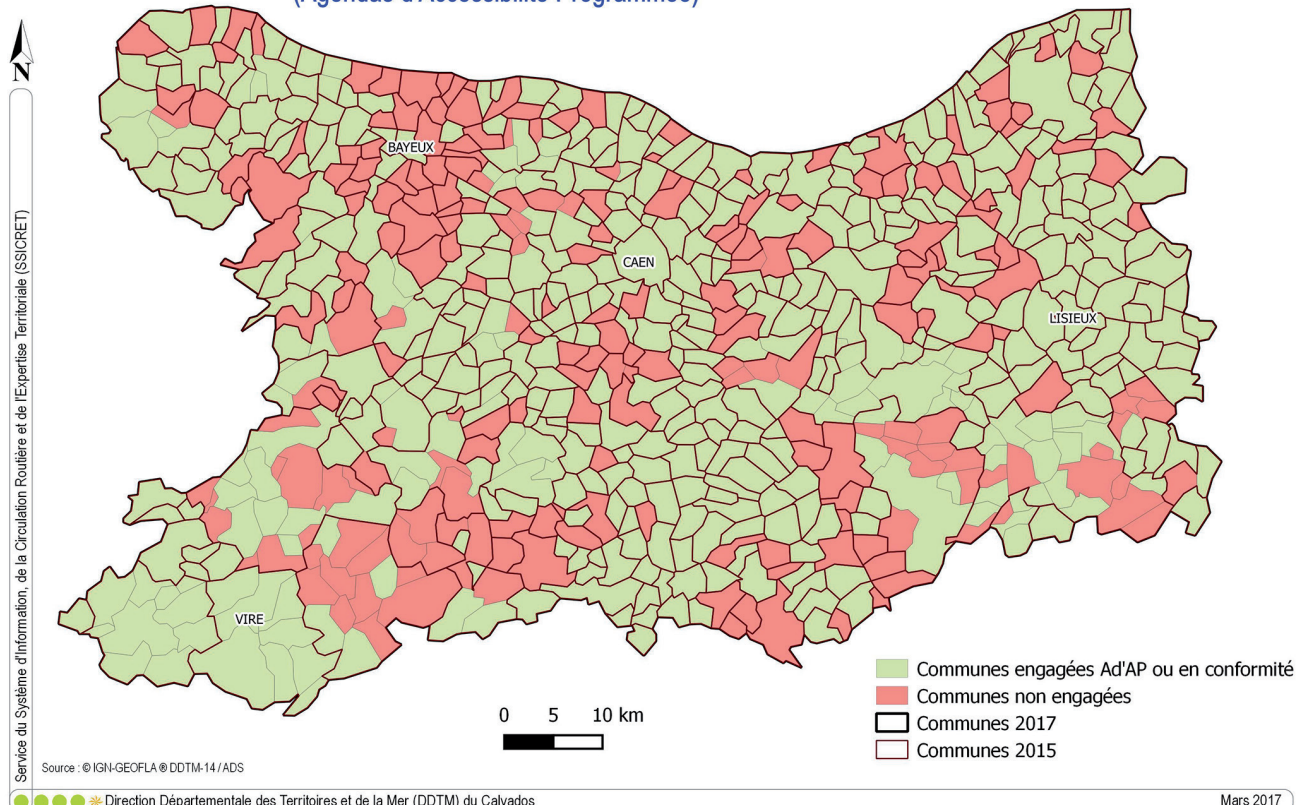
Type d'opération contrôlée	Nombre d'opérations contrôlées	Nombre de non-conformités constatées						
		Sans objet	Accessibilité	Acoustique	Aération	Garde-corps	Sécurité incendie	Thermique
Individuel groupé	3	3 opérations						
Collectif >= 100 logements	3	1 opération	5	1	2		6	
Collectif 50 =< logements < 100	3		6		1		3	6
Collectif < 50 logements	2		4		3	1	7	

Contrôles sur dossiers de permis de construire de logements individuels effectués par la DDTM : sur les 8 contrôles effectués, aucune non conformité n'a été constatée.

La sécurité et l'accessibilité



Démarche de mise en conformité Ad'AP des établissements publics (Agendas d'Accessibilité Programmée)



Chiffres 2016

Secrétariat de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA)	1211 demandes d'autorisation de travaux reçues pour les Établissements recevant du public (ERP) et 825 avis émis 990 demandes d'approbation d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) reçues pour les ERP et 178 avis émis 683 attestations d'accessibilité enregistrées 28 visites avant ouverture au public des ERP
Suivi des actions des collectivités	24 commissions d'accessibilité constituées dans les EPCI² 12 dans les communes de + de 5 000 habitants - un PAVE³ réalisé pour 8 % des communes, en cours de réalisation pour 24 %
Commission de sécurité incendie	- participation à 116 réunions plénières - participation à 214 visites avant ouverture d'ERP de 1^{ère} à 3^{ème} catégorie
Sécurité publique	Pas de dossier présenté en 2016

2 - EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

3 - PAVE : Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

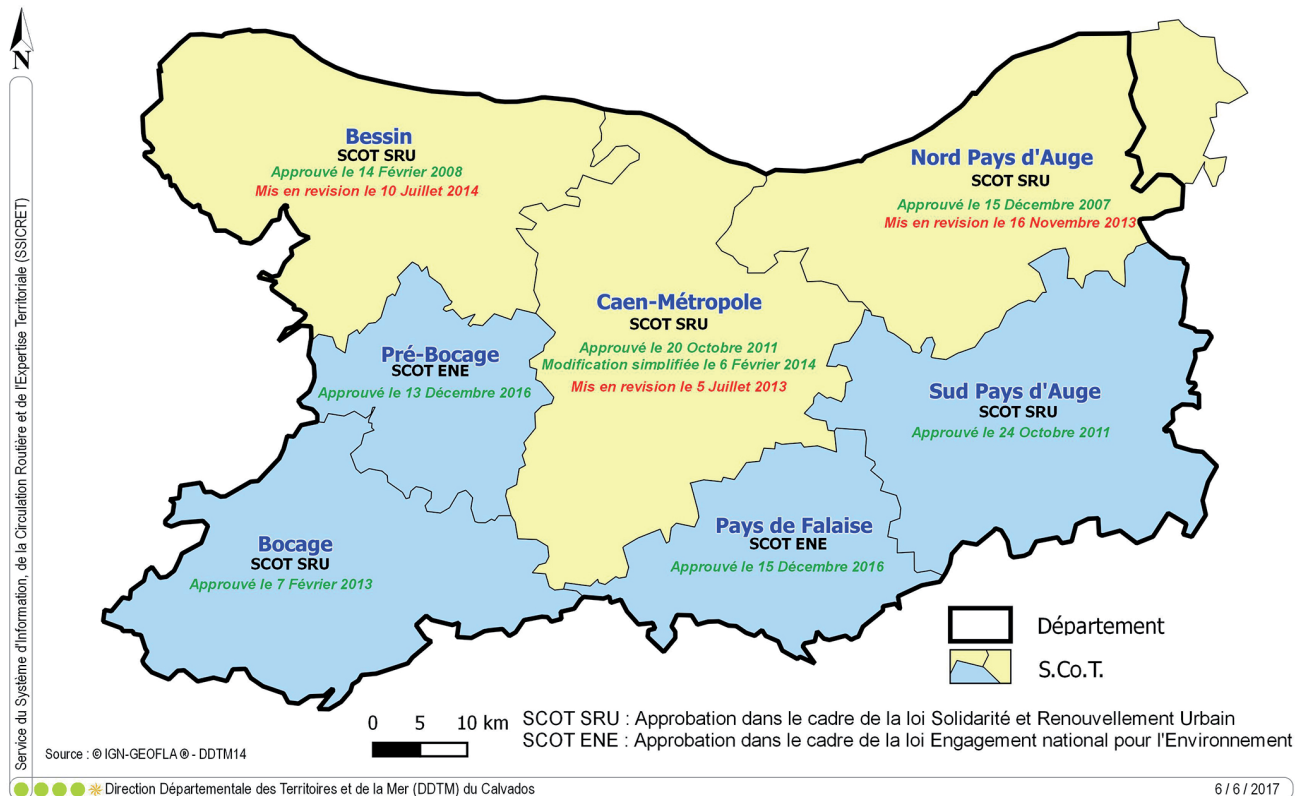
L'urbanisme

Source : Service Urbanisme, Déplacements, Risques - DDTM

La planification



Etat d'avancement des S.Co.T. au 1er mars 2017



7 SCoT⁴

4 approuvés : Sud Pays d'Auge (2011), Bocage (2013), Pré-Bocage (2016) et Pays de Falaise (2016)

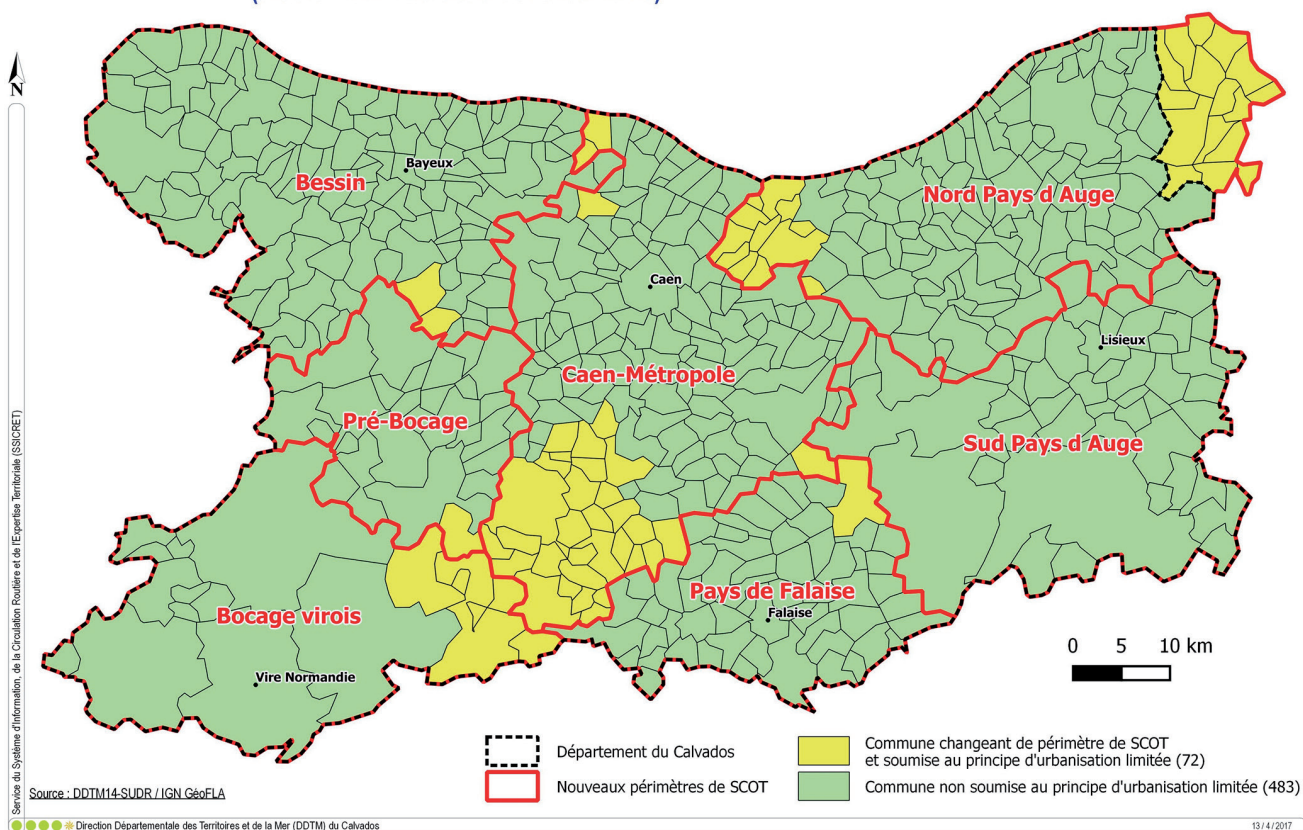
3 SCoT approuvés en révision : Caen-Métropole - dernier stade d'avancement : diagnostic, Nord Pays d'Auge - dernier stade d'avancement : PADD⁵ et Bessin - dernier stade d'avancement : DOO⁶/arrêt

4 - SCoT : Schéma de cohérence territoriale

5 - PADD : Projet d'aménagement et de développement durables

6 - DOO : Document d'orientation et d'objectifs

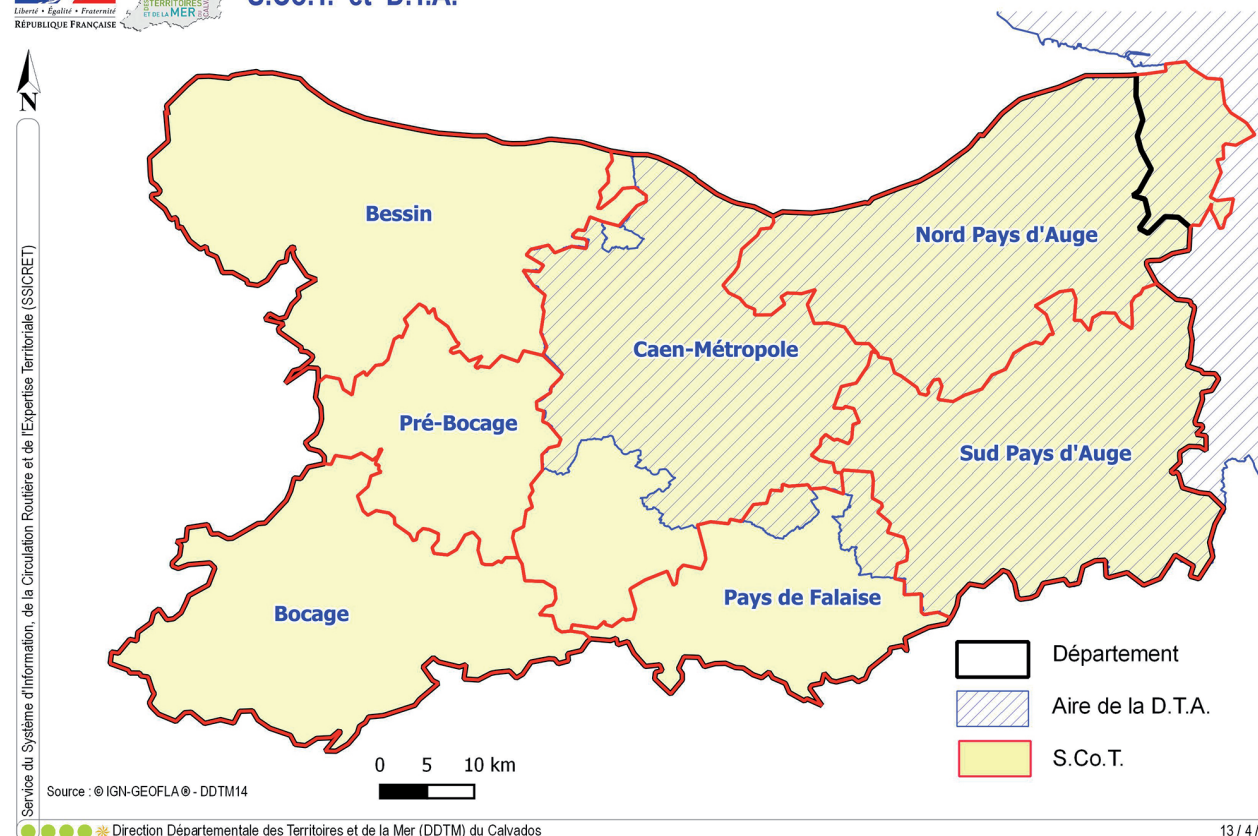
Communes concernées par le principe d'urbanisation limitée au 1er avril 2017 (article L142-4 du code de l'urbanisme)



Certaines communes ne sont pas couvertes par les dispositions d'un SCoT, soit parce qu'aucun SCoT n'a jamais été approuvé sur leur territoire, soit parce que ces communes ont changé de périmètre de SCoT suite à la réforme territoriale du 1^{er} janvier 2017. Elles sont soumises au principe d'urbanisation limitée. Par conséquent, toute ouverture à l'urbanisation d'une zone à urbaniser, d'une zone naturelle ou agricole ou d'un secteur non constructible lors de l'élaboration ou de l'évolution de leur document d'urbanisme nécessite une dérogation du préfet.

La directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'estuaire de la Seine

S.Co.T. et D.T.A.



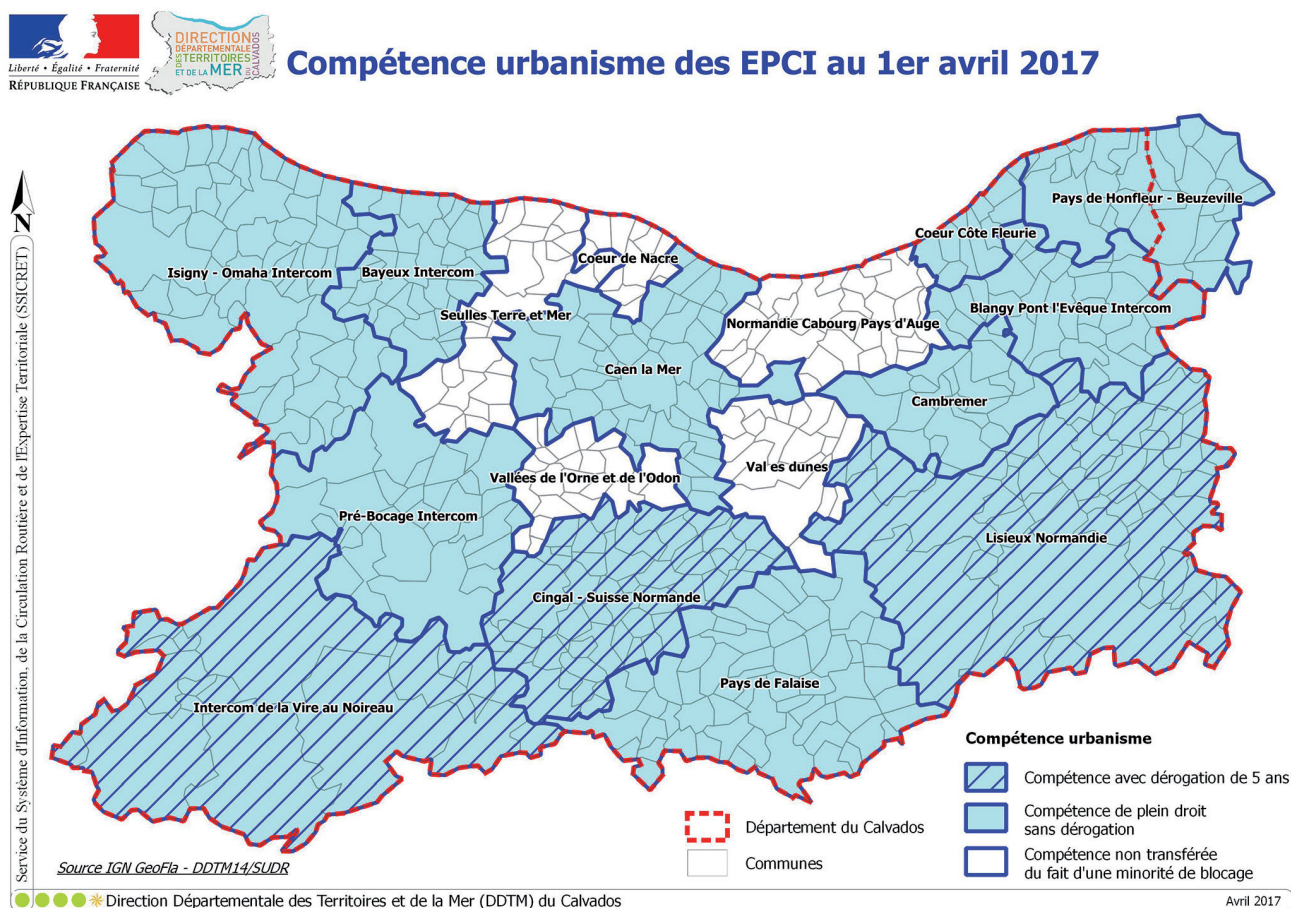
La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'estuaire de la Seine a été approuvée le 10 juillet 2006. Elle couvre un périmètre de 942 communes, à cheval sur les départements du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Maritime. Le territoire s'étend environ sur 700 000 hectares et accueille 1 550 000 habitants.

La DTA a été élaborée à l'initiative et sous la responsabilité de l'État, en association avec les principales collectivités. Elle est aujourd'hui portée par l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire.

La DTA fixe les 3 objectifs suivants :

- renforcer l'ensemble portuaire normand dans le respect du patrimoine écologique des estuaires,
- préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages, prendre en compte les risques,
- renforcer les dynamiques de développement des différentes parties du territoire.

Compétence urbanisme

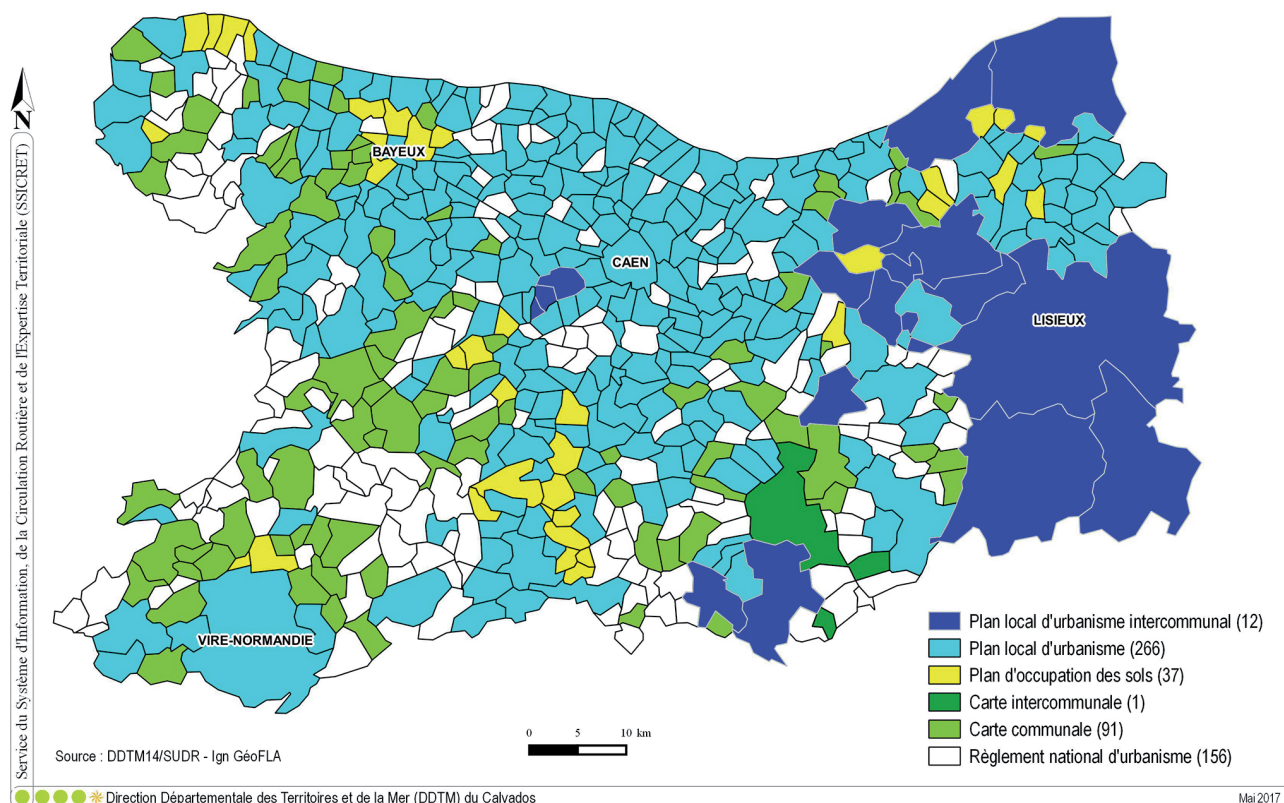


À la suite de la mise en place du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) le 01/01/2017, qui a conduit à la révision des périmètres des intercommunalités et à la réduction de leur nombre, différentes mesures récentes visent à apporter aux EPCI de la souplesse dans la gestion de leurs documents d'urbanisme. Ainsi, la plupart des EPCI sont compétents en matière de documents d'urbanisme (12 sur 17). Parmi eux, ceux issus d'une fusion mixte, au nombre de 3 (fusion d'un EPCI disposant de la compétence « documents d'urbanisme » avec un EPCI n'en disposant pas), peuvent réviser les documents existants sur le périmètre d'une commune sans être obligés de ce fait d'engager l'élaboration d'un PLU couvrant l'intégralité du périmètre intercommunal. Cette mesure dérogatoire, qui ne s'applique pas aux autres EPCI compétents, est valable pendant 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les PLU, cartes communales et RNU⁷



Documents d'urbanisme approuvés au 2 mai 2017



État de la planification au 02/05/17

538 communes composent le Calvados.

37 communes nouvelles ont été créées entre 2016 et 2017.

Certaines communes nouvelles sont couvertes par plusieurs documents d'urbanisme en raison des documents d'urbanisme approuvés antérieurement à la fusion des communes.

Au total le Calvados est couvert par :

- 12 PLUi
- 266 PLU
- 37 POS
- 1 carte intercommunale
- 91 cartes communales

156 communes ou communes déléguées sont soumises au RNU⁷ en l'absence de document d'urbanisme exécutoire.

En outre, suite au nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, les périmètres des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont évolué.

Ainsi, les PLUi existants ne correspondent pas nécessairement aux périmètres des nouvelles intercommunalités.

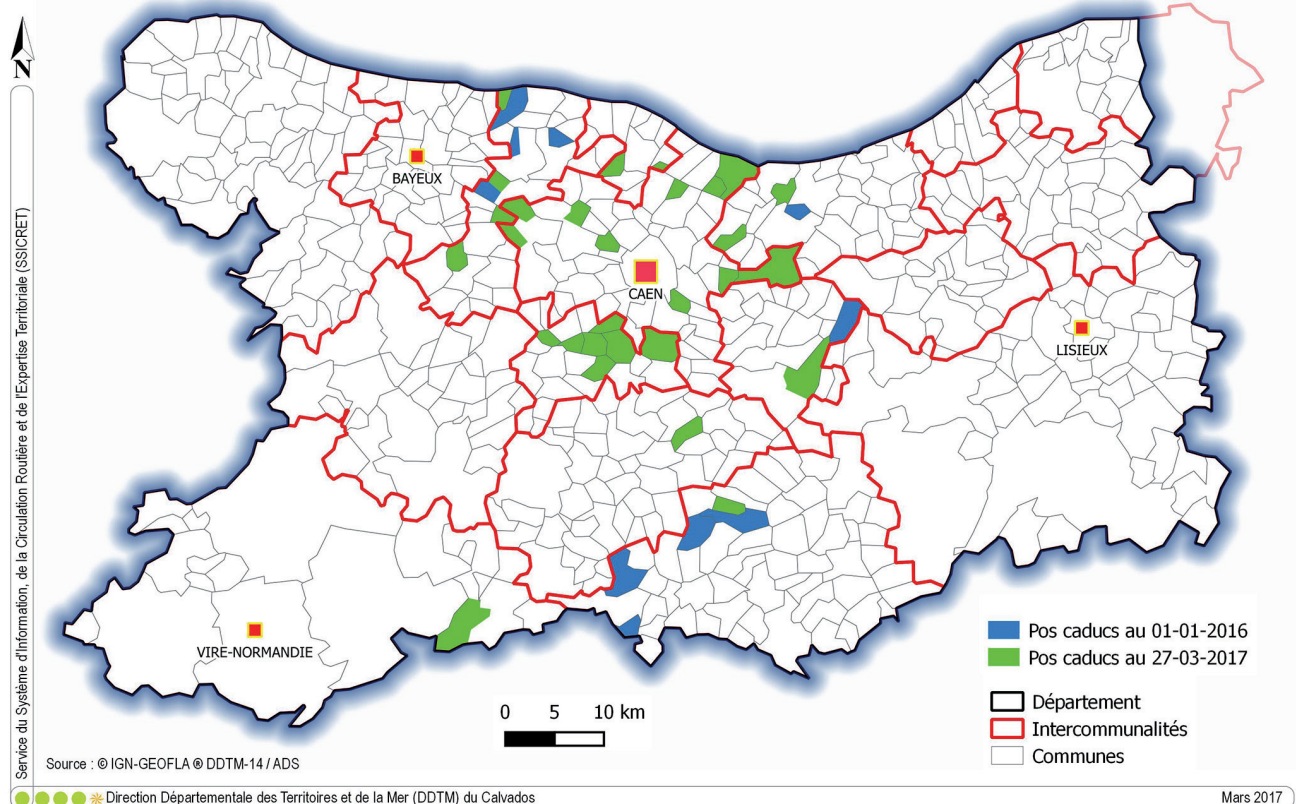
⁷ - RNU : Règlement national d'urbanisme

Les procédures en cours d'élaboration

4 cartes communales 114 PLU dont 12 PLUi soit au total 403 communes



Caducité des plans d'occupation des sols au 1er avril 2017



Les lois ALUR, Macron et LEC prévoient trois échéances à compter desquelles les Plans d'Occupation des Sols (POS) non transformés en Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), deviennent caducs :

- Au 1^{er} janvier 2016, pour les territoires sur lesquels aucune procédure de révision de POS en PLU n'a été engagée avant le 31 décembre 2015 (12 cas).
- Au 27 mars 2017, pour les territoires sur lesquels une procédure de révision de POS en PLU communal, non achevée, a été engagée avant le 31 décembre 2015 (32 cas).
- Au 1^{er} janvier 2020, pour les territoires sur lesquels une procédure d'élaboration de PLU intercommunal (PLUi), non achevée, a été engagée avant le 31 décembre 2015.

Lorsque le POS devient caduc, le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'applique. L'application du RNU induit l'avis conforme du préfet sur les demandes de permis de construire ou sur les déclarations préalables (article L422-5 du code de l'urbanisme).

Contrôle de la numérisation des documents d'urbanisme

482 numérisations ont été effectuées en comptant les mises à jour. Elles concernent 437 communes (communes au sens de l'année 2014).

- Pour 21 communes, deux documents d'urbanisme différents ont été numérisés ;
- Pour 24 communes, une mise à jour de numérisation de leur document d'urbanisme a été faite.

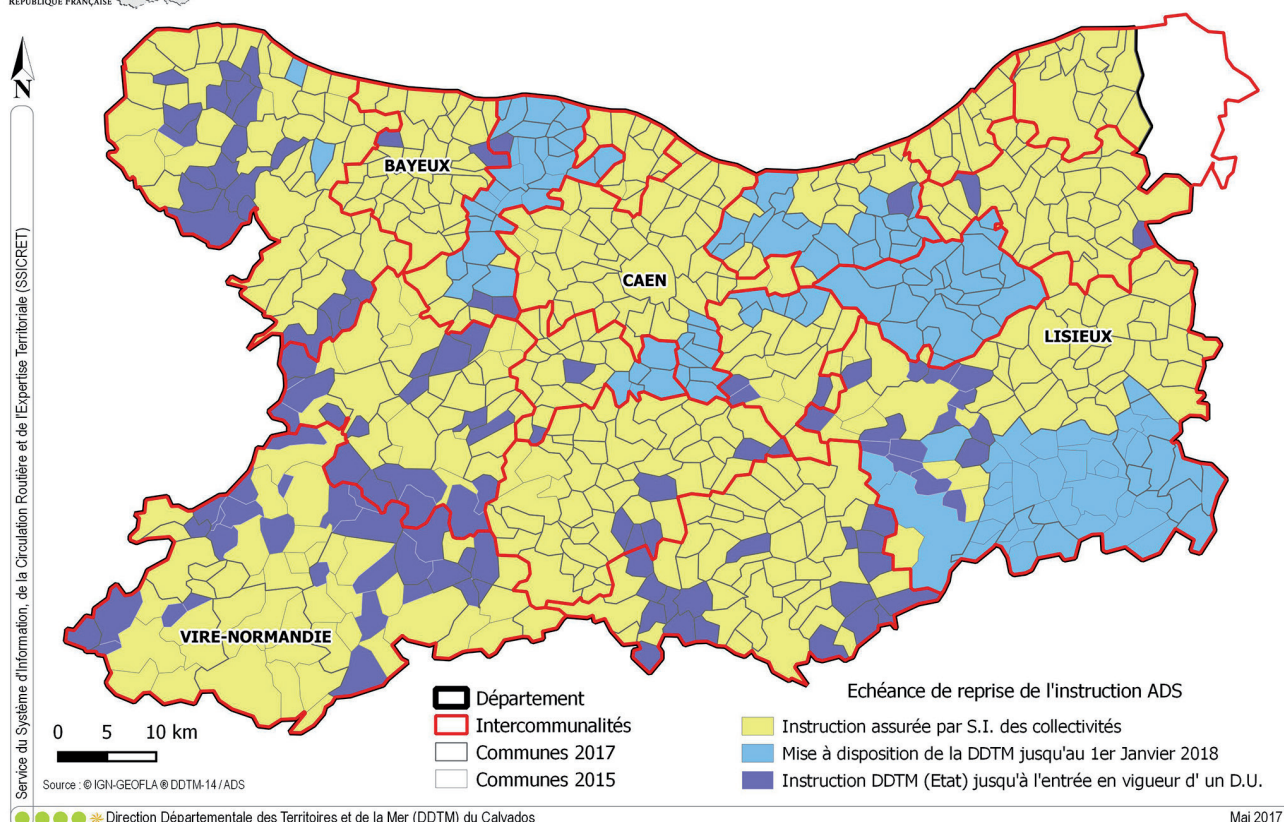
Nombre de numérisations par type de documents d'urbanisme :

Carte communale ou intercommunale	PLU	PLU intercommunal	POS	POS intercommunal
101	203	42	125	11

L'application du droit des sols



Instruction ADS au 1er mai 2017



Évolution du nombre de dossiers instruits en DDTM

Dossiers déposés	2012	2013	2014	2015	2016
Cua ⁸	7 341	7 257	4 737	773	1 197
Cub ⁹	1 786	1 533	1 282	899	763
Déclaration préalable (DP)	5 729	5 436	4 550	3 528	1 869
Permis d'aménager (PA)	156	166	129	95	71
Permis de construire (PC)	5 454	3 707	3 738	2 804	1 875
Permis de démolir (PD)	79	53	68	50	25
TOTAL	20 545	18 152	14 504	8 149	5 800

La baisse d'activité « instruction ADS » par la DDTM s'explique par le transfert de l'instruction aux collectivités compétentes lié à la fin progressive de la mise à disposition.

Au 1^{er} janvier 2017 :

Nouvelle vague de reprise de l'instruction ADS par les collectivités correspondant à la prise de compétence de communes étant dotées de carte communale ou ayant des PLUi devenus exécutoires.

La publicité - contrôles

Voir « Les paysages » page 56

Les enquêtes publiques

Projets	TOTAL	Dont routes	Aménagement (urbanisme)
Au 01/01/17	13	4	9

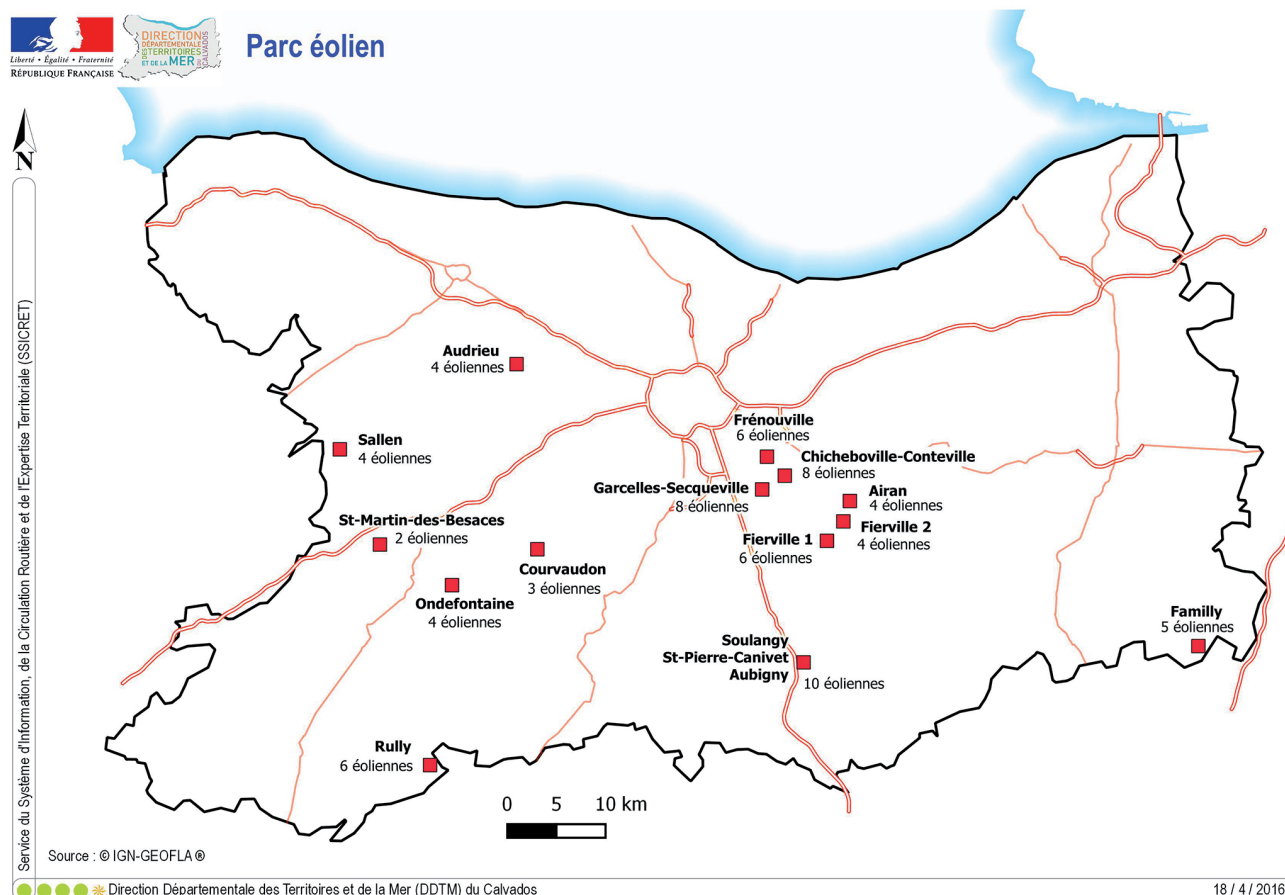
13 dossiers suivis en 2016, dont 5 en poursuite de traitement et 8 nouveaux dossiers.

8 - Cua : Certificat d'urbanisme d'information

9 - Cub : Certificat d'urbanisme opérationnel

Les énergies renouvelables

L'éolien terrestre



La puissance installée dans le calvados est de 151 MW.

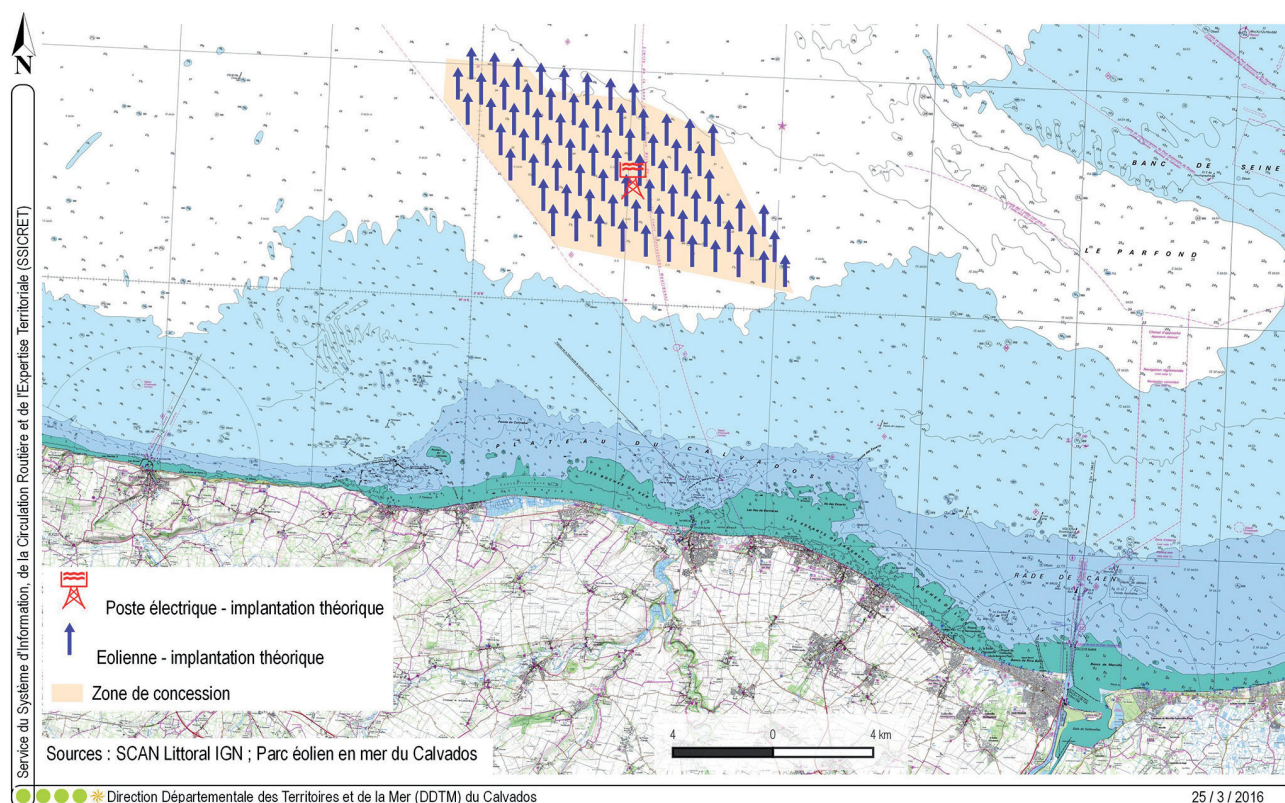
Les objectifs du département issus du SRE (Schéma Régional Eolien) et l'avancement de l'atteinte des objectifs sont les suivants :

Objectifs SRE (MW)	Atteinte fourchette basse	Atteinte fourchette haute
250 - 390	61 %	39 %

Source : DREAL Normandie

L'éolien en mer

Projet de parc éolien en mer du Calvados



Le projet éolien en mer de Courseulles-sur-Mer, dont la mise en œuvre et l'exploitation ont été attribuées à Eolien Maritime France (EMF), s'inscrit dans le plan de développement des énergies renouvelables en France issu du Grenelle de l'environnement. Ce plan prévoit en particulier le développement d'une capacité de 6 000 MW à partir d'énergie éolienne en mer en France à l'horizon 2020.

Le parc éolien de Courseulles-sur-Mer produira annuellement l'équivalent de la consommation de 600 000 habitants, soit environ 90 % de la population du Calvados. La puissance totale sera de 450 MW, fournie par 75 éoliennes d'une capacité unitaire de 6 MW situées entre 10 et 16 km des côtes et fixées à une vingtaine de mètres de profondeur. Le projet s'étend sur une superficie de 50 km², les éoliennes seront distantes entre elles de 950 mètres. L'investissement prévu est de l'ordre de 1,8 milliard d'euros incluant le raccordement électrique.

Le raccordement électrique du parc éolien sera effectué sous maîtrise d'ouvrage de RTE par une liaison sous-marine puis terrestre constituée de deux câbles enterrés de 225 kV jusqu'au poste de transformation de Ranville.

L'autorisation loi sur l'eau du parc a été délivrée le 8 juin 2016. Cette autorisation fait actuellement l'objet d'un recours.

Les arrêtés approuvant la convention de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime ont été signés le 19/04/17.

Source : Service Maritime et Littoral - DDTM

Liaison France-Angleterre IFA2

La loi a confié à RTE la gestion du réseau public de transport d'électricité français.

National Grid et Réseau de Transport d'Électricité (RTE) exploitent déjà ensemble la liaison IFA 2000 de 2GW traversant le détroit du Pas-de-Calais, en service depuis 1986. National Grid est partenaire de RTE pour le projet d'interconnexion électrique souterraine et sous-marine entre la France et l'Angleterre n°2 (IFA 2) depuis la phase d'études exploratoires entre 2009 et 2011.

Un accord de coopération a été signé entre National Grid et RTE le 11 novembre 2010 pour réaliser l'étude de la faisabilité technique et économique du projet IFA2 entre 2011 et 2014.

Le projet IFA2 concerne l'installation et l'exploitation de cette liaison, qui sera réalisée par le « Réseau de Transport d'Électricité » au moyen d'un double câble souterrain et sous-marin sur une longueur de 100 kilomètres dans les eaux sous souveraineté et juridiction françaises. Un câble fibre optique sera également installé entre les deux câbles électriques, assurant la communication entre les stations de conversion en phase d'exploitation.

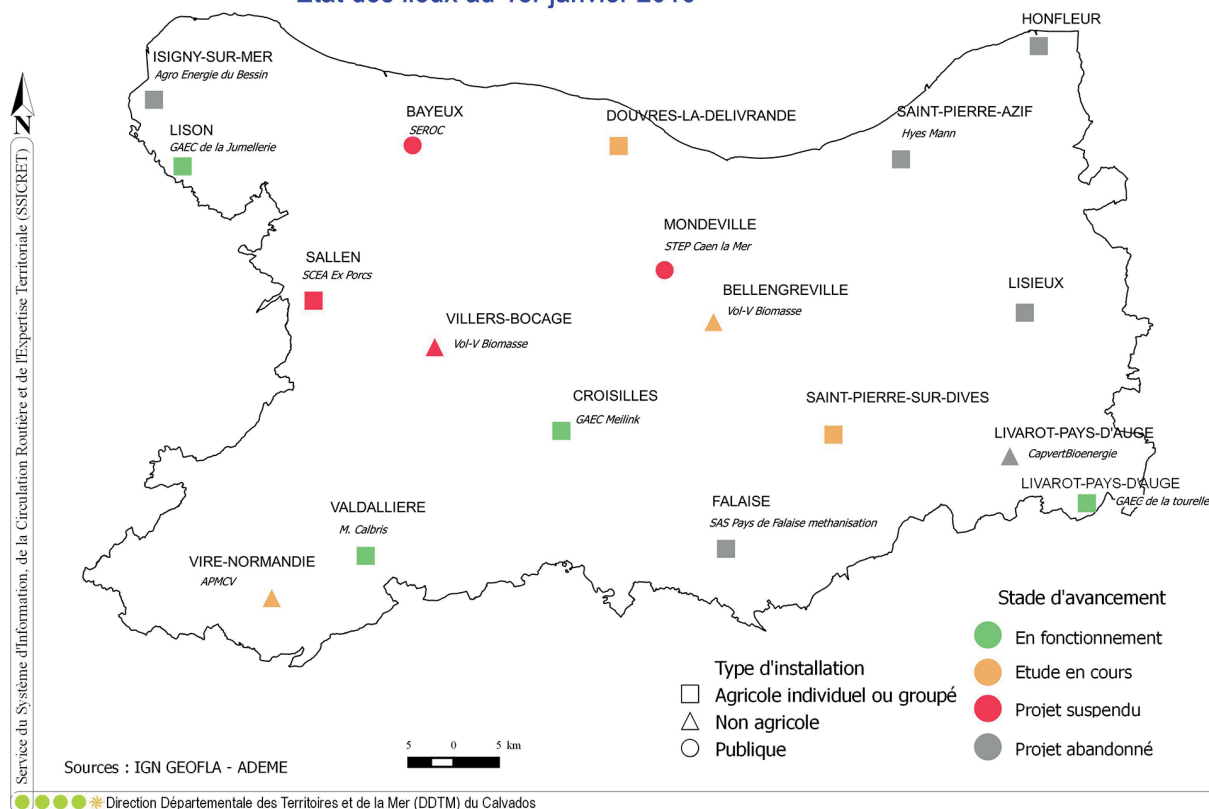
L'autorisation loi sur l'eau et la concession d'utilisation du domaine public maritime ont été délivrées le 6 janvier 2017.

Source : Service Maritime et Littoral - DDTM

La méthanisation



Installations de méthanisation du Calvados Etat des lieux au 1er janvier 2016



Photovoltaïque au sol

Aucun permis déposé

Source : Service Urbanisme, Déplacements, Risques - DDTM

Les risques

Source : Service Urbanisme, Déplacements, Risques - DDTM

Situation des plans de prévention des risques (PPR)

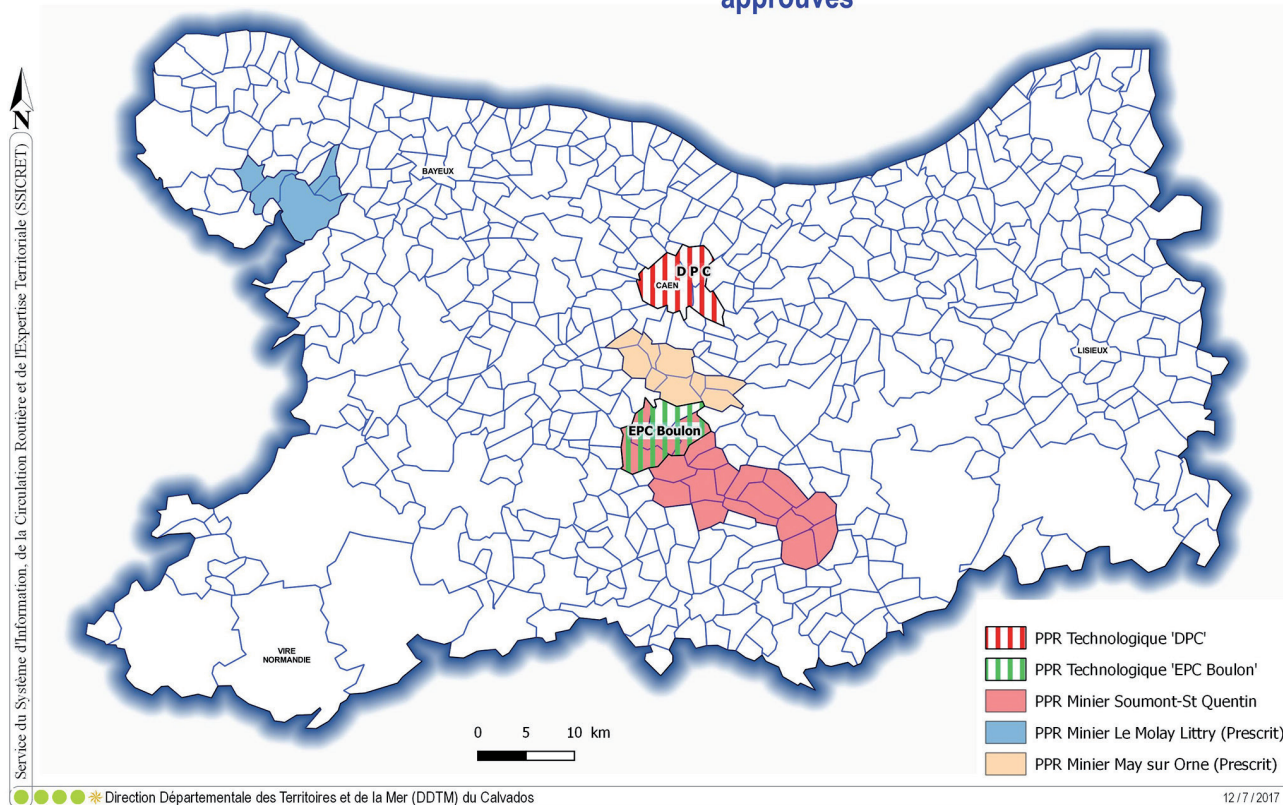
PPR	Approuvés	Approuvés mais en révision	Prescrits	Abrogés
Inondation	4			
Mouvement de terrain	4	1	1	
Technologique	2			1
Minier	1		2	
Littoraux			2	
Multirisques (littoral + inondation)			1	
Total	11	1	6	1



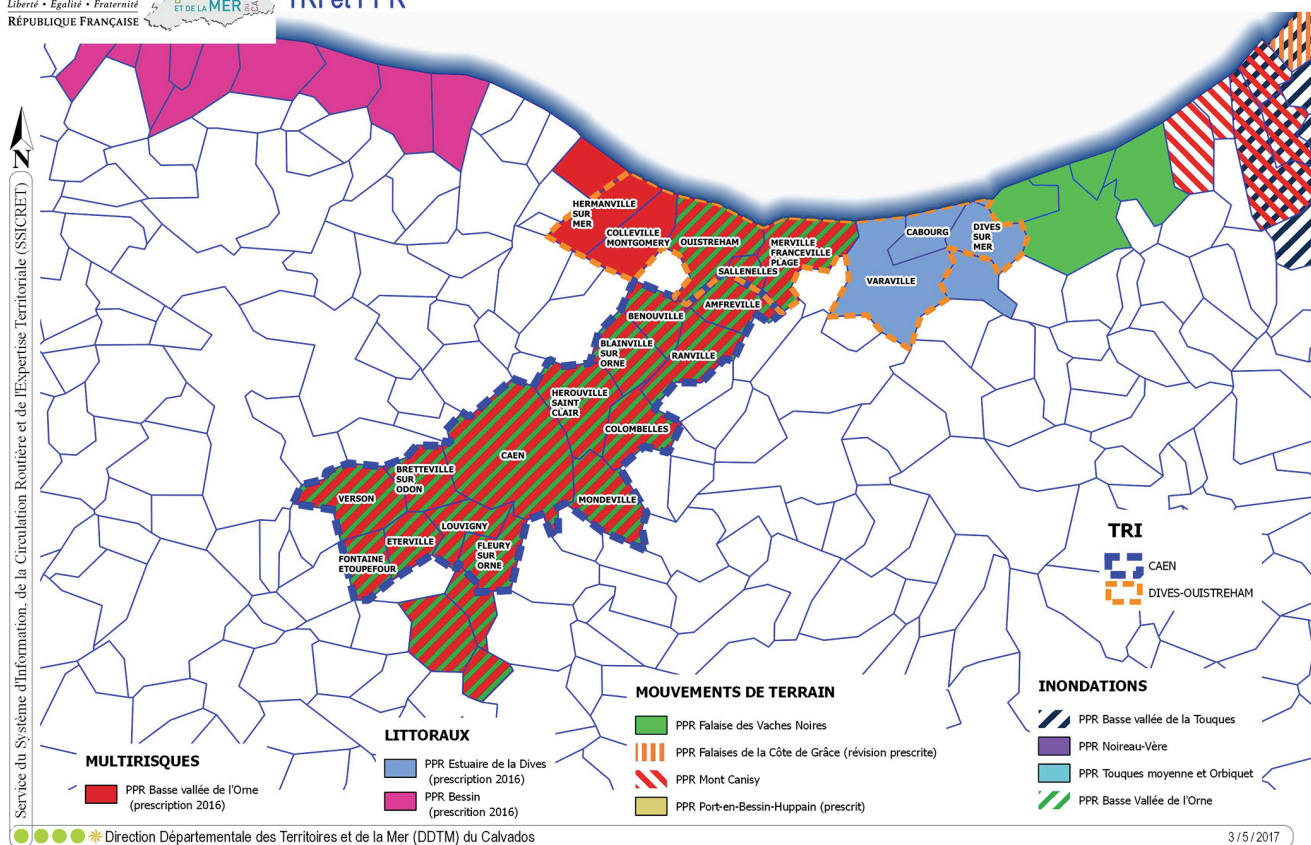
Plans de Prévention des Risques Naturels prescrits et approuvés



Plans de Prévention des Risques Miniers et Technologiques prescrits et approuvés

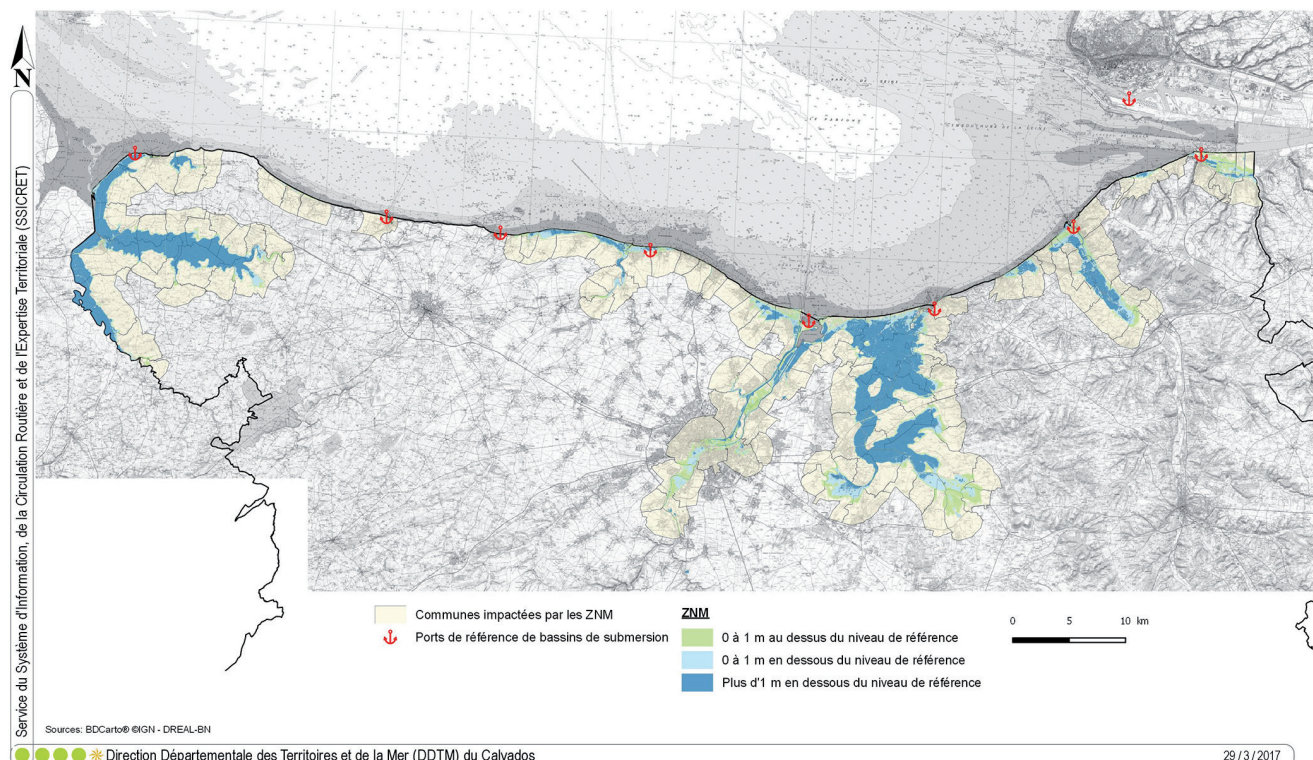


TRI et PPR



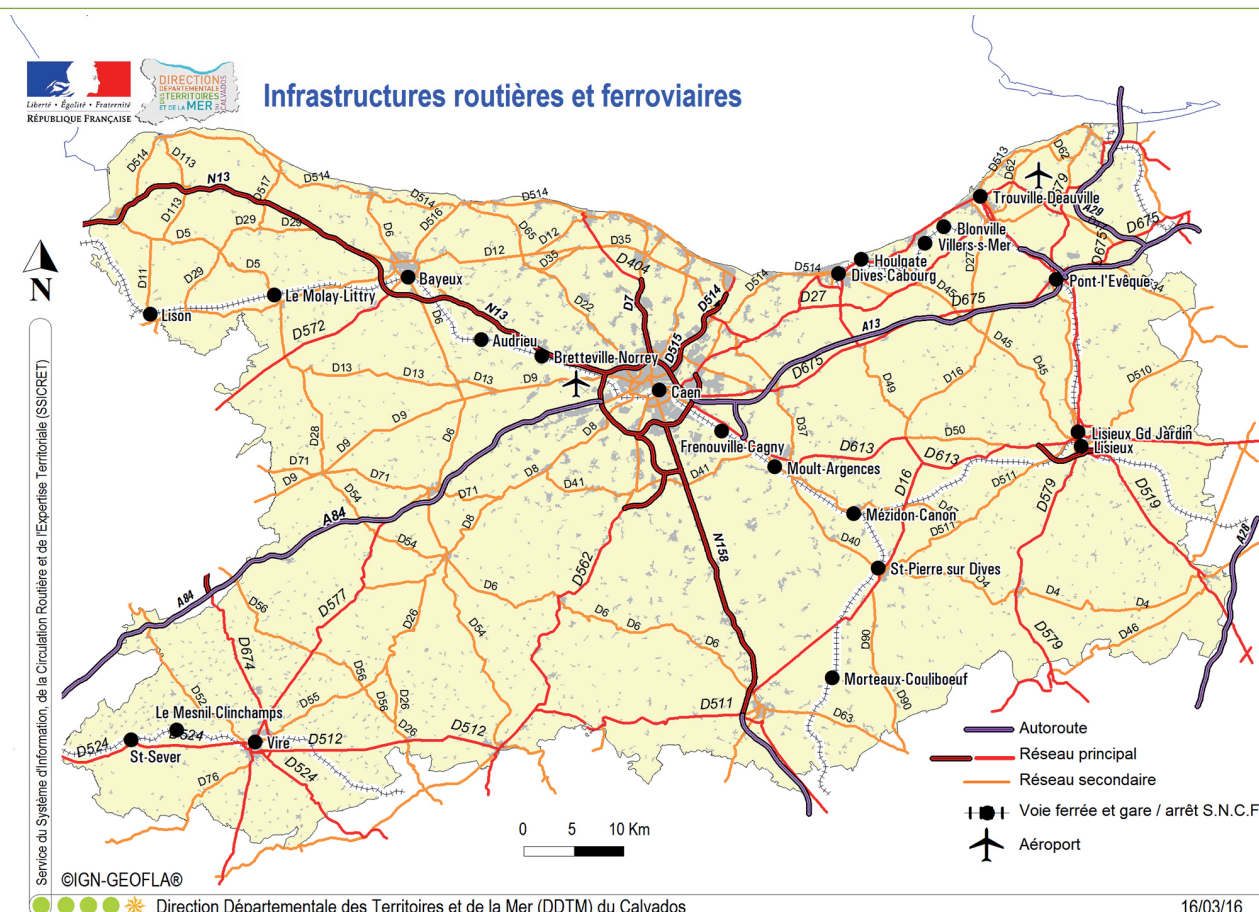
TRI : Territoire à risque important d'inondation

Zones sous le Niveau Marin (ZNM)



Les déplacements et la circulation routière

Les infrastructures



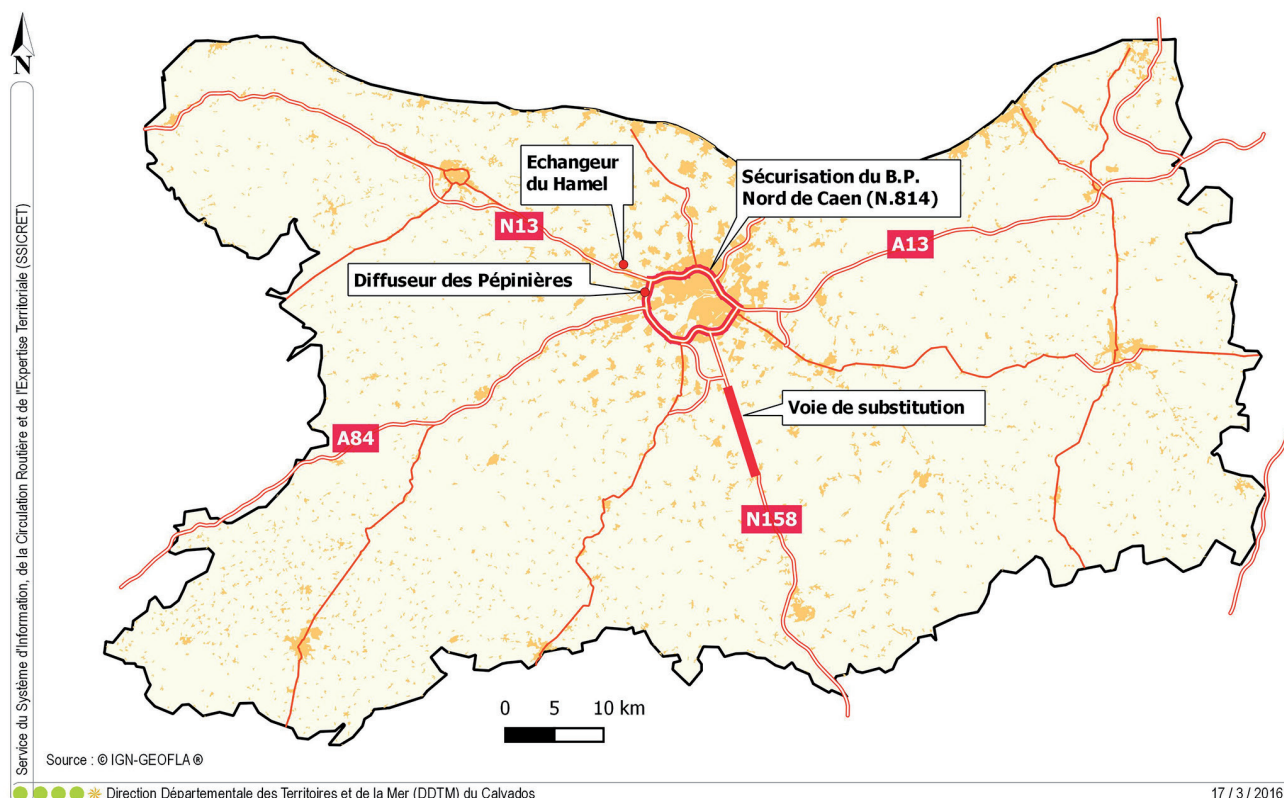
En 2016, le département du Calvados compte 160 km de réseau autoroutier, 123 km de voirie nationale, 5 616 km de voirie départementale et 7 116 km de réseau revêtu « autre ». Il compte aussi 328 km de lignes ferroviaires dont 169 km électrifiées.

Source : BD Cartho

Trafic journalier moyen « tous véhicules » sur les routes nationales du Calvados en 2016

Route	Station de comptage	Sens 1	Débits journaliers moyens	Sens 2	Débits journaliers moyens
A84	Bretteville-sur-Odon	Rennes vers	23 402	Caen vers Rennes	23 877
	Cahagnes	Caen	14 569		14 508
RN13	Carpiquet	Caen vers	26 011	Cherbourg vers	26 449
	Guéron	Cherbourg	9 934		10 200
RN158	La Drosnière	Falaise vers	20 144	Caen vers Falaise	14 198
	Potigny	Caen	9 797		9 722
RN814 (boulevard périphérique)	Calix	sens extérieur	42 106	sens intérieur	41 826
	Fleury-sur-Orne		28 865		28 303
	Bessin		22 432		20 692

Source : DIRNO



Travaux de sécurisation du boulevard périphérique nord de Caen

Les principaux objectifs de cette opération sont :

- l'amélioration de la fluidité du trafic sur le boulevard périphérique nord avec un haut niveau de sécurité pour les usagers ainsi que pour l'exploitant
- une mise à niveau environnementale notamment pour l'assainissement routier et les protections phoniques

L'échangeur du Hamel

L'aménagement de la RN 13 entre Caen et Cherbourg comprend en particulier la construction d'un échangeur complet sur la commune de Rots, au lieu-dit « le Hamel ». Cet échangeur, de type losane, permet d'assurer un accès direct et sécurisé vers la RN13, en évitant les bretelles d'accès existantes au niveau de Rots ou à l'ouest de Bretteville-l'Orgueilleuse.

Le diffuseur des Pépinières

L'agglomération Caen la Mer a pour objectif de réaliser une nouvelle entrée à l'ouest de l'agglomération caennaise afin d'améliorer la desserte des communes et quartiers de l'ouest de Caen

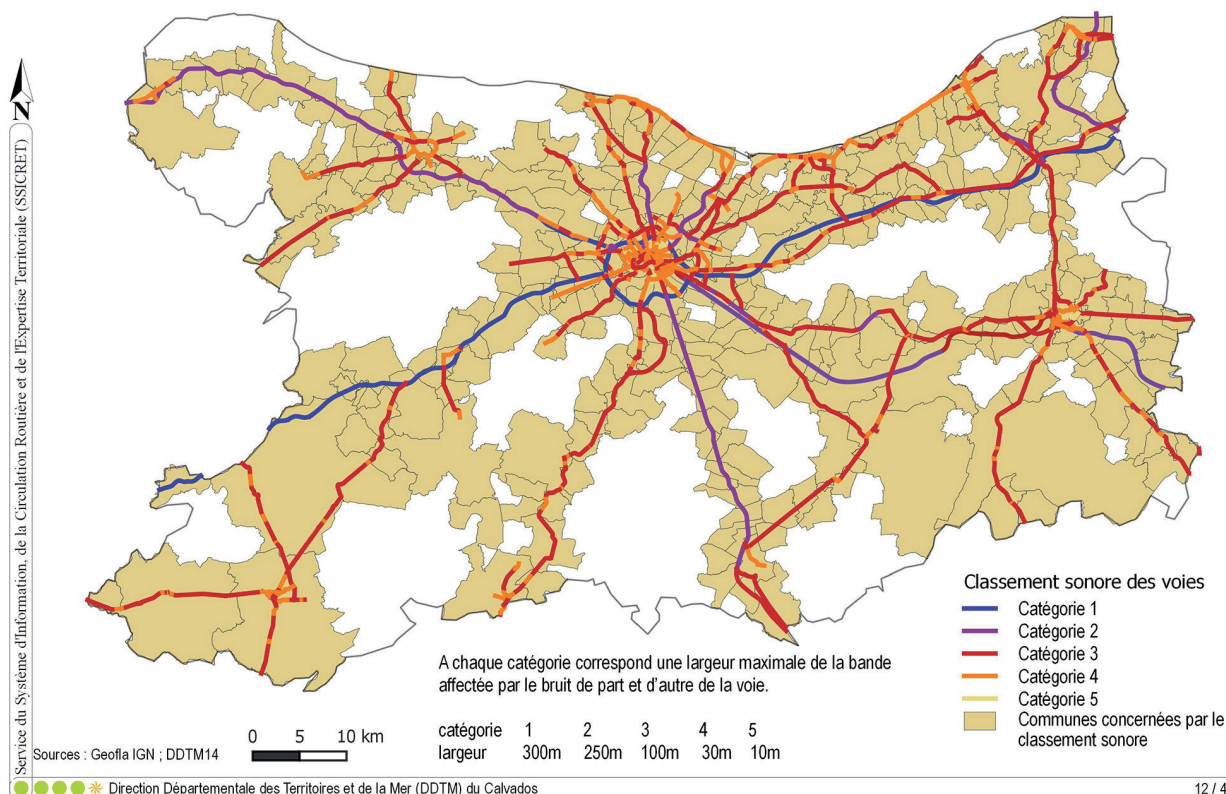
RN158 : Caen – Falaise

L'aménagement de la RN158, réalisation des itinéraires de substitution, est inscrit au contrat de plan État-région 2015-2020 pour un montant de 7,15 M€ financé à 100 % par l'État.

Le bruit



Classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires

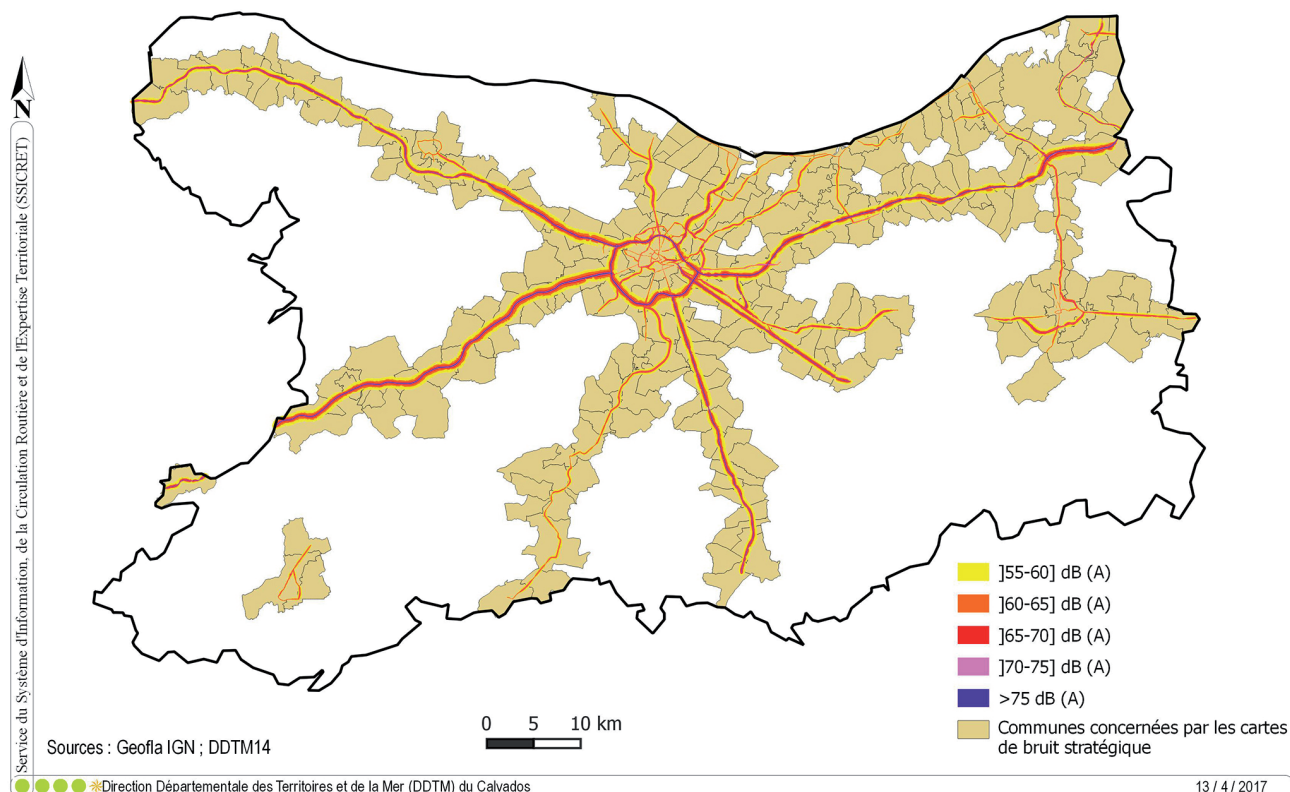


Classement sonore

Poursuite de la révision du classement sonore de l'ensemble des voies dont le trafic moyen journalier annuel (TMJA) est supérieur à 5 000 véhicules/jour. Ce classement sonore, dans une logique de prévention, sert à identifier des secteurs affectés par le bruit dans lesquels des règles d'isolation renforcée s'appliquent. Cette révision sera arrêtée au 1^{er} semestre 2017.

Les communes concernées ont été consultées du 18 octobre 2016 au 18 janvier 2017.

Carte de bruit stratégique de type A localisant les zones exposées au bruit



Cartes bruit stratégiques

Les cartes bruit des voies routières, dont le trafic moyen journalier annuel (TMJA) est supérieur à 8 200 véhicules/jour, ont été arrêtées en 2014. Elles ont servi de base, en 2015, à l'élaboration du projet de PPBE 2^{ème} échéance.

Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

Le PPBE 2^{ème} échéance a été élaboré en 2016. Dans ce cadre, 51 points noirs bruit (PNB) ont été identifiés le long du réseau routier national non concédé. Une consultation du public a été réalisée entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 2015.

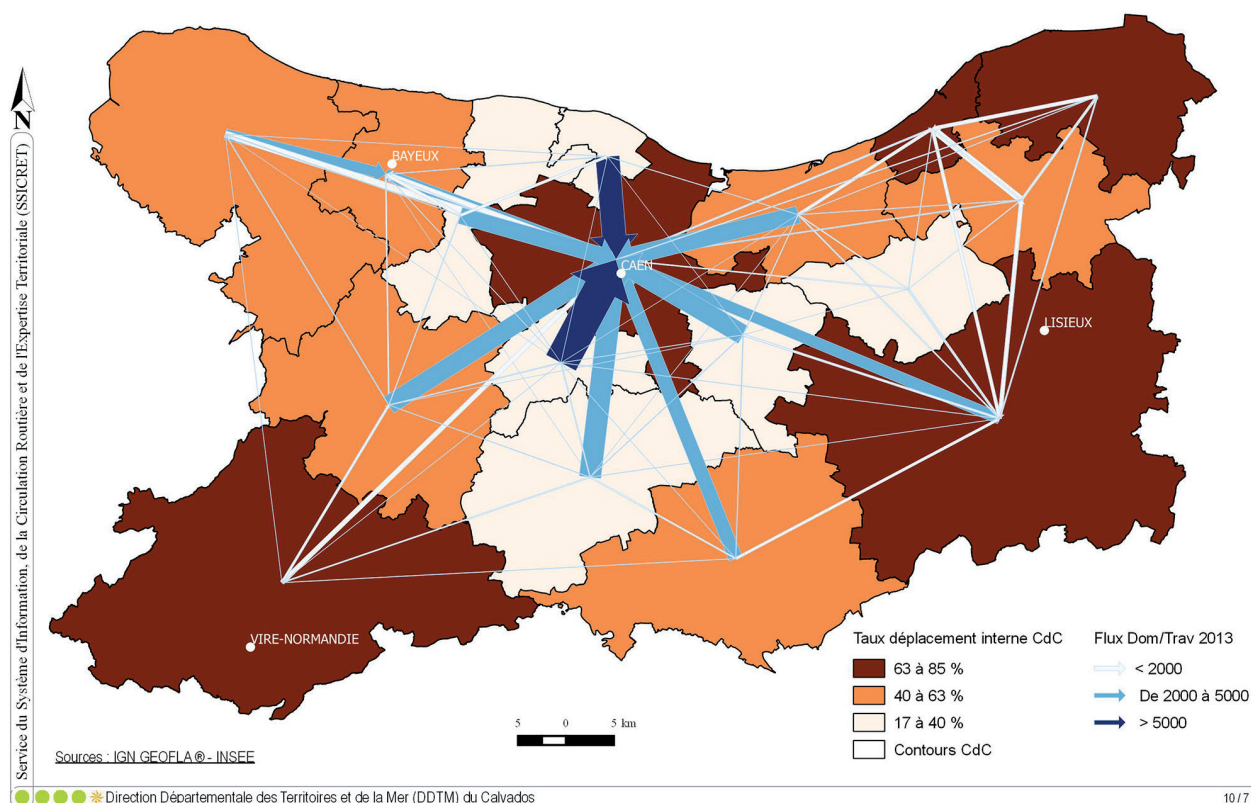
Le Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement dans le Calvados a été approuvé par arrêté préfectoral le 15 juin 2016. Le document a été mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le Calvados et transmis à la Commission Européenne.

Source : Service Urbanisme, Déplacements, Risques - DDTM

Les déplacements



Déplacements Domicile-Travail en 2013 entre intercommunalités



Étude sur l'impact environnemental de la mobilité des habitants du Calvados (DEEM)

L'étude pilotée par la DDTM en partenariat avec les collectivités et acteurs locaux, réalisée par le CEREMA¹⁰ direction territoriale Normandie-Centre pour un montant de 50K€ a débuté en février 2014.

L'analyse est réalisée à partir des données de l'enquête déplacements grands territoires (EDGT) du Calvados enrichies d'informations environnementales sur un échantillon de ménages pour lesquels au moins une personne a réalisé l'ensemble de ses déplacements (hors promenade et tournée) de la veille dans l'aire d'enquête.

Dans le Calvados, 721 Tonnes d'équivalent pétrole sont consommées par jour par les résidents du Calvados, ce qui représente 2 270 Tonnes de gaz à effet de serre émis par jour.

L'étude est disponible sur :

<http://www.calvados.gouv.fr/deplacements-impact-environnemental-de-la-mobilite-a5879.html>

Source : Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale - DDTM

10 - CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

La circulation routière

Source : Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale - DDTM

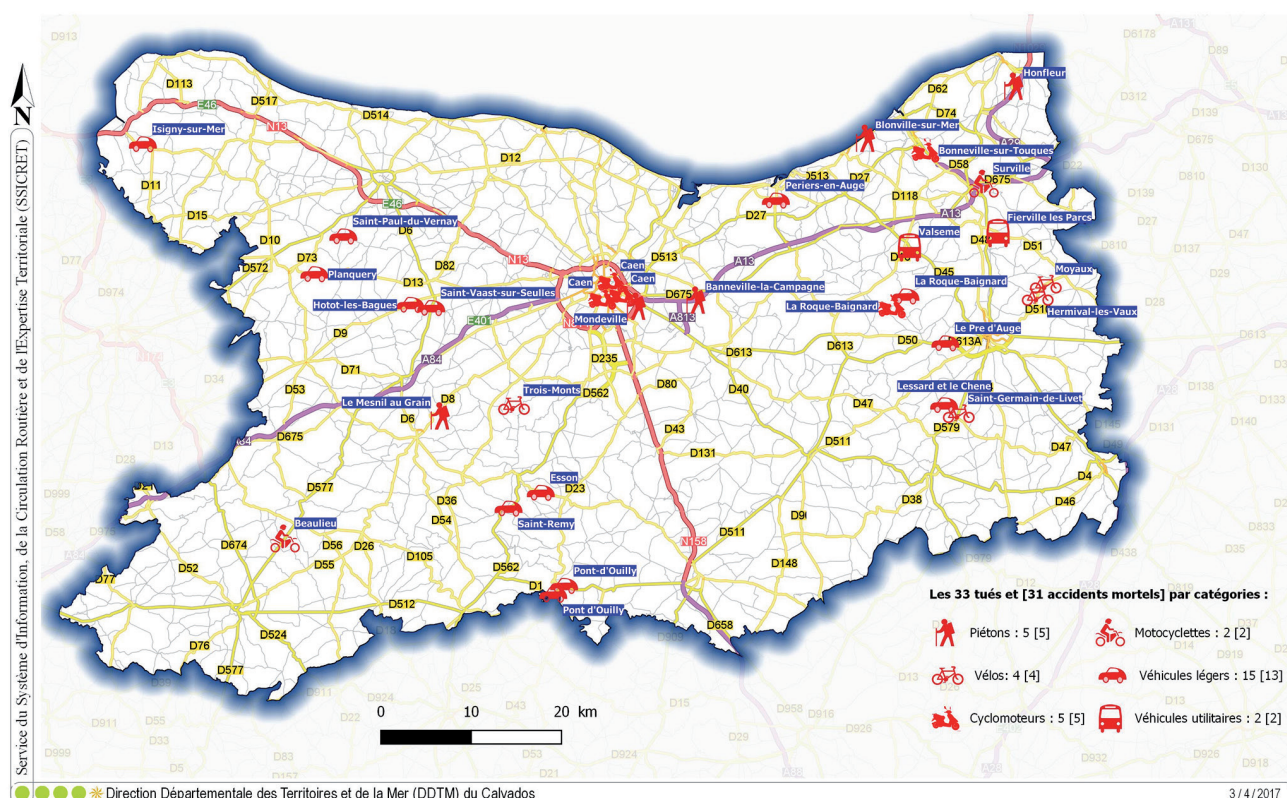
Montants alloués à la DDTM dans le cadre du BOP 207 (sécurité routière) en 2016

Action 1 - observatoires locaux et Action 3 - fonctionnement éducation routière : 71,6 k€

Sécurité routière



Les accidents mortels du 1er janvier au 31 décembre 2016



Les 33 tués et [31 accidents mortels] par catégories :

Piétons : 5 [5]	Motocyclettes : 2 [2]
Vélos : 4 [4]	Véhicules légers : 15 [13]
Cyclomoteurs : 5 [5]	Véhicules utilitaires : 2 [2]

Indicateurs nationaux d'accidentalité	2016	Évolution / 2015
Accidents corporels	515	+ 31
Accidents mortels	31	- 2
Tués	33	- 2
Blessés	640	- 33

En matière de sécurité routière, la tendance qui se dessinait au milieu du second semestre s'est fort heureusement significativement infléchie pour que le nombre de tués dans le Calvados en 2016 soit en deçà de celui de l'année précédente.

Il ressort d'un premier examen des 31 accidents mortels survenus durant l'année 2016 que :

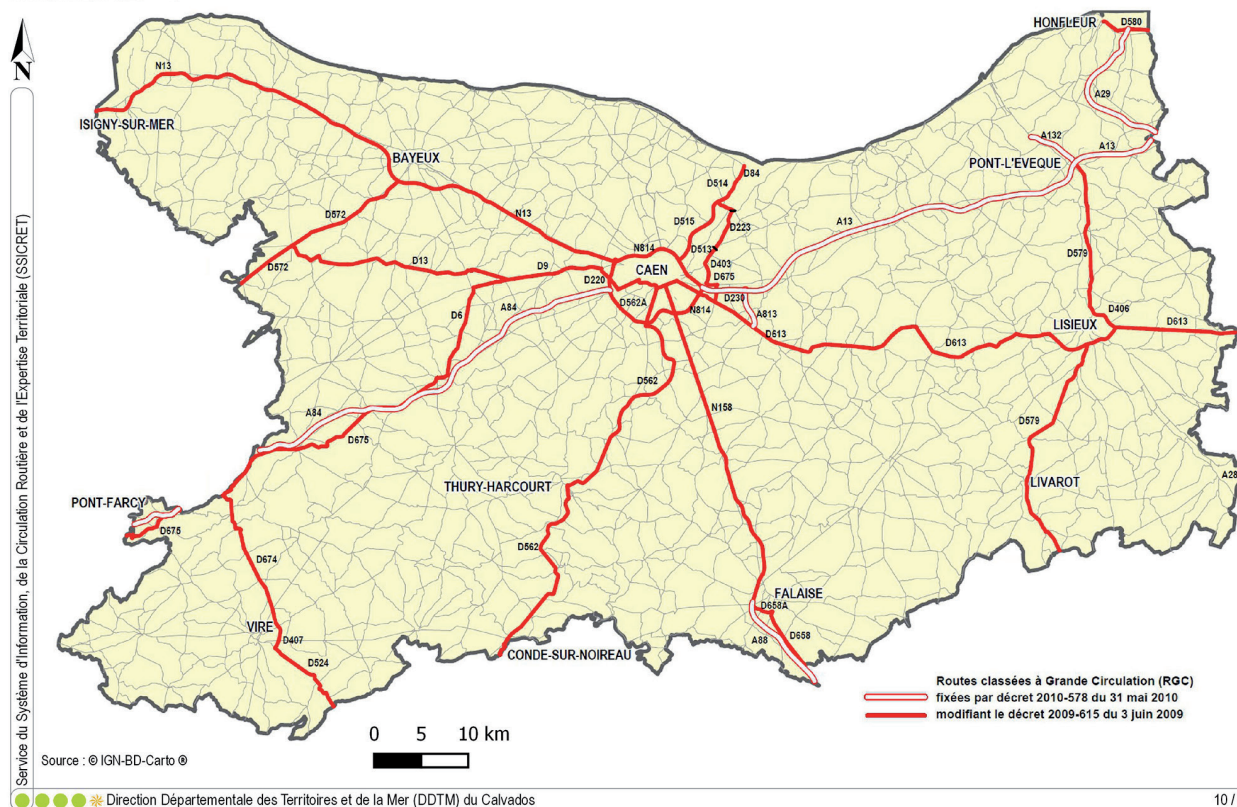
- Près d'un accident mortel sur deux (14 sur un total de 31) implique un véhicule seul (8 VL, 1 VU, 3 cyclomoteurs, 1 cycliste et 1 moto).
- L'alcool est en cause dans près d'un tiers des accidents mortels (9 sur 31).
Parmi les 9 accidents mortels avec alcool, 7 sont des accidents de véhicules seuls qui percutent tous un obstacle fixe.

Quant aux victimes, près d'un tué sur deux (16 sur 33) entre dans la catégorie des usagers vulnérables (piétons, cyclistes et deux-roues motorisés).

Activité		2016	Évolution / 2015
Sécurité routière	Avis sur les épreuves sportives	93	+ 17
	Avis sur les arrêtés temporaires de circulation	62	+ 10
	Avis sur les documents de planification	20	- 4
	Tableau de bord mensuel des accidents	12	0
	Baromètre mensuel des accidents	12	0
	Cartes mensuelles des accidents	60	0
	Actions de sécurité routière	4	- 2
	Correction de la base de donnée accidents	473	+ 16
	Radars fixes en service	26	0
	Dérogation PL les WE et jours fériés	71	+ 3
Transports exceptionnels	Dossiers instruits	1 298	- 31



Routes classées à Grande Circulation (RGC)



Éducation routière

143 établissements d'enseignement de la conduite avec un agrément.

13 inspecteurs (IPCSR) dont 1 adjoint au délégué.

Chiffres 2016

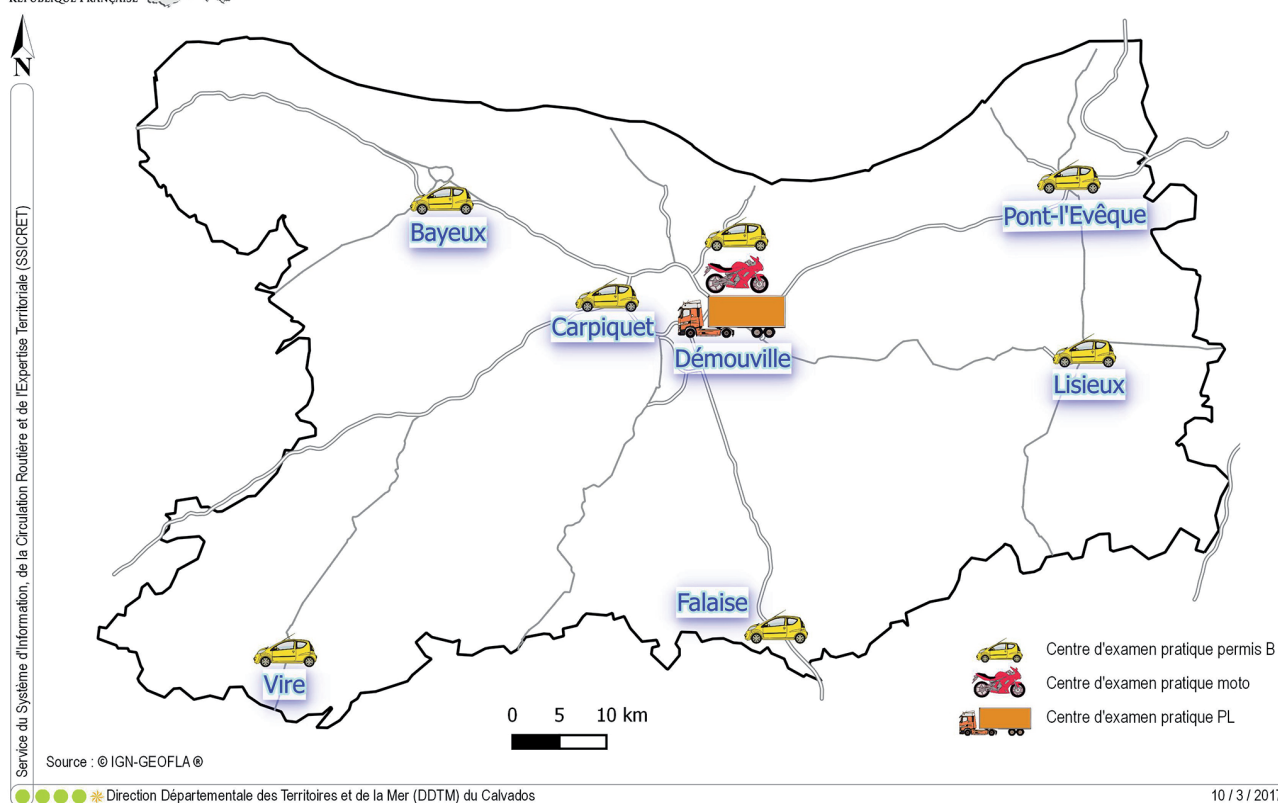
14 915 places attribuées à l'examen au permis B	19 239 places d'examen tous permis (29 774 avec ETG ¹¹)	10 535 places en ETG	57,66 % taux de réussite du Calvados au permis B en 1 ^{ère} présentation	78 jours délai moyen de passage entre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} présentation
---	---	--------------------------------	--	--

Chiffres 2015

14 487 places attribuées à l'examen au permis B	19 978 places d'examen tous permis (35 660 avec ETG)	15 682 places en ETG	59,60 % taux de réussite du Calvados au permis B en 1 ^{ère} présentation	81 jours délai moyen de passage entre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} présentation
---	--	--------------------------------	--	--



Centres d'examen pratique du permis de conduire



Les centres d'épreuve pratique B et le nombre d'examinés en 2016 :

Carpiquet	Démouville	Lisieux	Pont-l'Évêque	Vire	Bayeux	Falaise
6 451	3 038	1 315	1 165	1 148	1 142	656

11 - ETG : Épreuve théorique générale

Centres Epreuve Théorique Générale (ETG)

L'administration n'organise plus l'épreuve ETG dans le Calvados. L'externalisation est totale depuis le 01/01/2017. Les centres ETG de Carpiquet, Lisieux, Falaise, Vire et Bayeux sont fermés.

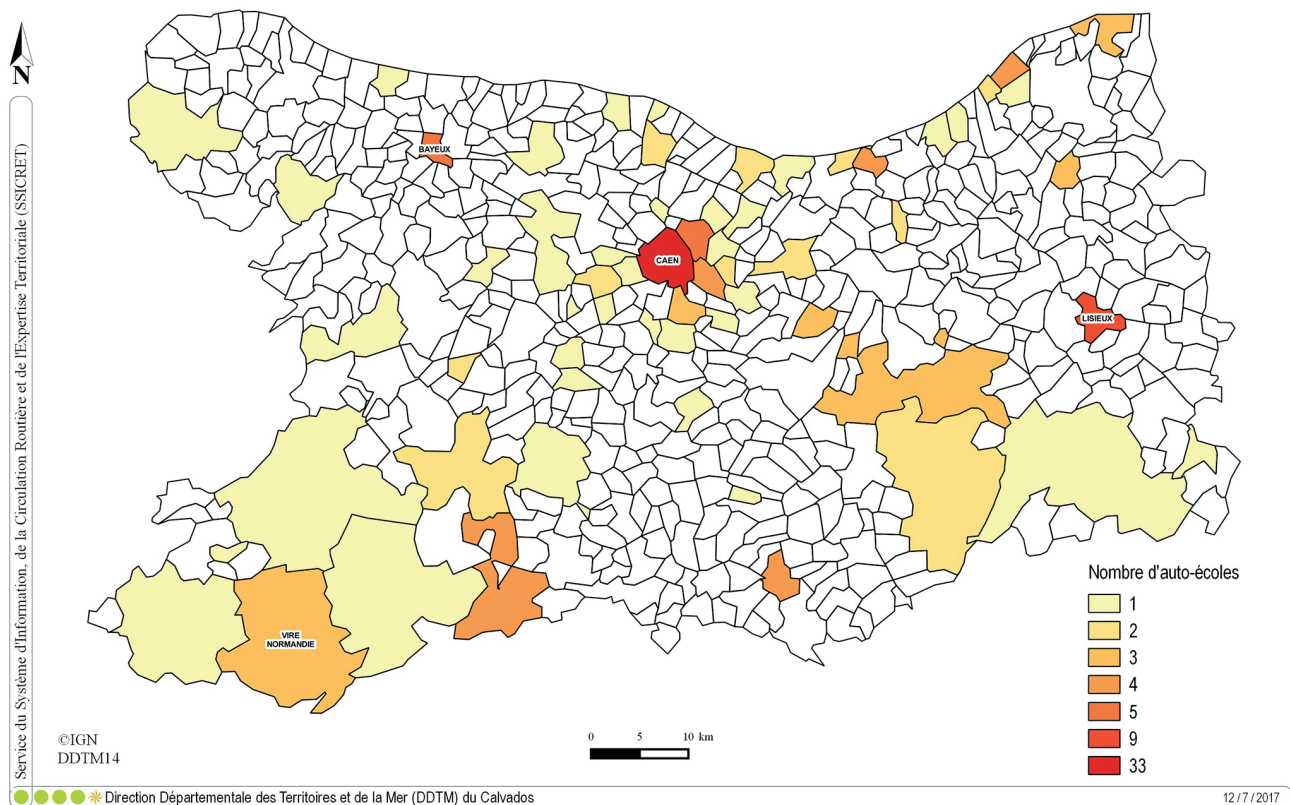
Deux opérateurs agréés sont implantés sur le département : La Poste et SGS.

Les centres d'examen du code de la route sont situés :

- à Caen, Lisieux, Vire et Bayeux pour La Poste.
- à Caen, Hérouville-Saint-Clair et Lisieux pour SGS.



Nombre d'auto-écoles par commune



Le trafic aérien

Aéroport de Caen-Carpiquet

	Réguliers	Charters	Affaire	Transit	TOTAL	Évolution 2016/2015
Nombre de passagers commerciaux en 2016	103 871	33 397	1 116	632	139 016	+ 7,7 %

Source : Aéroport de Caen-Carpiquet

Aéroport de Deauville-Normandie

	Au départ	À l'arrivée	Transit	TOTAL	Évolution 2016/2015
Nombre de passagers commerciaux en 2016	64 653	63 678	11 569	139 900	- 6,3 %

Source : Aéroport de Deauville-Normandie

Les ports de commerce et les transports maritimes

Voir page 74

L'eau

Source : Service Eau et Biodiversité - DDTM

La gestion de la ressource en eau

Observatoire des services d'eau et d'assainissement (SISPEA)

	Exercice 2015
AEP¹²	125 services renseignés sur 125, soit 100 % de la population
EU¹³ collectif	139 services renseignés sur 164, soit 99 % de la population
EU non collectif	17 services renseignés sur 46, soit 65 % de la population

Instruction et contrôle au titre de la police de l'eau

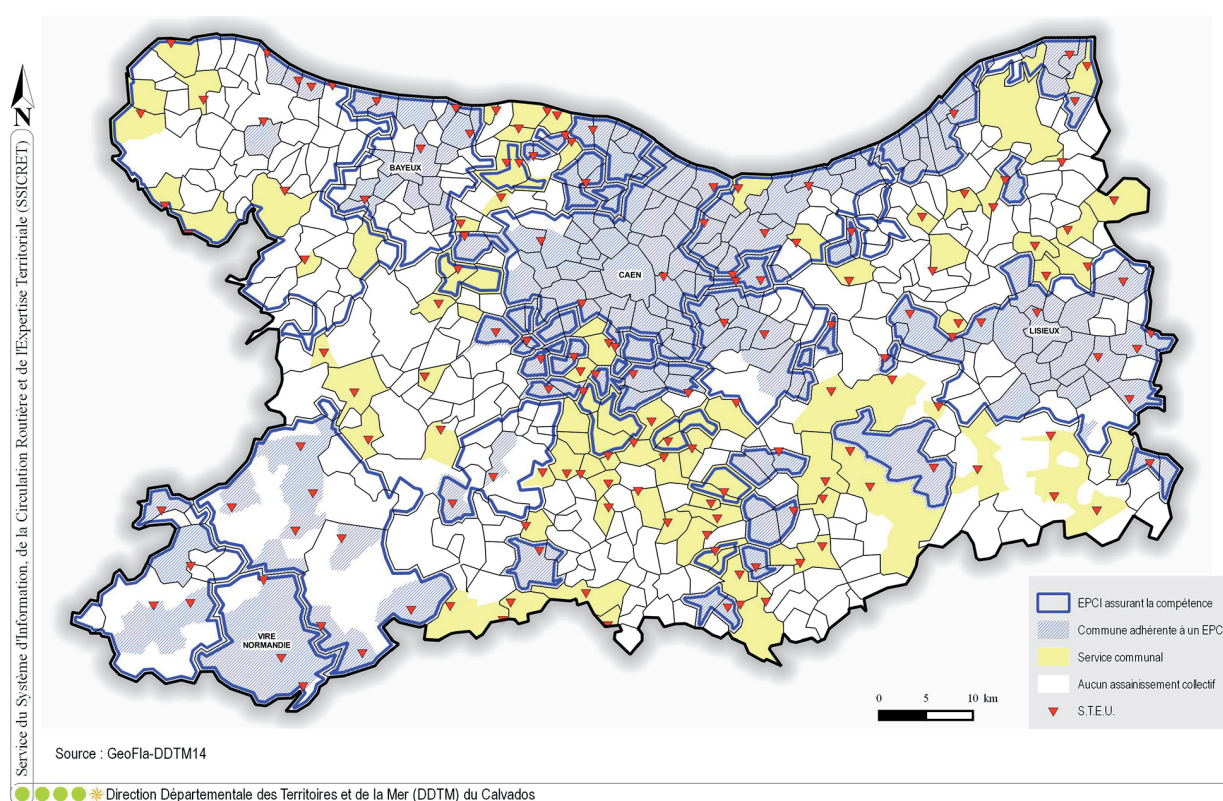
En 2015 : **3 autorisations** instruites ; **77 déclarations** ; **1 régularisation**.

302 H/j (hommes-jours) dédiés aux contrôles terrain ; 140 H/j dédiés aux contrôles documentaires.

L'assainissement



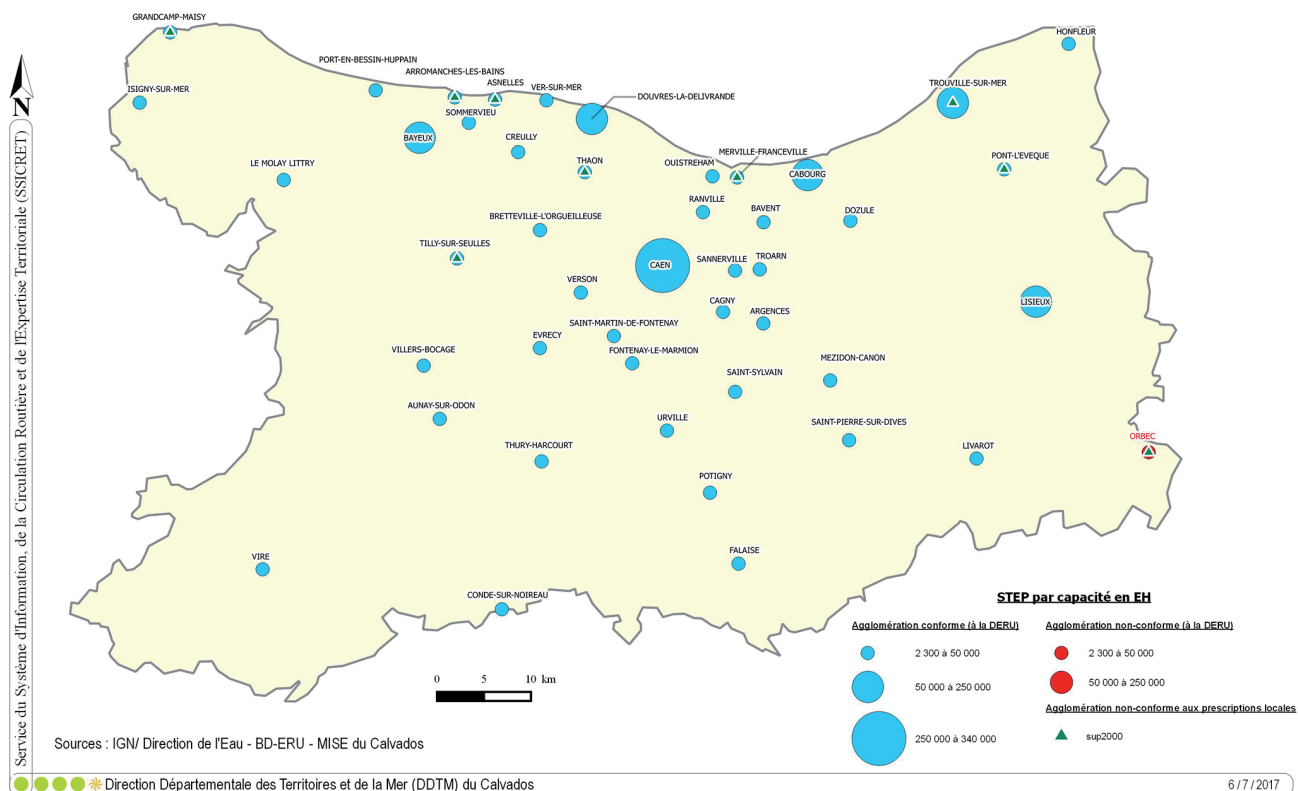
Assainissement collectif 2017



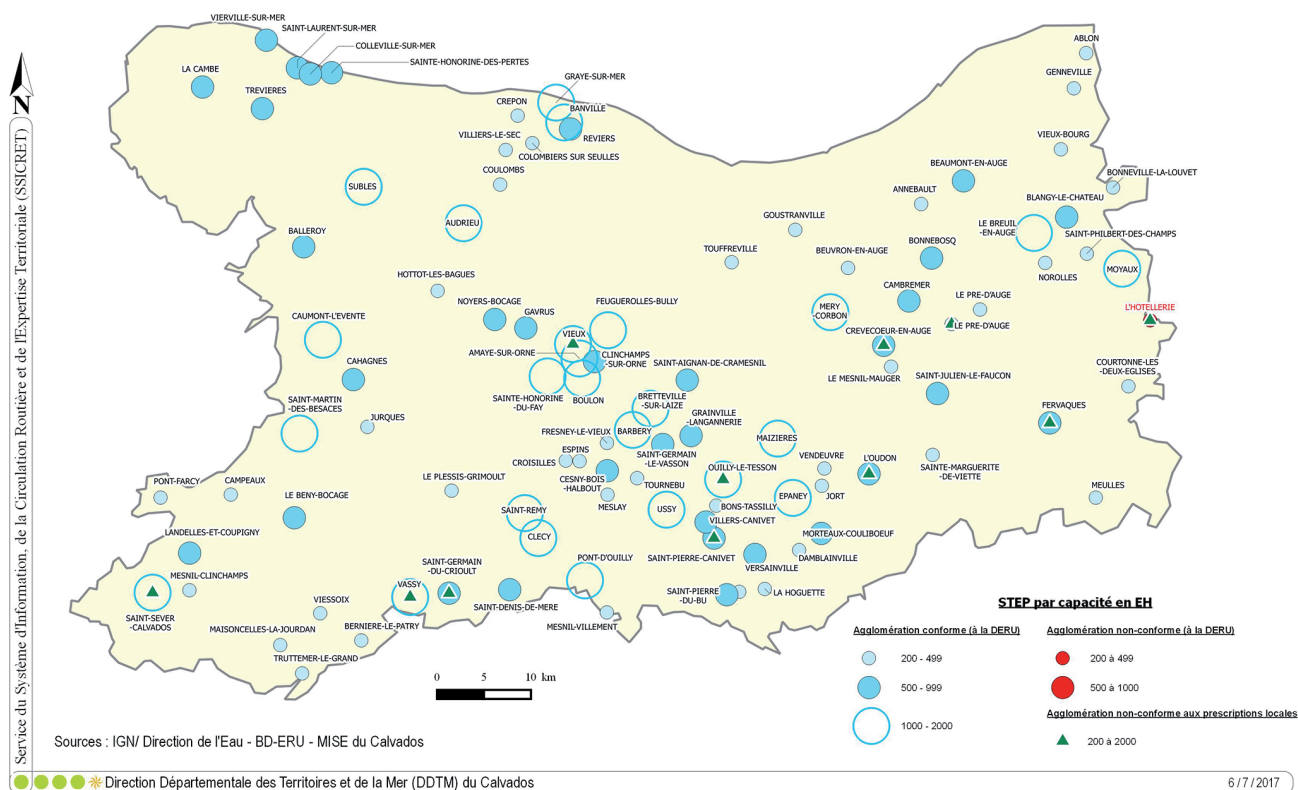
12 - AEP : Adduction d'eau potable

13 - EU : Eaux usées

Conformité DERU* des agglomérations d'assainissement de plus de 2000 Equivalents-Habitants (EH) au 31 décembre 2015



Conformité DERU* des agglomérations d'assainissement entre 200 et 2000 Equivalents-Habitants (EH) au 31 décembre 2015



* DERU : Directive eaux résiduaires urbaines

Stations d'épuration

plus de 2 000 EH¹⁴

46 dont 1 non-conforme au titre de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et 9 en non conformité locale

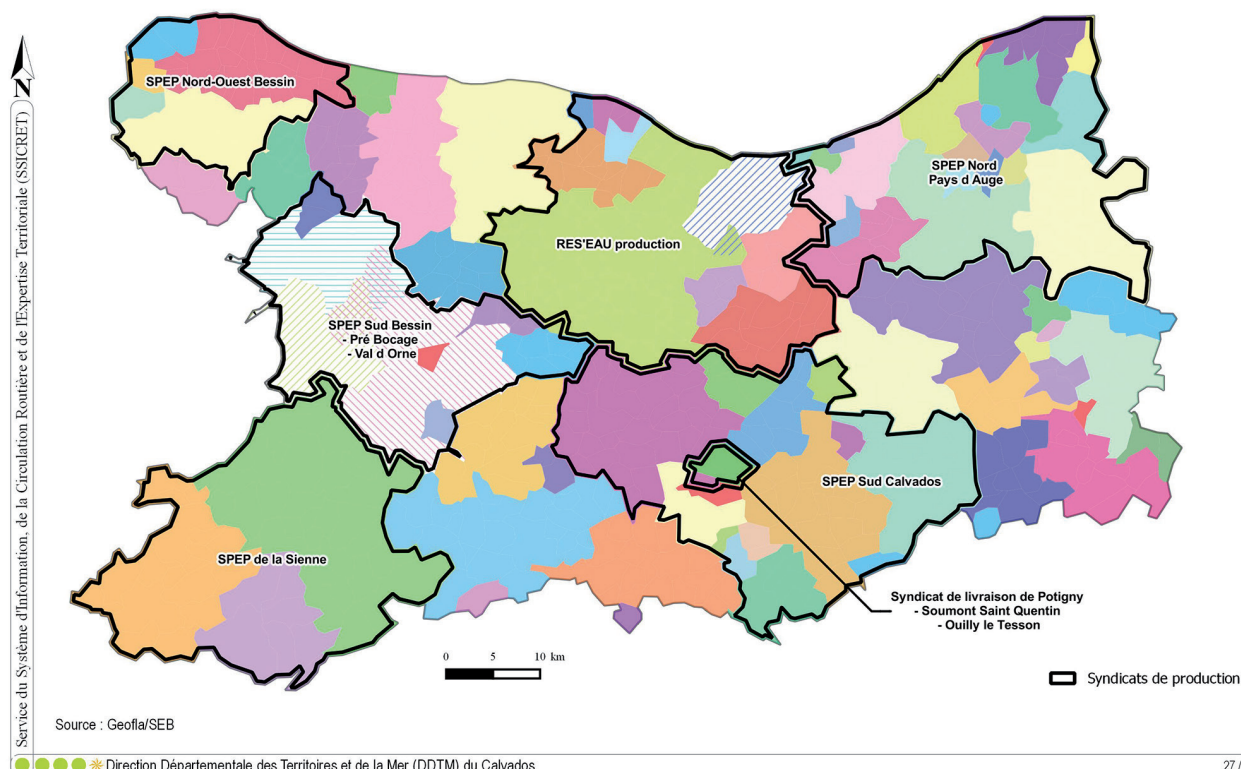
entre 200 et 2 000 EH

109 dont 1 non-conforme au titre de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et 11 en non conformité locale

L'eau potable



Collectivités exerçant la compétence eau potable au 1er janvier 2017



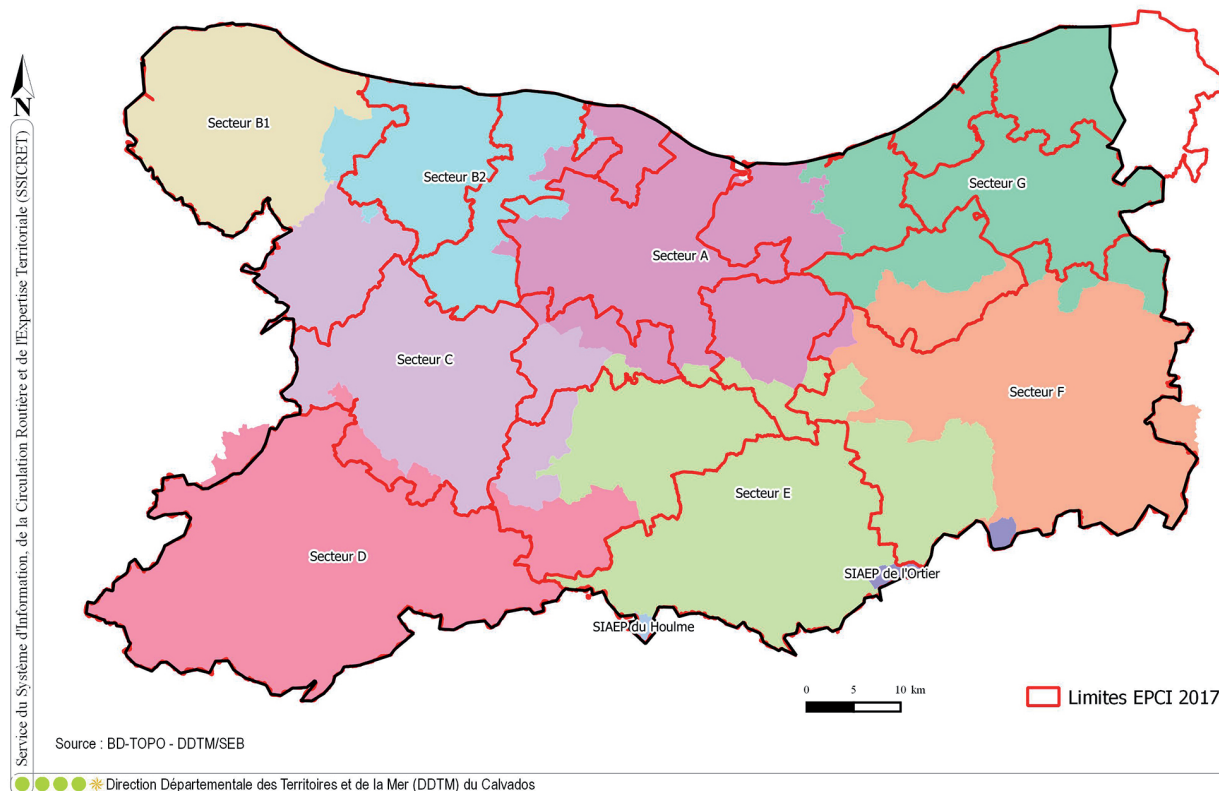
La loi NOTRe prévoit la prise de compétence obligatoire et entière pour l'eau et l'assainissement par les EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2020. Ces compétences sont d'ores et déjà obligatoires pour les communautés urbaines.

Ces compétences doivent être dès maintenant envisagées par les EPCI à fiscalité propre ou par des syndicats mixtes composés d'EPCI à fiscalité propre sur une échelle pertinente et suffisante.

Le nombre de syndicats d'eau potable (production et distribution) passerait de 75 en 2015 à 7 en 2020, le présent schéma prévoyant le regroupement dans une structure unique (syndicat mixte) de la compétence eau potable (production et distribution) pour chaque secteur.

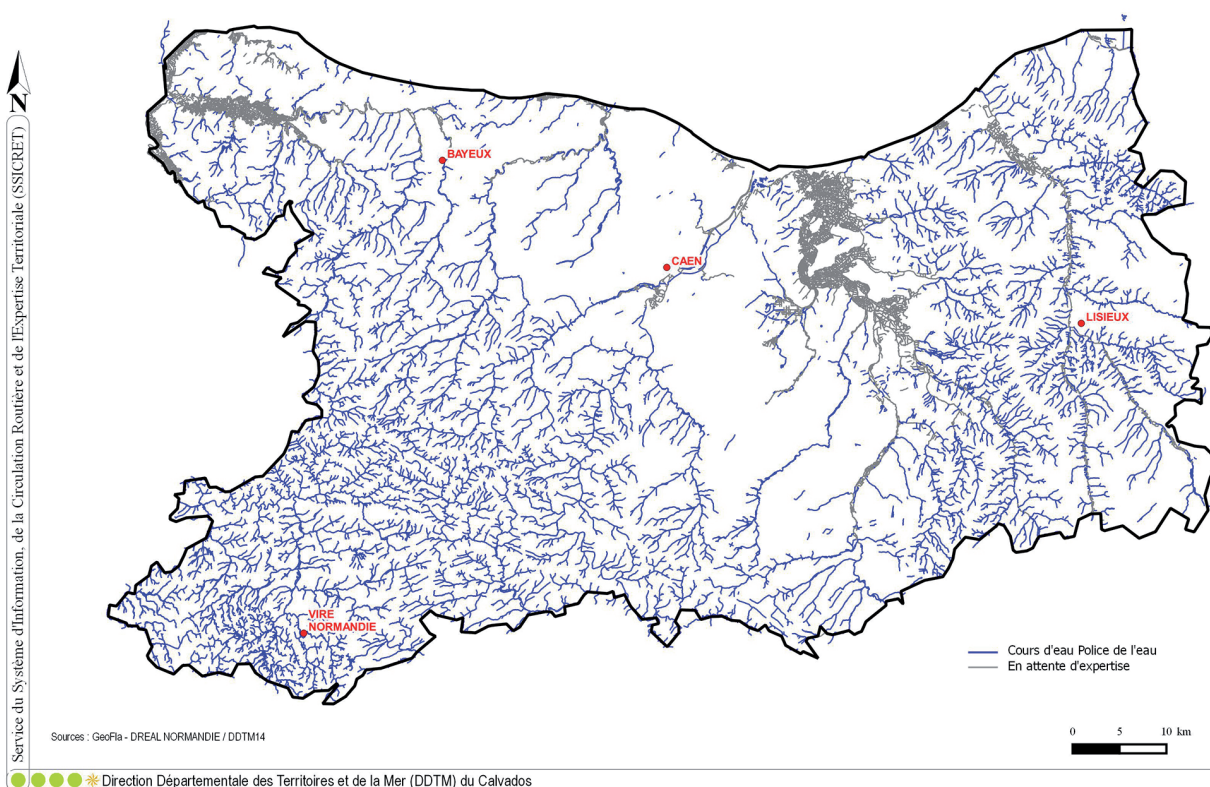
Le nombre de syndicats en charge de l'assainissement passerait quant à lui de 43 en 2015 à 0 en 2020, le présent schéma prévoyant la reprise au 1^{er} janvier 2020 au plus tard de la compétence assainissement par les seuls EPCI à fiscalité propre.

Proposition SDCI - Alimentation en eau potable

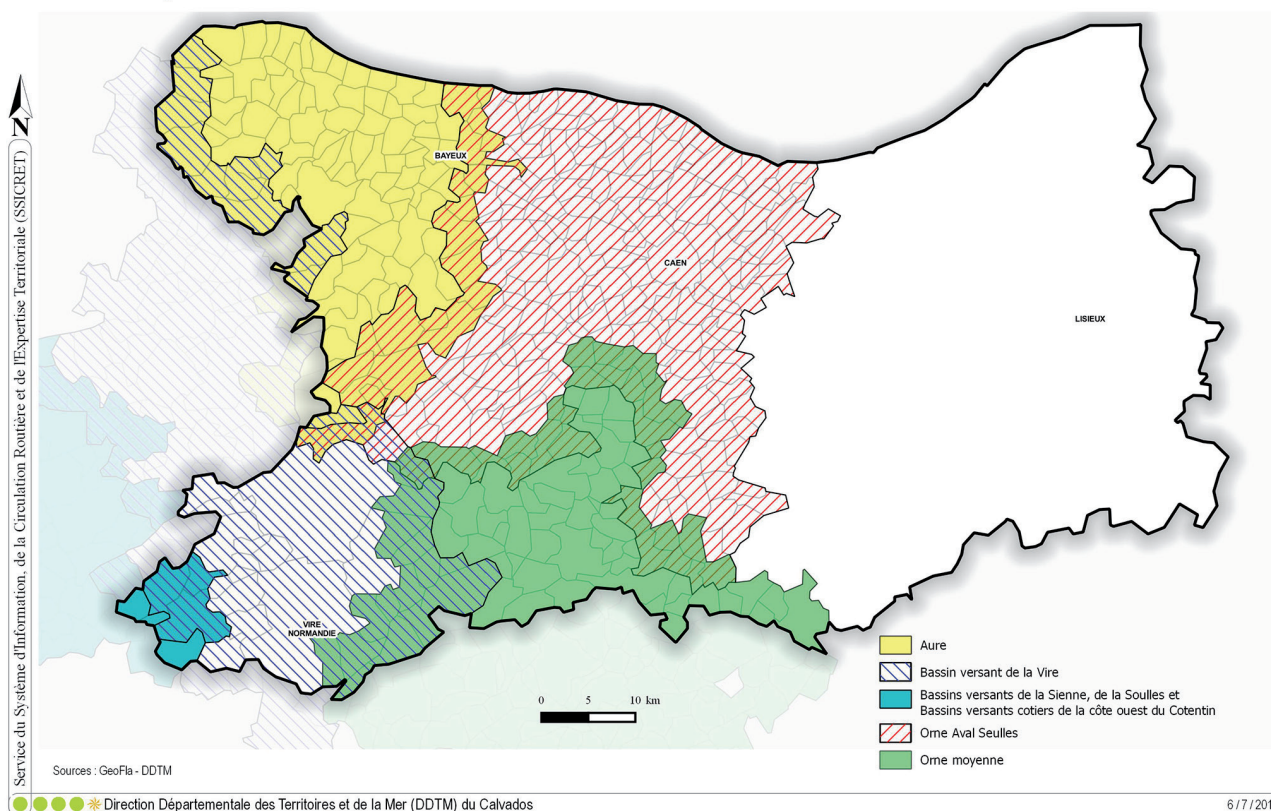


Les cours d'eau et les SAGE¹⁵

Les cours d'eau au titre de l'article 215-7-1 du Code de l'Environnement



Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

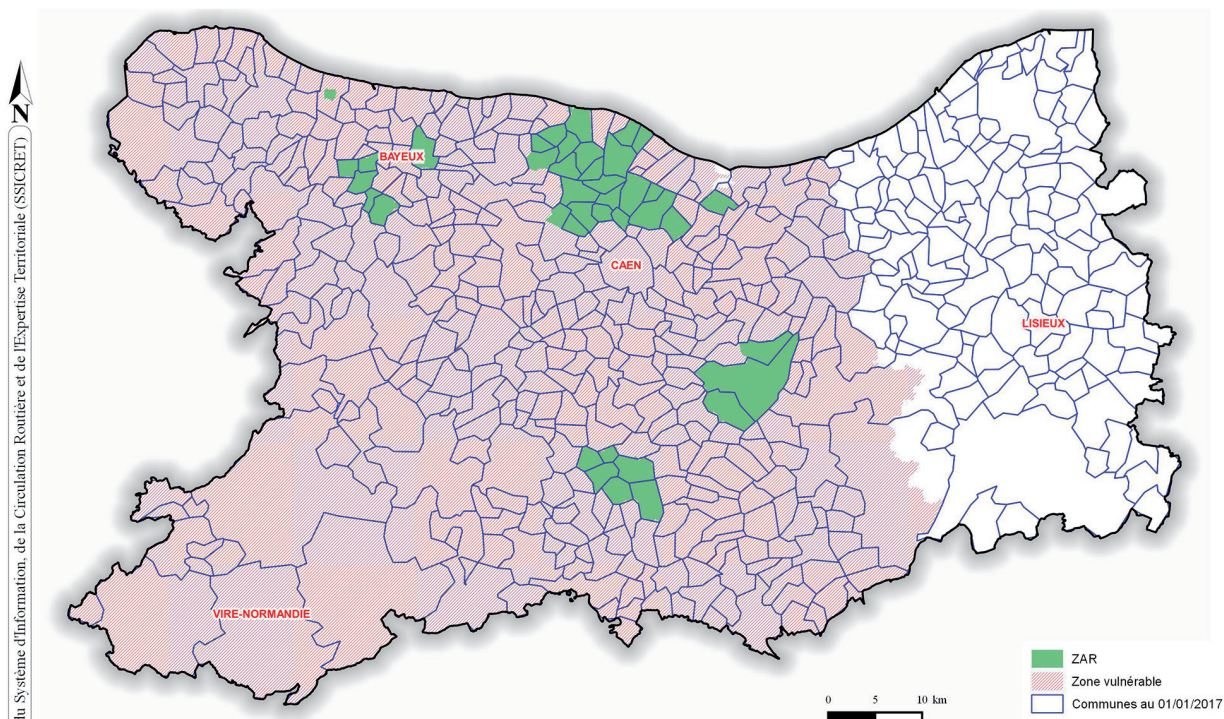


Nom du SAGE	Nombre de communes situées dans le Calvados	Dates marquantes	
SAGE Orne aval Seulles	238	Approbation	18 janvier 2013
SAGE Orne Moyenne	92	Approbation	12 février 2013
SAGE Aure	111	Arrêté de délimitation de périmètre	21 mai 2013
SAGE Vire	65	Validation de la stratégie	11 mars 2016

La qualité de la ressource en eau



Zones d'Action Renforcée (ZAR) et zone vulnérable

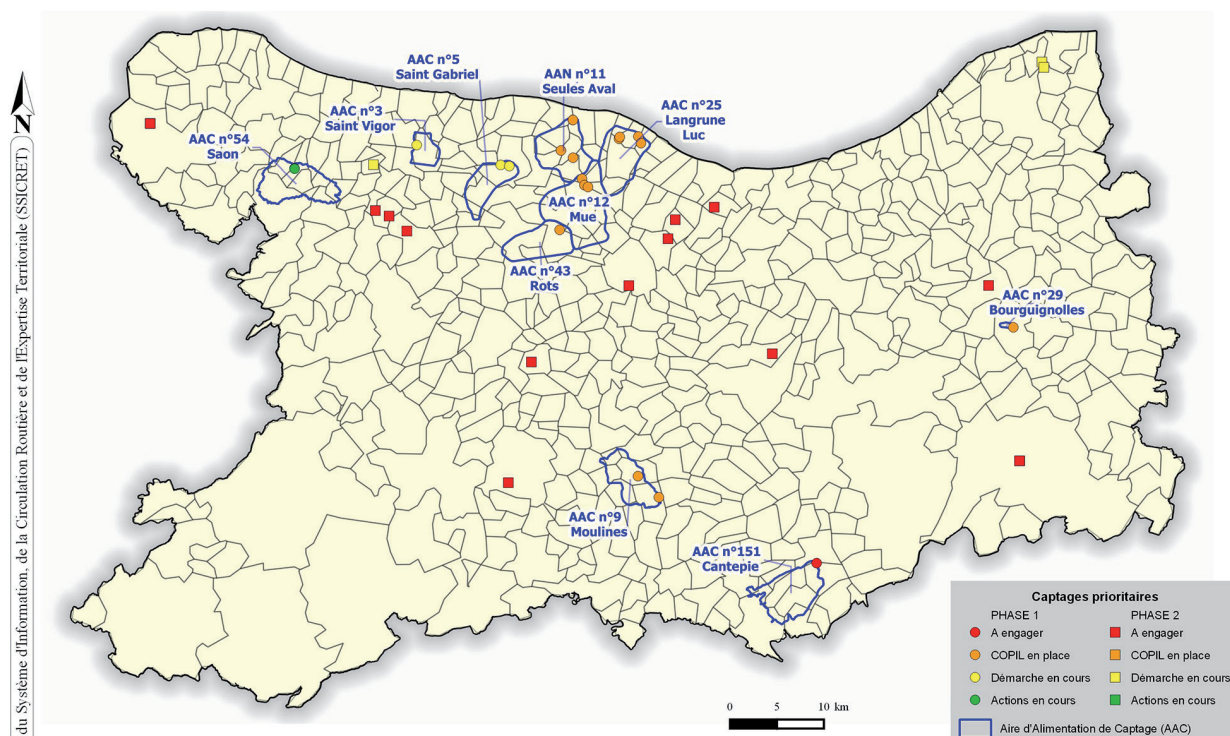


Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

27/3/2017



Captages prioritaires



Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

4/4/2017

26 captages prioritaires dans le département dont :

- 16 nouveaux captages issus de la conférence environnementale ;
- 10 aires d'alimentation de captages issues du Grenelle de l'environnement, correspondant à 21 captages.

Obstacles à la continuité écologique

163 obstacles à mettre aux normes sur des cours classés en liste 2 au titre du L.214-17 du code de l'environnement, 46 déjà mis aux normes.

82 ouvrages identifiés au titre du plan anguille : 69 à mettre aux normes et 13 déjà mis aux normes.

Le domaine public fluvial (DPF)

4 cours d'eau domaniaux dans le Calvados	Suivi du transfert	Repreneurs
L'Orne Aval de Caen à Ranville (10 km)	Transfert du DPF par arrêté préfectoral et convention du 26 août 2015	Ports normands associés (PNA)
La Touques du Breuil-en-Auge au Pont des Belges entre Deauville et Trouville (30,7 km)	Étude délimitation et travaux réalisés en 2015 et 2016. Transfert prévu en 2017.	Syndicat du bassin versant de la Touques (SMBVT)
La Vire (83,6 km dont 2,8 km dans le Calvados et 14,4 km mitoyen Calvados-Manche)	Transfert effectué en 2009	Syndicat de la Vire et du Saint-Lois (SVSL)
La Dives de Méry-Corbon à Cabourg (30,4 km)	Étude de la délimitation du DPF réalisée en 2015. Identification d'un repreneur non aboutie.	

Source : DDTM

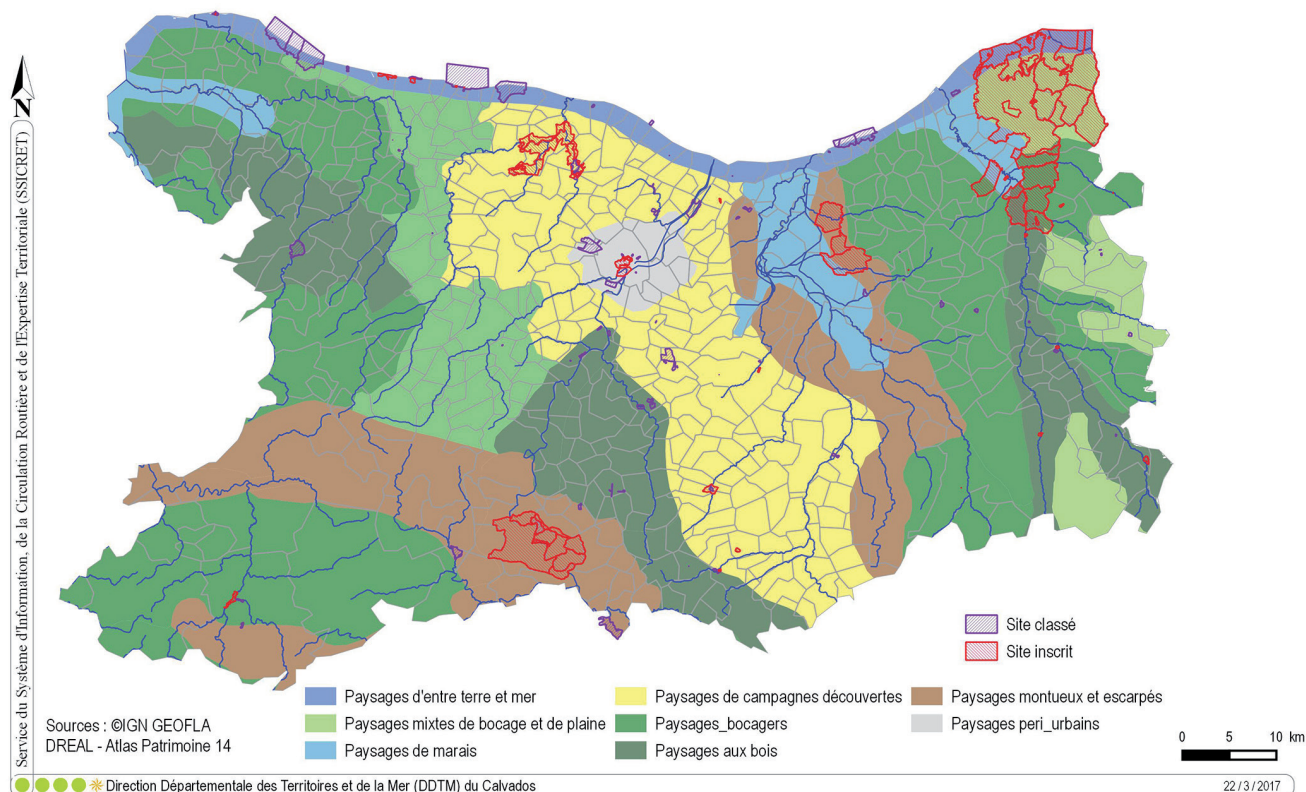
Les paysages et la biodiversité

Source : Service Eau et Biodiversité - DDTM

Les paysages



Les paysages

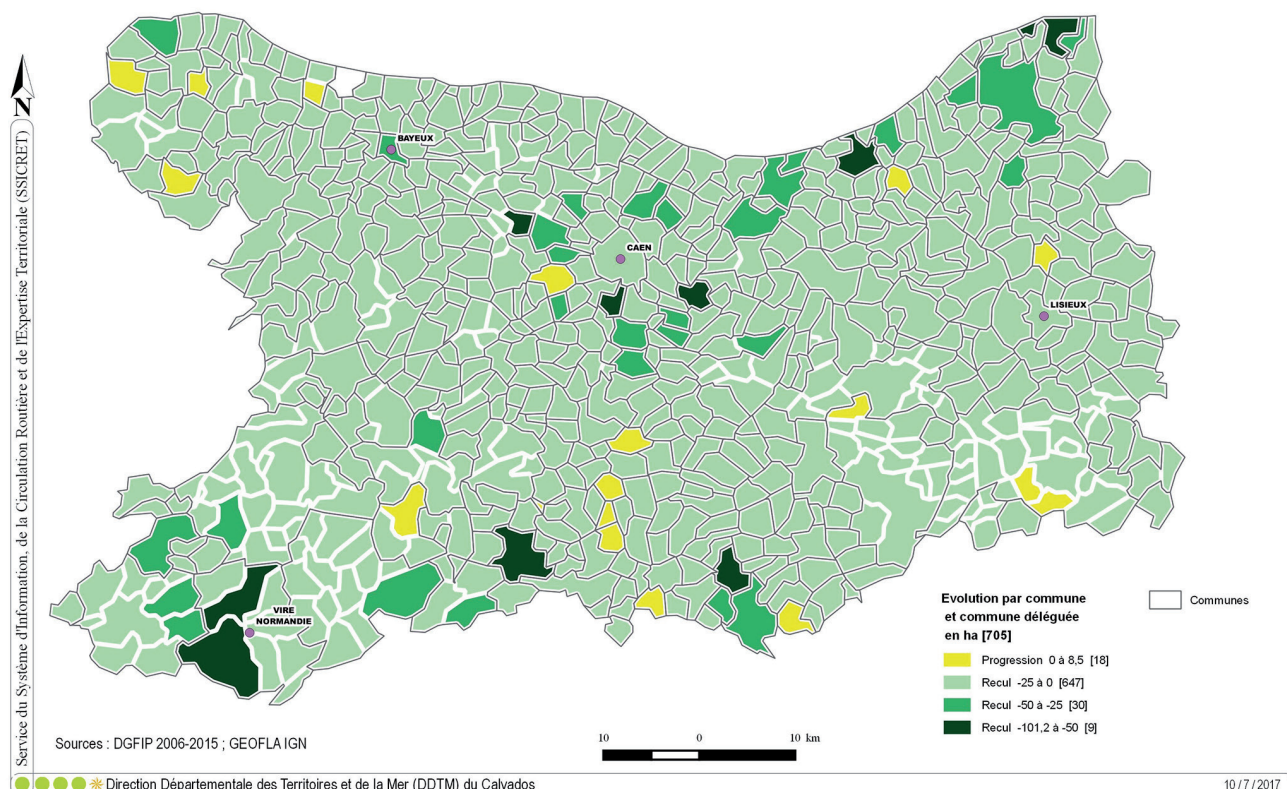


La publicité - contrôles

	Règlements locaux de publicité (RLP)		Instruction de déclarations préalables (DP)	Autorisations et/ou refus (Arrêtés préfectoraux)	Mises en demeure	Police en matière de publicité extérieure (PV et avertissements)	
	Prescrits	Réalisés				Collaboration RT	
Au 01/01/17	2	17	64	107	7	Dispositifs fléchés	PV
						416(*)	32

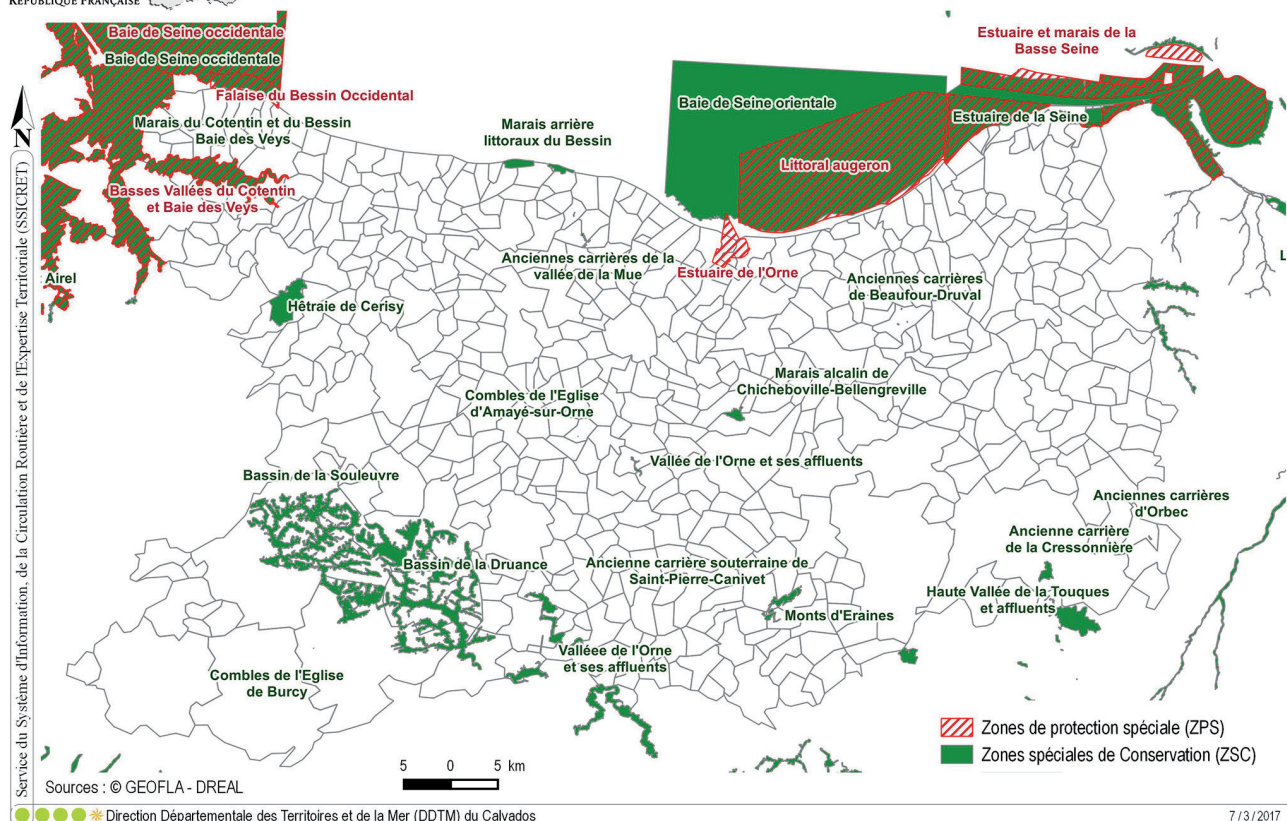
(*) Procédures amiables réalisées en 2016

Evolution 2006-2015 des surfaces naturelles, agricoles et forestières



Les sites Natura 2000

Réseau Natura 2000 - Directives Habitats et Oiseaux



	Directive Oiseaux	Directive Habitats
25 sites	6 Zones de protection spéciale (ZPS) (dont 3 majoritairement en mer)	19 Zones spéciales de conservation (ZSC) (dont 3 majoritairement en mer)
Surface terrestre sur le territoire du Calvados	16 680 ha	30 814 ha

Opérateurs Natura 2000	Sites présidés par un élu	Contrats Natura 2000	Chartes Natura 2000	MAET ¹⁶ Natura 2000
8 opérateurs principaux et 3 opérateurs associés	4	8	11 (engagement 5 ans)	36 sous engagement

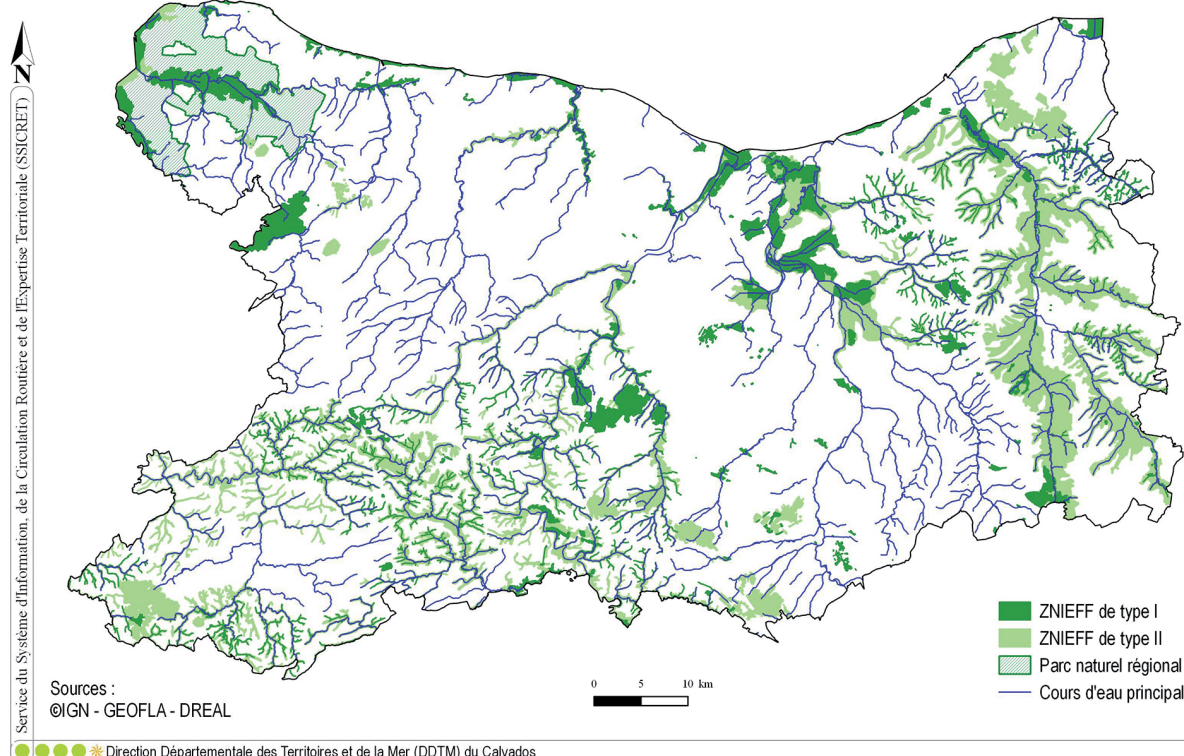
2 territoires éligibles aux mesures agro-environnementales zones humides :

- Le Bocage Virois : 225 ha de zones humides sous contrat.
- Le Parc du Cotentin et du Bessin : 15 ha de zones humides sous contrat.

Les zones naturelles et sensibles



Zones naturelles et sensibles



3 / 4 / 2017

	ZNIEFF ¹⁷		Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	Réserves naturelles nationales	Réserve naturelle régionale
	De type 1	De type 2			
Nombre	194 dont 9 en mer	35 dont 3 en mer	8	4	1
Surface sur le territoire du Calvados	23 889 ha	88 235 ha	11 411 ha	1 886 ha	20 ha

16 - MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées

17 - ZNIEFF : Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique

	Sites naturels classés	Sites naturels inscrits
Nombre	89 dont 5 en mer	30
Surface sur le territoire du Calvados	2 899 ha	25 518 ha

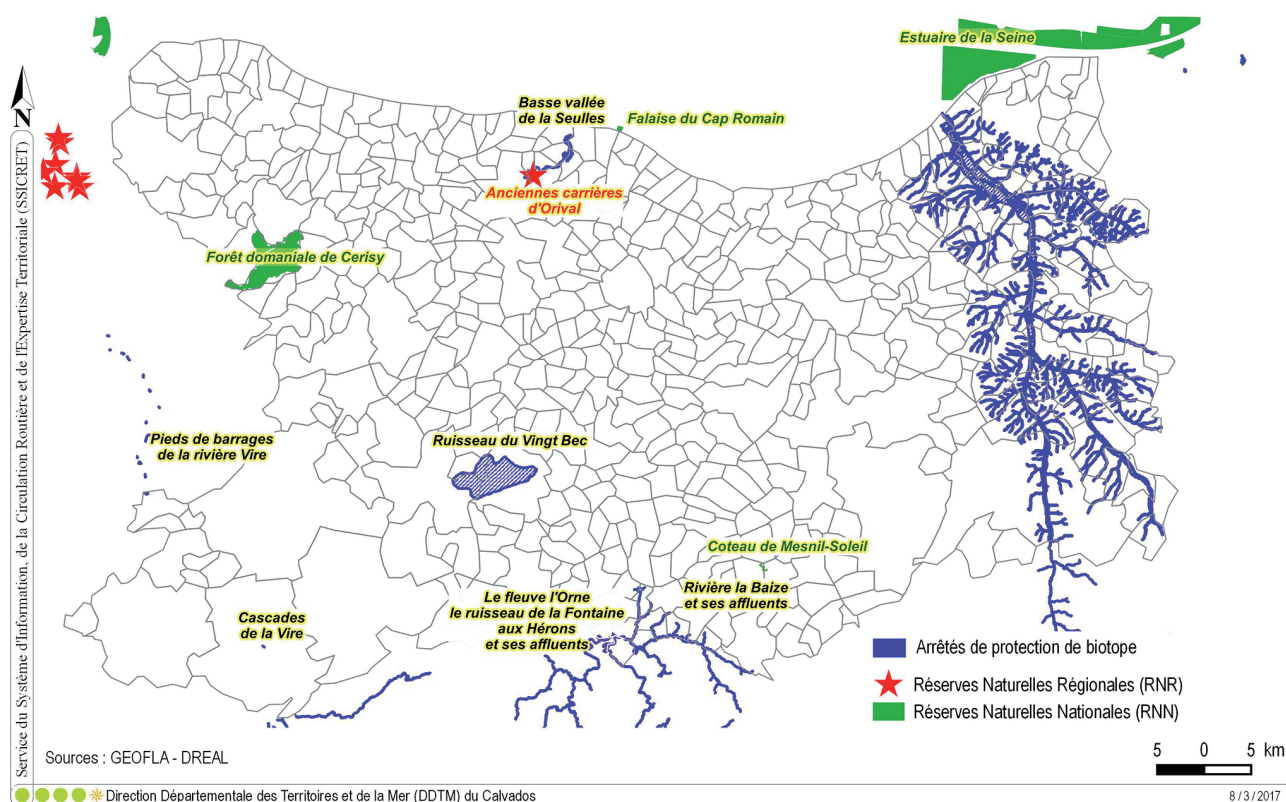
Parc naturel régional (PNR) : Le PNR des marais du Cotentin et du Bessin.

8 arrêtés préfectoraux de protection de biotope :

Anciennes carrières d'Orival à Amblie ; cascades la Vire à Roullours et Maisonnelles La Jourdan ; lit du fleuve Orne et lit du ruisseau de « la Fontaine aux Hérons » et de ses affluents ; lits mineur et majeur de la basse vallée de la Seulles ; pieds de barrages de la vallée de la Vire ; rivière La Baize ; ruisseau du Vingt-Bec et ses affluents ; la Touques et ses affluents.



Arrêtés préfectoraux de protection de biotope et réserves naturelles

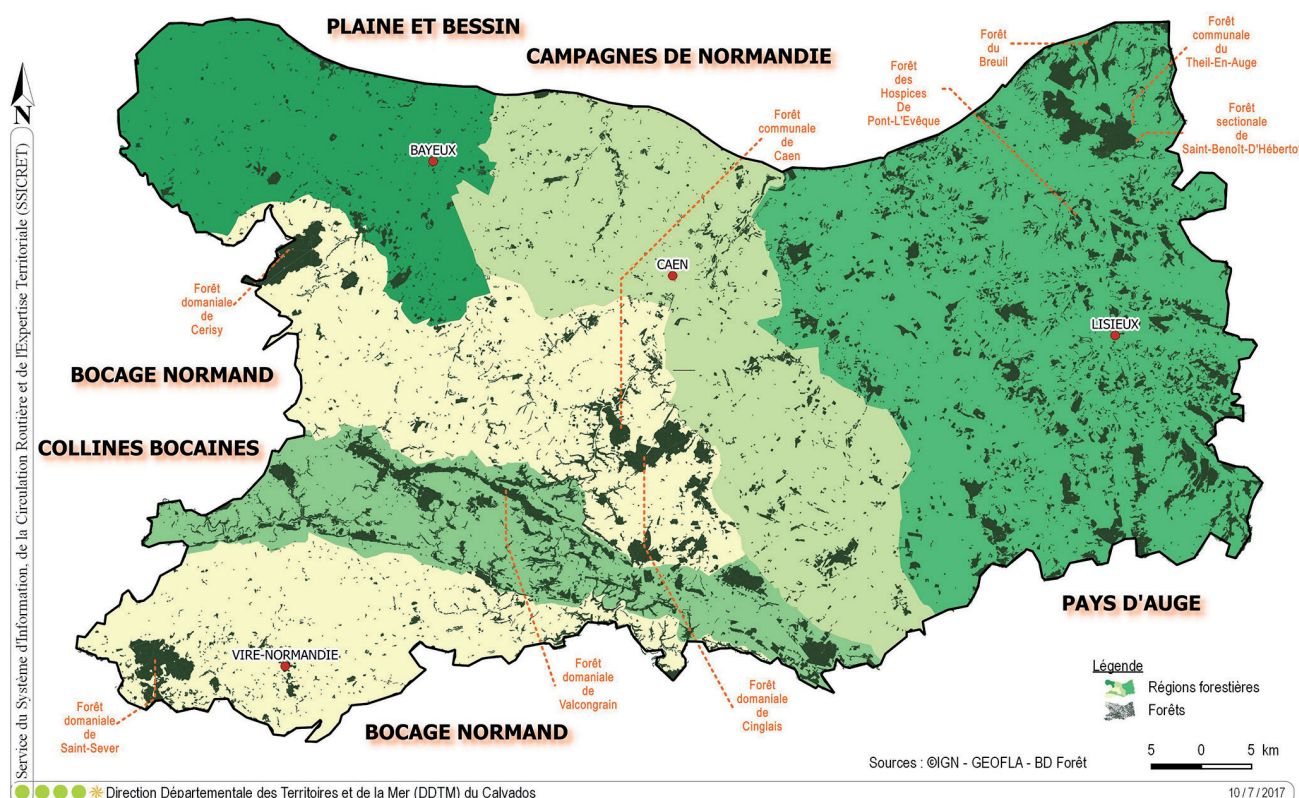


	Zones humides (ZH)	Zones de prédisposition à la présence de ZH
Surface	39 000 ha soit 7 % du territoire dont 117 ha délimités par arrêté préfectoral	25 contrats MAET sous engagement Entre 111 000 et 138 700 ha (20 % à 25 % du territoire)

La forêt



Régions forestières et forêts du Calvados



Surface en forêt	dont forêts privées	dont forêts domaniales	dont forêts communales et assimilées
46 000 ha soit 8 % de la surface du département (moyenne nationale : 29,7 %)	89 % (moyenne nationale : 75 %)	9 %	2 %

Forêt sous gestion de l'office national des forêts (ONF)

Domaniales	Communales et assimilées
4 198 ha	735 ha

Répartition par essence

Feuillus	Résineux
36 800 ha	9 200 ha

Source : Inventaire Forestier National

Gestion

Surface sous plan simple de gestion	18 218 ha
Forêt sous régime fiscal Monichon	25 410 ha
Forêt sous régime fiscal ISF	21 309 ha

Les trois surfaces peuvent concerner les mêmes propriétés.

La chasse

Saison 2016/2017	Demandes individuelles	Demandes satisfaites	Attributions par espèce	
Plans de chasse grand gibier	1 754	1 674	5 113 chevreuils	Sous contrats sangliers 2 530 bracelets
Plans de chasse lièvres	2 348	2 223	9 287	

En 2016	Chasseurs	Gabions	Piégeurs	Meutes autorisées
Nombre	16 000	553	3 816	27

Baux de chasse sur le domaine public de l'État :

DPF : baux renouvelés en 2013 - 4 lots.

DPM : 3 lots dont 2 renouvelés en 2014 le troisième a été transféré en propriété à PNA.

Ouverture générale de la chasse 2016/2017 : 18 septembre 2016

Chasse gibier d'eau 2015/2016	Ouverture	Fermeture
Domaine public maritime (sauf vanneaux et gibier sous moratoire)	06/08/2016	31 janvier et 10 février 2017
Marais intérieurs	21/08/2016	31 janvier et 10 février 2017
Fuligules, milouins et morillons, canards chipeaux et rallidés	15/09/2016	31/01/2017
Vanneaux huppés	18/09/2016	31/01/2017
Courlis cendrés, barges à queue noire	Suspendue sur ensemble du territoire jusqu'au 30/07/2018 sauf DPM ouverture 06/08/2016	31/01/2017

Source : Service Eau et Biodiversité - DDTM et Fédération des Chasseurs 14

La pêche en rivière

Période d'ouverture générale de la pêche 2016 :

- cours d'eau et plan d'eau de 1^{ère} catégorie : du 2^{ème} samedi du mois de mars au 3^{ème} dimanche du mois de septembre inclus
- cours d'eau et plan d'eau de 2^{ème} catégorie : toute l'année

Des dispositions spécifiques sont prévues pour les espèces suivantes :

- saumon atlantique : interdit toute l'année sauf sur la Touques (ouvert du dernier samedi du mois d'avril au dernier dimanche du mois d'octobre inclus) et sur le parcours interfédéral de la Vire (ouvert du 2^{ème} samedi du mois de mars au 2^{ème} samedi du mois de juin inclus pour le saumon de printemps ; du 2^{ème} samedi du mois de juillet au 3^{ème} dimanche du mois de septembre inclus pour les castillons)
- truite de mer : interdite toute l'année sauf sur les cours d'eau classés à truite de mer (ouvert du dernier samedi du mois d'avril au 3^{ème} dimanche du mois de septembre inclus, prolongée au dernier dimanche du mois d'octobre inclus sur certaines portions de la Dives, l'Orne, la Seulles, la Calonne, l'Orbiquet, la Vie, la Vire et la Touques)
- truite fario/saumon de fontaine : ouverture du 2^{ème} samedi du mois de mars au 3^{ème} dimanche du mois de septembre inclus
- anguille < 12 cm - anguille argentée : interdit toute l'année

Le nombre de captures de saumons autorisées est fixé à 2 par pêcheur pour la période de pêche dont au plus un saumon de printemps (70 cm et plus).

Le nombre de captures de truites autorisées par pêcheur et par jour est fixé à 6 au maximum.

L'agriculture

Source : Service Agricole - DDTM

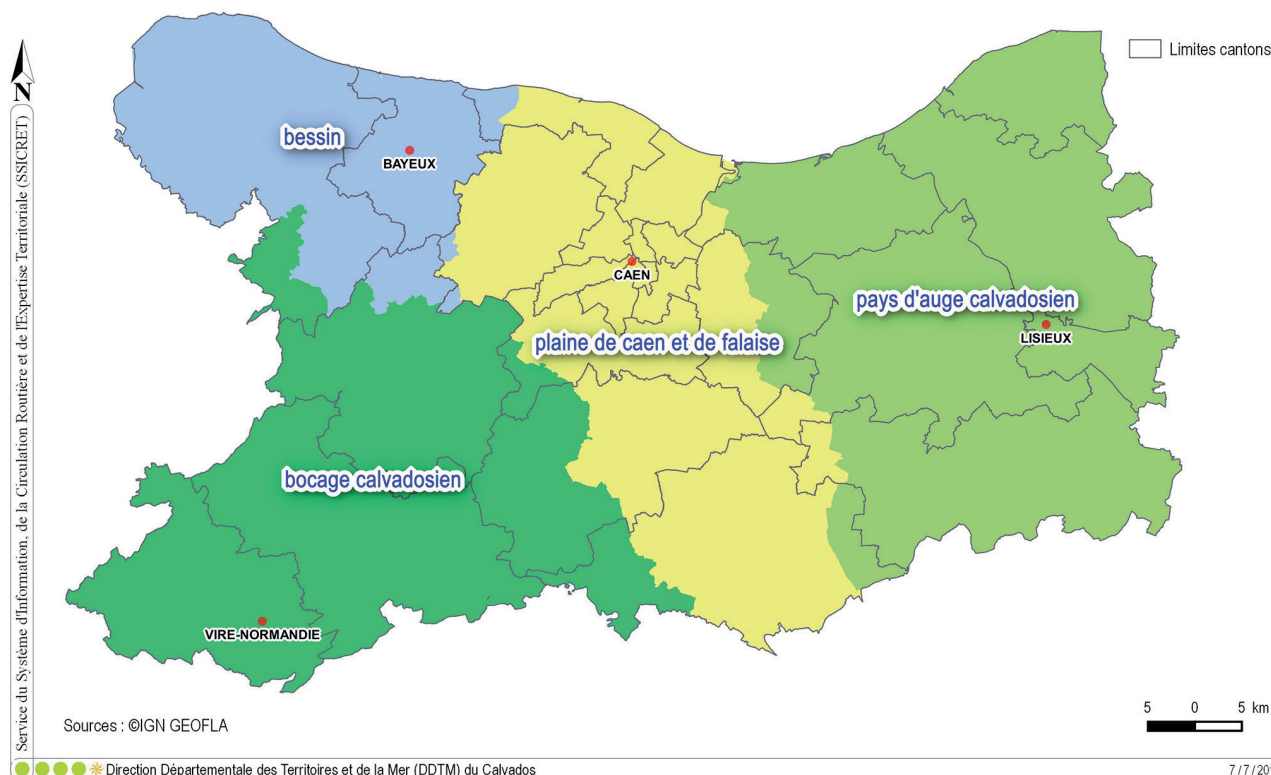
Les données générales agricoles

Exploitations en 2010	6 700 (évolution annuelle entre 2000 et 2010 : - 3 %) dont moyennes et grandes ¹⁸ : 3 840
Statut des moyennes et grandes exploitations en 2010	• 2 230 exploitants individuels • 460 Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) • 810 Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) • 340 autres sociétés : groupement de fait, société civile, société commerciale ou coopérative
Principales orientations des moyennes et grandes exploitations en 2010	• 33 % « bovins/lait » • 22 % « grandes cultures » • 10 % « bovins/viande » • 12 % « polyculture et polyélevage » • 6 % « bovins/lait-viande »

Source : Agreste - RA¹⁹ 2010 - MAA



Petites régions agricoles du Calvados



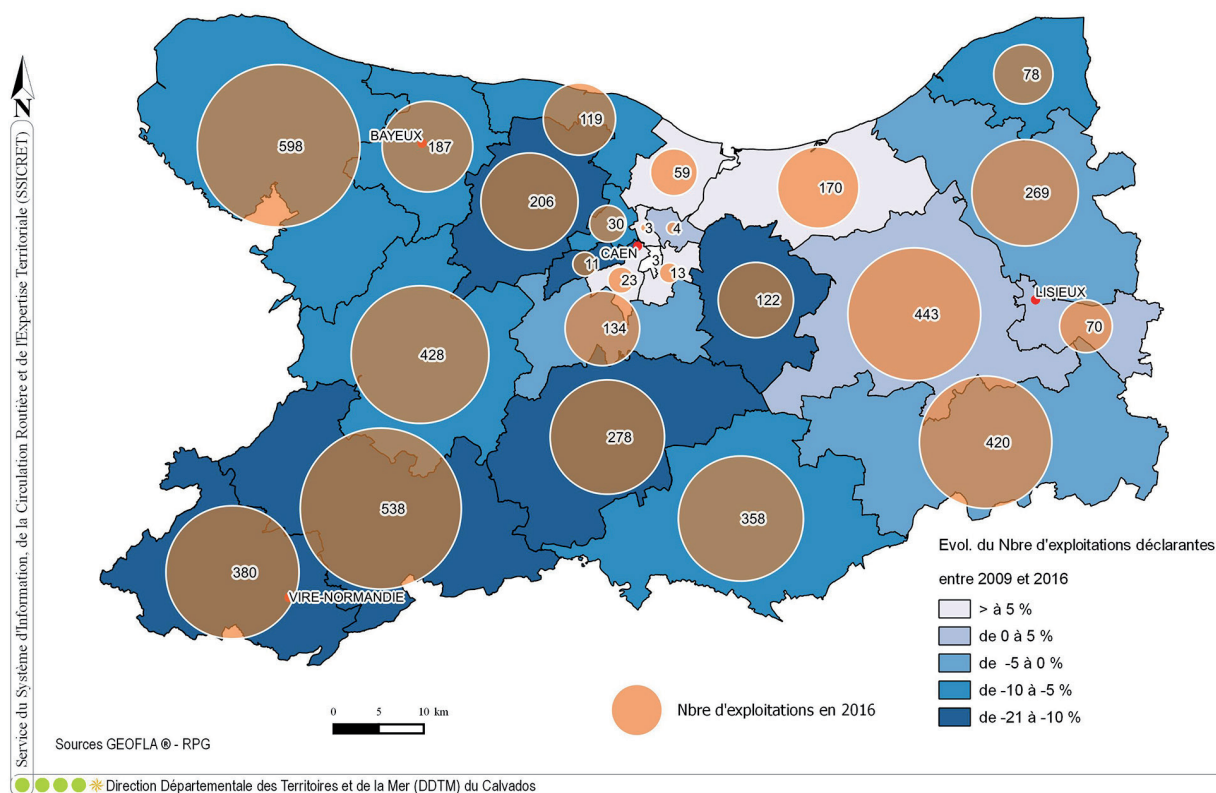
18 - Exploitations moyennes et grandes : exploitations agricoles dont la production brute standard (PBS) est supérieure ou égale à 25 000 euros

19 - RA : Recensement agricole

	Bessin	Bocage Calvadosien	Pays d'Auge Calvadosien	Plaine de Caen et de Falaise	Total Calvados
SAU en 2010 (ha)	63 200	110 000	105 000	102 370	380 570
Nb d'exploitations agricoles en 2016	819	1 550	1 492	1 069	4 930
Nb d'exploitants agricoles (total) en 2016	1 415	2 597	2 352	1 813	8 177
Surfaces déclarées en 2016 (ha)	60 838	106 509	99 917	93 148	360 412

Source : RA 2010 - RPG²⁰ 2016

Nombre d'exploitations agricoles par canton en 2016



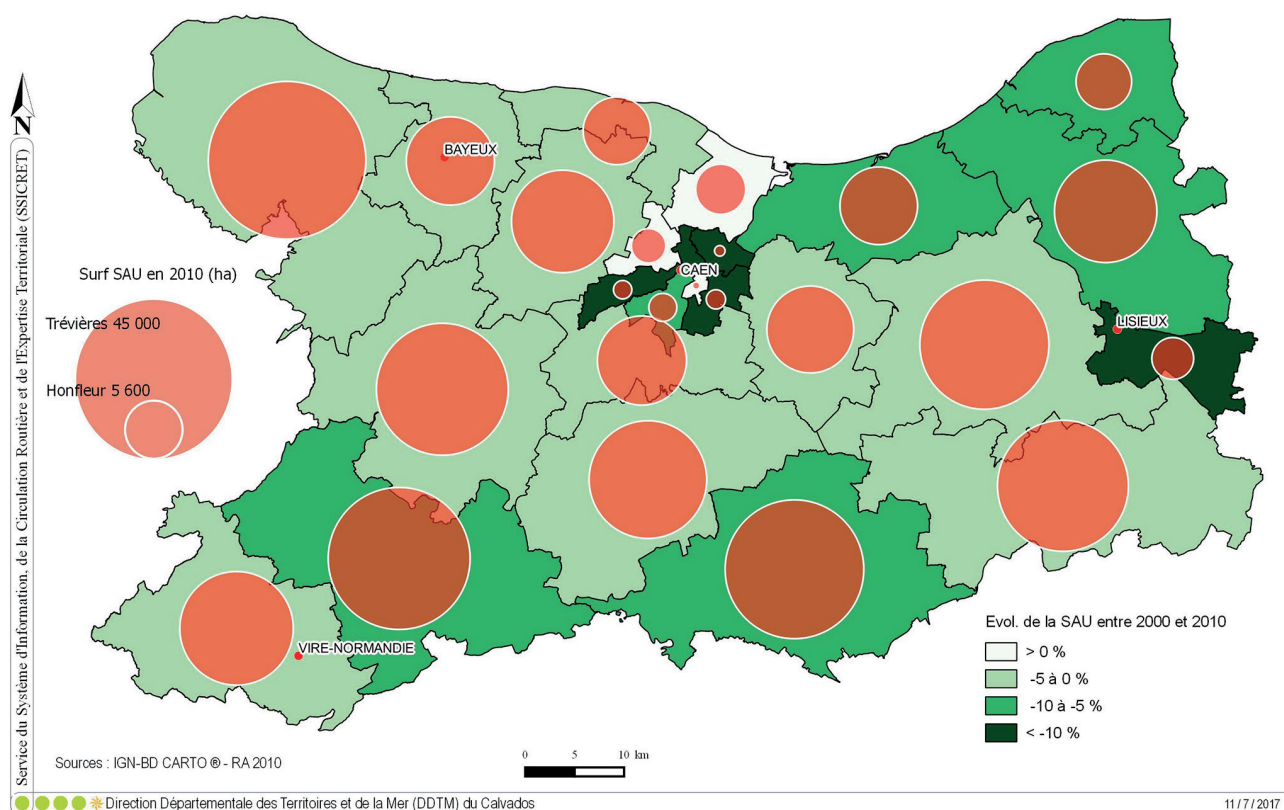
L'évolution des exploitations déclarantes est influencée par l'évolution du nombre d'agriculteurs et par les transformations en forme sociétaire.

Actifs en 2010

- 8 030 chefs d'exploitation et coexploitants
 - 2 390 autres actifs familiaux
 - 2 410 salariés permanents non familiaux
- soit un total de **12 830**

Source : Agreste - RA 2010 - MAA

Evolution de la surface agricole utile par canton entre 2000 et 2010



La surface agricole utile (SAU) est une surface ramenée au siège de l'exploitation. Elle caractérise la taille de l'entreprise et non la surface agricole du canton.

Les autorisations administratives

	2014	2015	2016
Nombre de dossiers d'autorisations d'exploiter	404	445	417
Nombre de créations de GAEC (Agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun)	20	80	59
Nombre de dossiers de modifications statutaires de GAEC	59	40	48

Les cultures

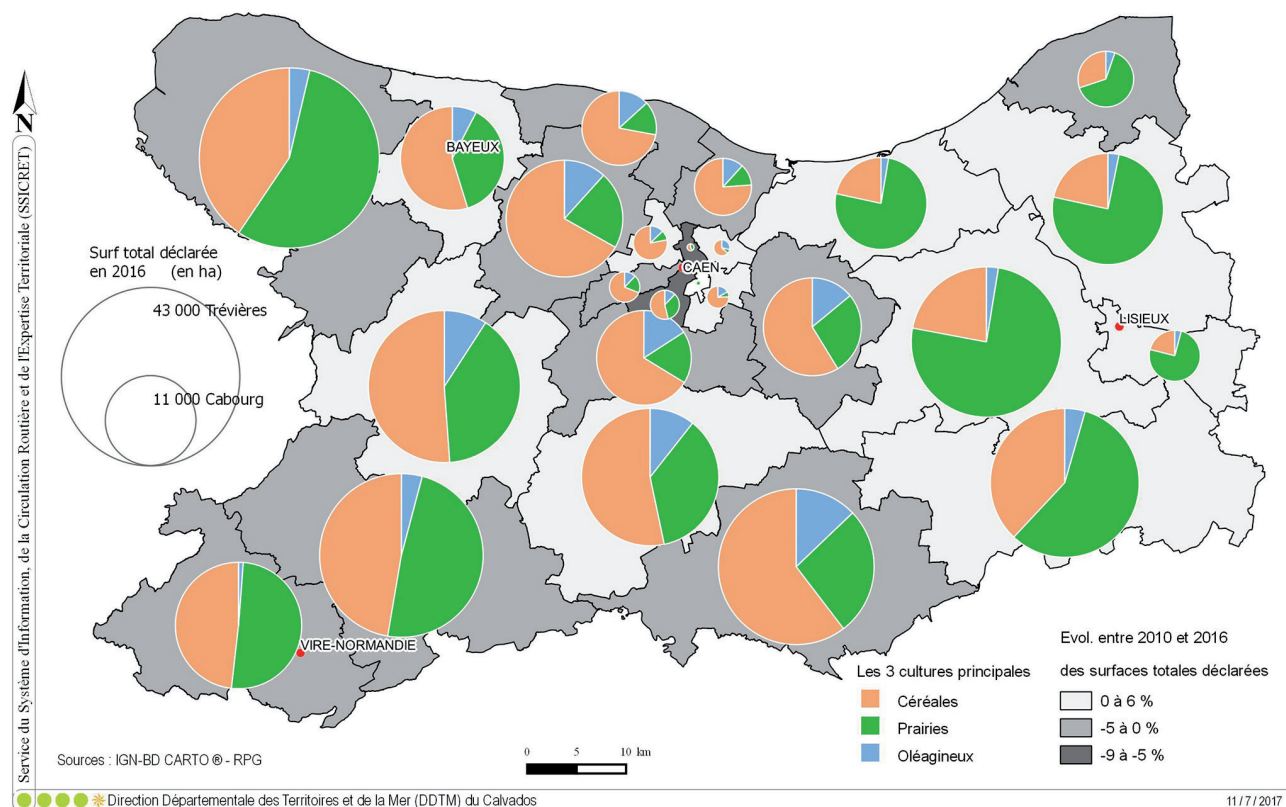
Les surfaces cultivées en 2015 (déclaration PAC²¹)

	Surface (ha)	Nombre de parcelles concernées
Arboriculture et viticulture	2 537	923
Céréales	148 617	29 049
Cultures de fibres	7 537	1 164
Cultures diverses	1 220	4 598
Fourrages	738	314
Jachères	1 668	2 232
Légumes et fruits	9 662	1 770
Légumineuses fourragères	3 734	1 079
Oléagineux	21 958	3 495
Plantes ornementales, à parfum, aromatiques et médicinales	145	36
Prairies ou pâturages permanents	132 533	34 737
Protéagineux	8 213	1 620
Surfaces herbacées temporaires (de 5 ans ou moins)	21 850	7 210
TOTAL	360 412	88 227

Source : RPG 2016



Les trois cultures principales par canton dans le Calvados en 2016



21 - PAC : Politique agricole commune

Les rendements des productions végétales en 2015

	Rendement (100 kg/ha)		Rendement (100 kg/ha)
Blé tendre	86	Colza et navette	41
Orge et escourgeon	81	Féveroles et fèves	44
Maïs (grain et semences)	93	Pois protéagineux	44

Source : Agreste - MAA

L'élevage

Cheptel bovin en 2015

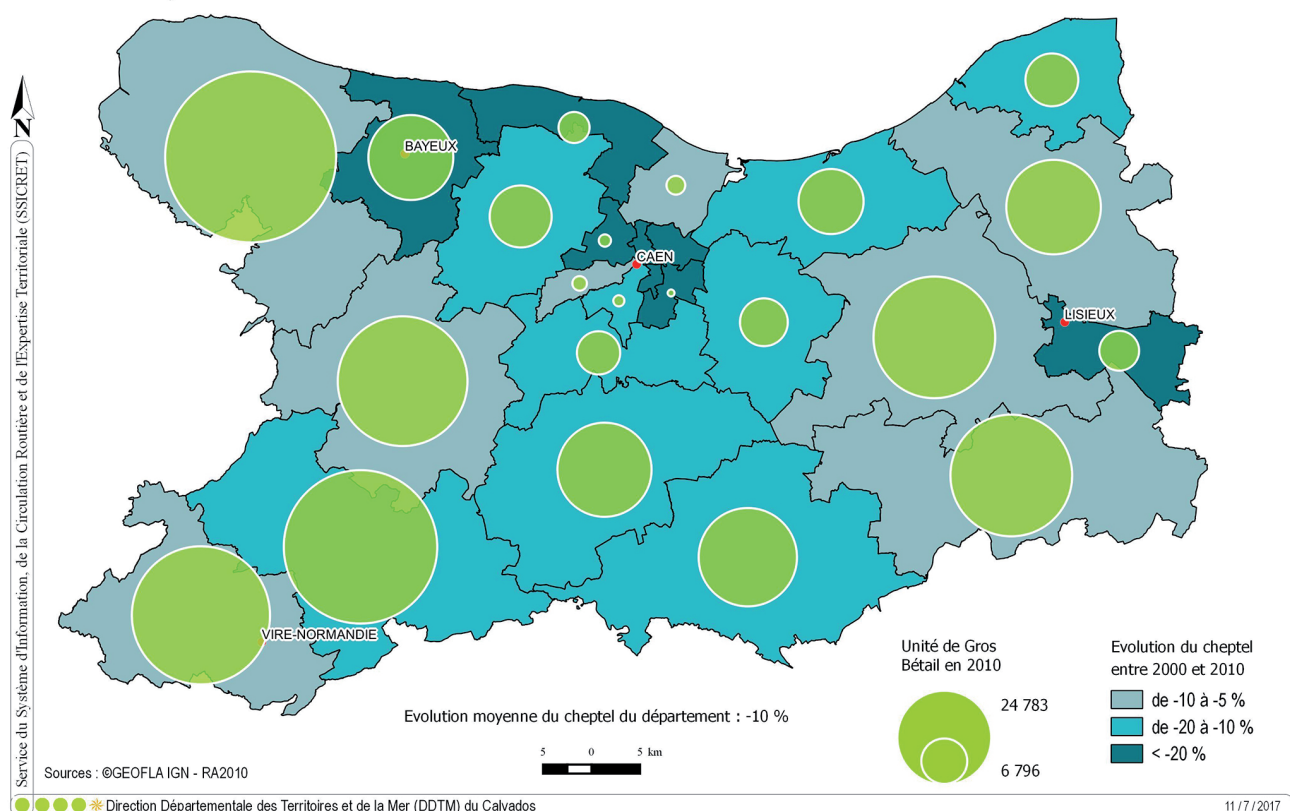
400 694 têtes dont :

- 100 264 vaches laitières
- 54 044 vaches nourrices

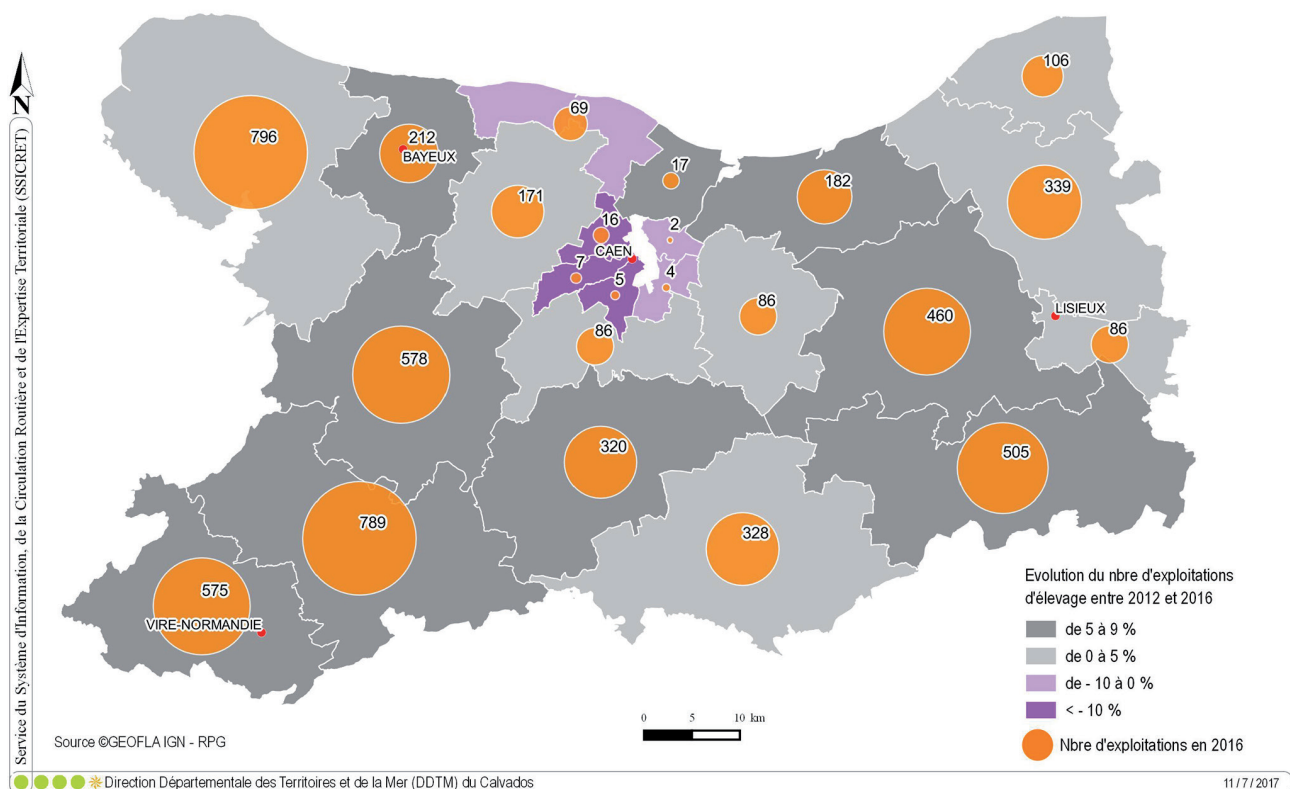
Source : Agreste - MAA



Evolution du cheptel entre 2000 et 2010 - Unité de Gros Bétail par canton en 2010

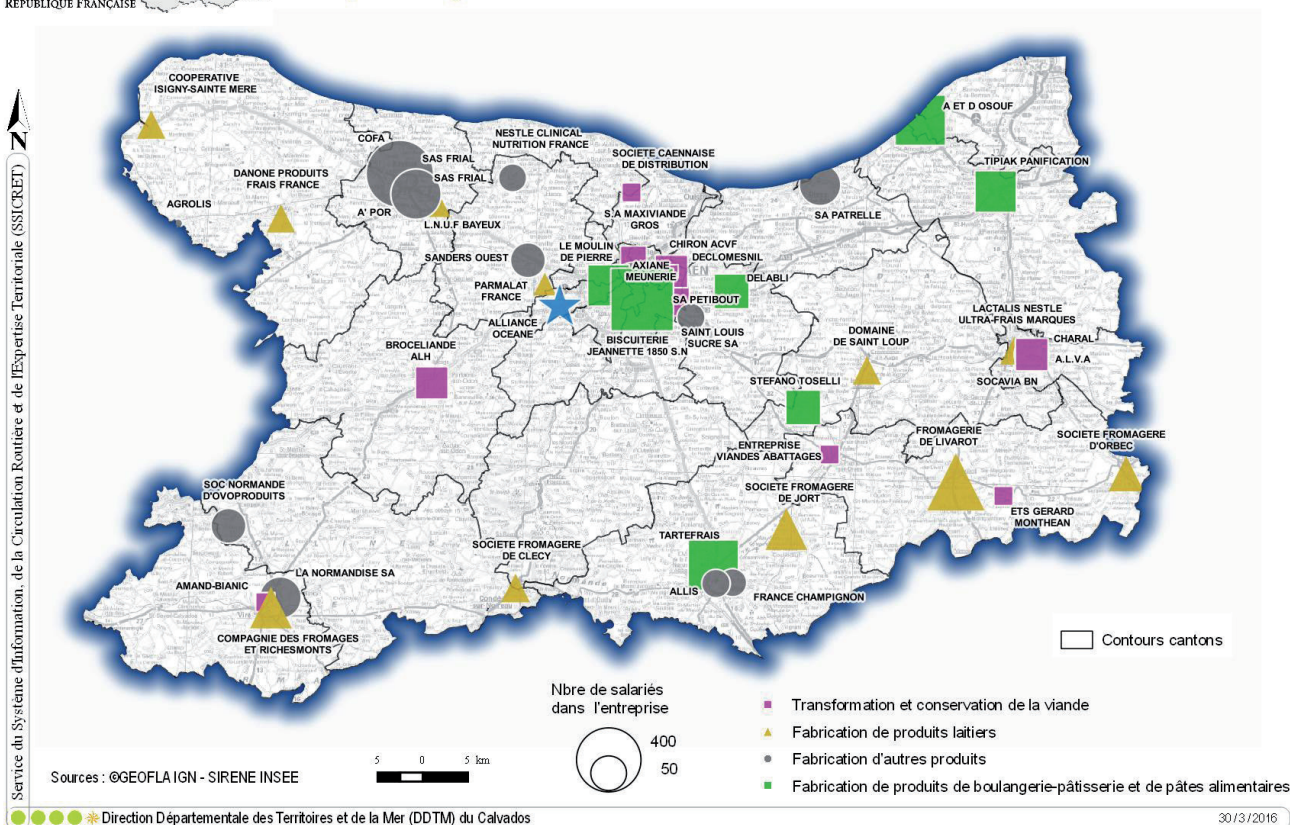


Nombre et évolution des exploitations d'élevage par canton en 2016



L'industrie agroalimentaire

Entreprises agroalimentaires dans le Calvados en 2014



La production de bétail fini en 2015

	Bovins
Poids produit (en tonne équivalent carcasse)	31 141
Têtes	90 230

Source : Agreste - MAA

3 abattoirs : Villers-Bocage, Saint Pierre sur Dives et Beuvillers.

Le lait

Production laitière

Livraisons de lait de vache des producteurs à l'industrie (campagne 2016-2017)	625 millions de litres
--	------------------------

Prix du lait

Prix moyen des livraisons toutes primes comprises (campagne 2016-2017)	Évolution par rapport à la campagne 2015-2016
323 € / 1 000 litres	- 0,8 %

Source : SRISE - DRAAF

L'agriculture biologique

Les exploitations et les surfaces en 2015

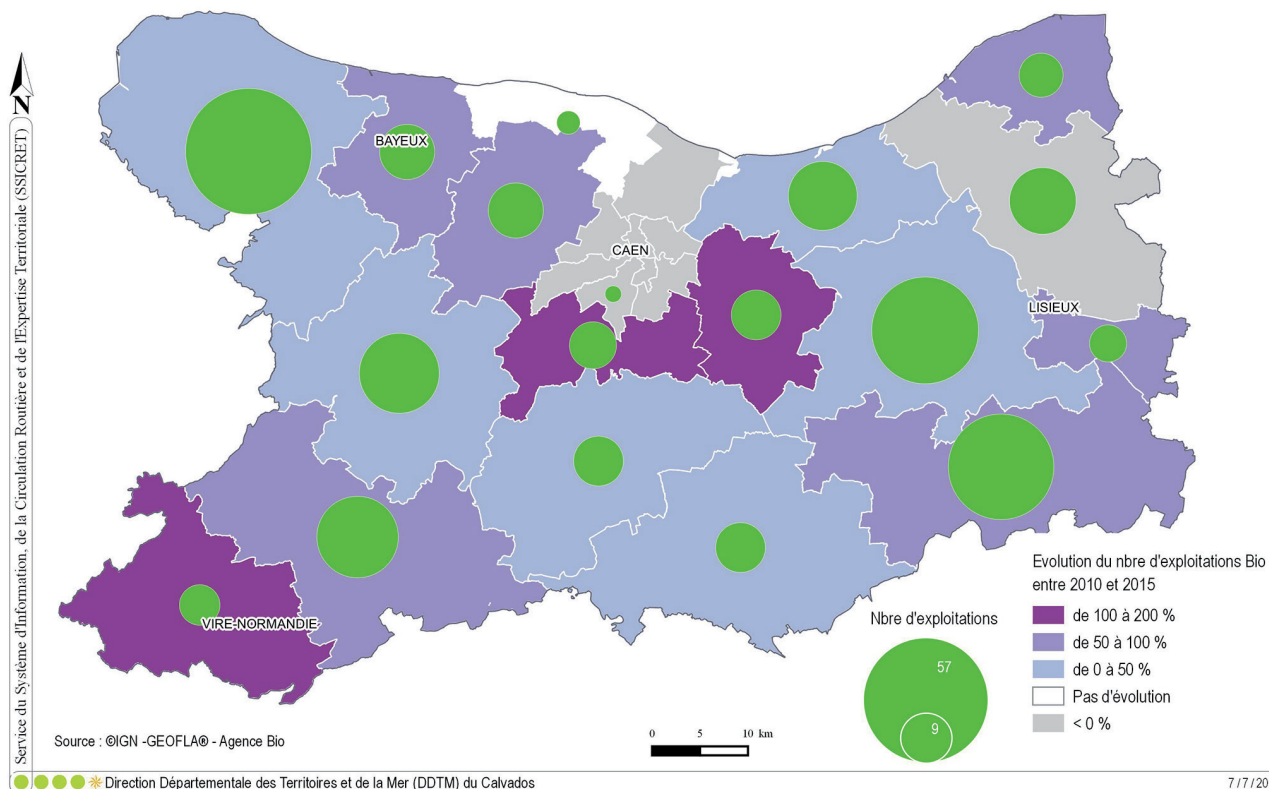
Nombre d'exploitations		Surfaces certifiées bio		Surfaces en conversion	
2015	Évol. / 2014	2015	Évol. / 2014	2015	Évol. / 2014
301	14,5 %	13 713 ha	3,3 %	3 953 ha	104 %

Les productions animales en 2015 (Nombre de têtes)

Vaches allaitantes	Vaches laitières	Brebis viande	Chèvres	Poulets de chair	Poules pondeuses
3 098	3 813	1 251	423	17 830	9 746

Source : Agence Bio

Nombre et évolution des exploitations Bio par canton en 2015



Le 1^{er} pilier de la PAC : aides directes

Chiffres 2015	Nombre de dossiers réceptionnés ou instruits	Montant
Production de légumineuses fourragères	213	340 922,38 €
Production de soja	2	644,49 €
Production de protéagineux	777	1 460 627,39 €
Production de semences de légumineuses fourragères	4	4 698,28 €
Production de chanvre	12	13 382,10 €
Production de semences de graminées	1	869,31 €
Aides découplées	4 943	89 121 637,51 €
dont paiement de base		51 758 377,42 €
dont paiement redistributif		5 161 621,87 €
dont paiement vert		31 560 024,46 €
dont paiement en faveur des JA	308	641 613,76 €
Aides ovines	80	240 097,67 €
Aides caprines	12	18 062,90 €
Prime aux petits ruminants	0	0 €
Aides aux bovins allaitants	1 181	7 546 081,06 €
Aides aux bovins laitiers	1 366	2 635 523,64 €
Aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio	4	1 933,02 €
Total 1^{er} pilier	5 013	101 384 479,75 €

Le 2^{ème} pilier de la PAC : aides développement rural

Chiffres 2015	Nombre de dossiers concernés	Montant engagé
Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAIE)	105 réceptionnés (3 appels à projet)	2 889 026 € pour 49 dossiers (2 appels à projet)
Installation aidée de jeunes agriculteurs	47	862 250 €
Aide à la réinsertion professionnelle (ARP)	3	12 300 €
Assurance récolte 2015	1 082	1 691 874,23 €
Mesures en faveur de l'agriculture biologique	235	donnée indisponible (montants partiellement versés via les avances de trésorerie)
Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEC) 2015	736	donnée indisponible (montants partiellement versés via les avances de trésorerie)

Aides conjoncturelles

	Nombre de dossiers reçus	Nombre de dossiers payés	Montant payé
FAC ²² plan de secours à l'élevage (PSE)	1 063	867	4 314 042 €
CUMA ²³	42	12	57 241 €
Prise en charge intérêts bancaires	63	15	66 600 €

Les contrôles

2015

Contrôles	Nombre de dossiers concernés
1 ^{er} pilier de la PAC	559
2 ^{ème} pilier de la PAC	148
Gestion réglementaire	25

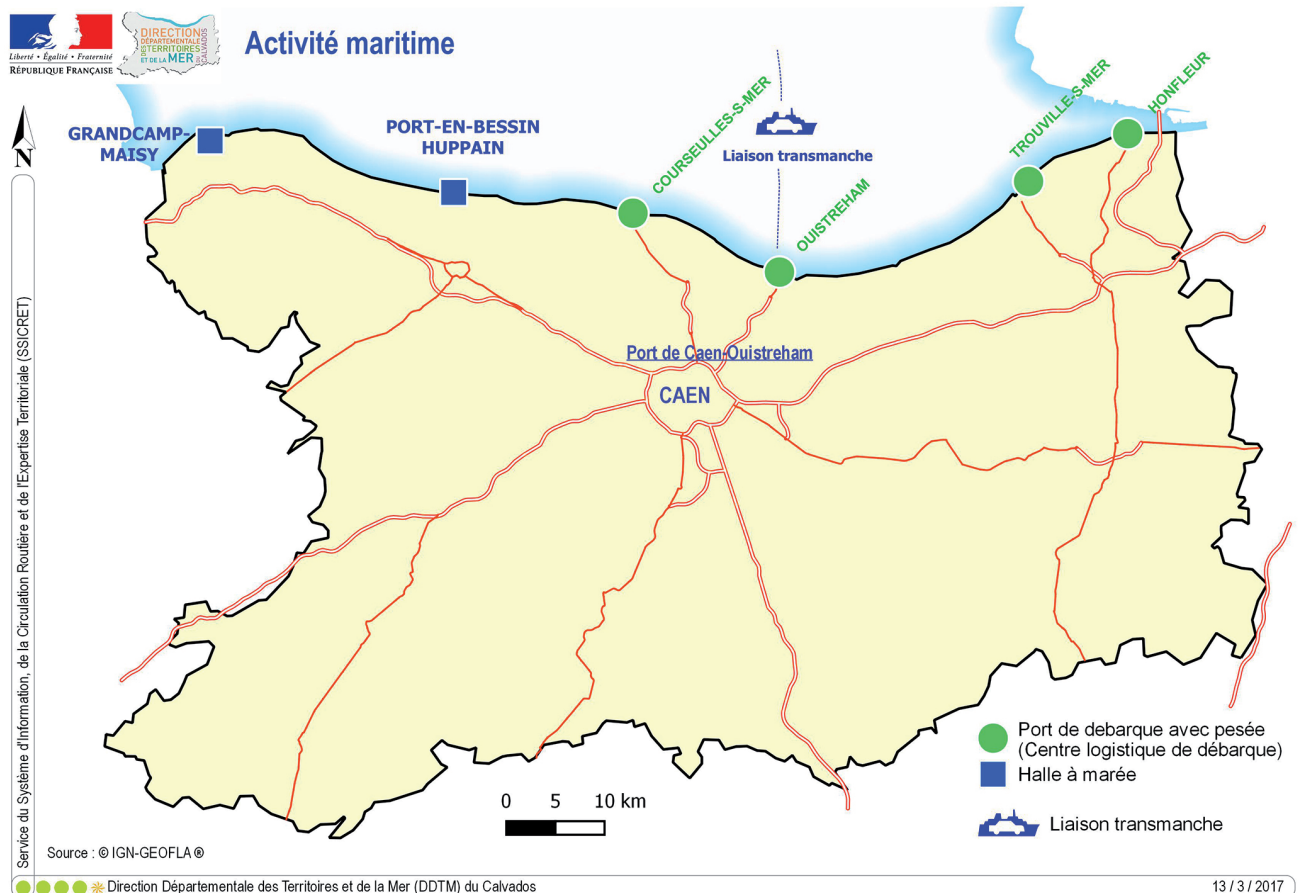
22 - FAC : Fonds d'allègement des charges

23 - CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel agricole

La mer et le littoral

Source : Service Maritime et Littoral - DDTM

Les ports de pêche, de commerce et les transports maritimes



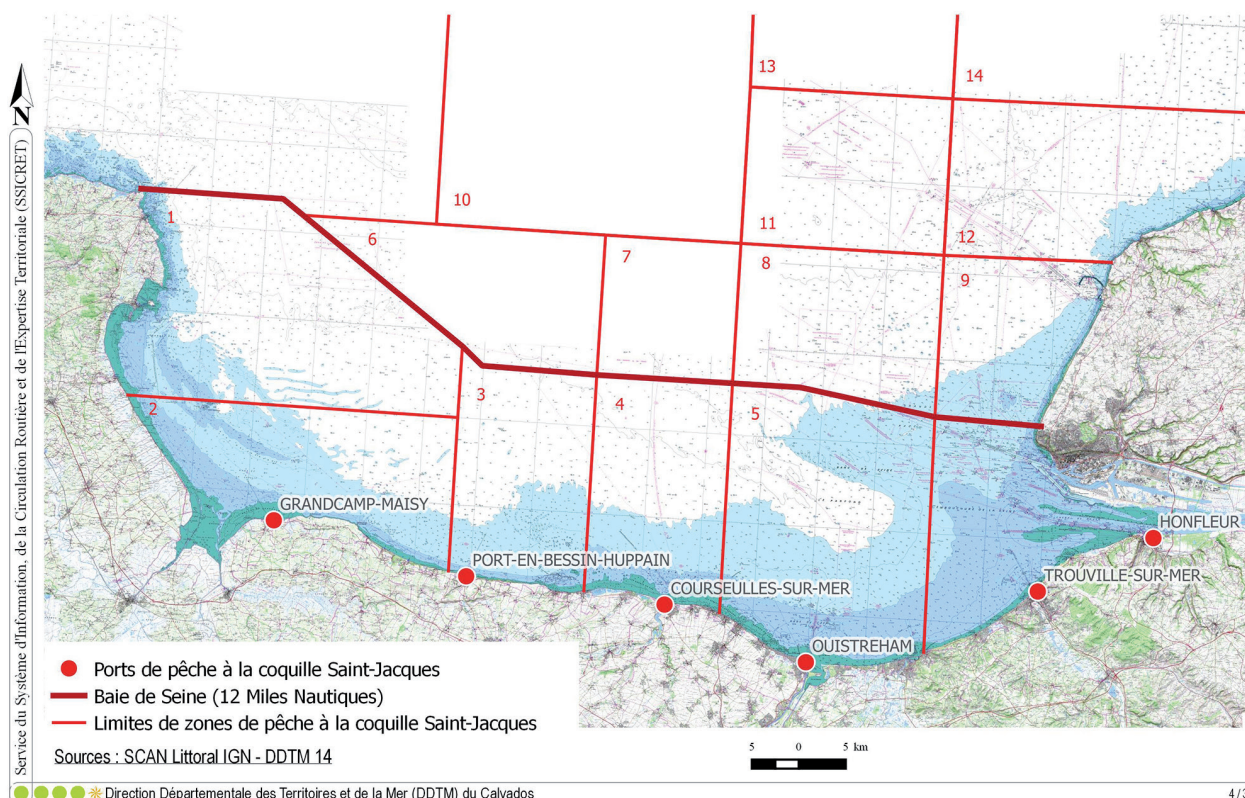
Les ports de pêche

Chiffres 2016

Criées	2
Points de débarquement	6
Marins pêche et conchyliculture en gestion	778
Marins au commerce	301
Criées (Port en Bessin et Grandcamp Maisy)	2
Navires de pêche	177
dont chalutiers	65
Permis de pêche à pied (13 zones de production)	52
Autorisations de pose de filets fixes (pêche de loisir sur l'estran)	73
Tonnage coquilles Saint Jacques (Port-en-Bessin et Grandcamp Maisy)	3 100 T
Tonnage poisson débarqué	20 000 T
Principales espèces : sole, cabillaud, maquereau, encornet, seiche, plie, limande, bar, raie.	

Source : Service Maritime et Littoral - DDTM et DIRM MEMN

Activité de pêche à la coquille Saint-Jacques



Les ports de commerce et les transports maritimes

Chiffres 2016, les pourcentages (entre parenthèses) sont exprimés par rapport à l'année 2015

	Caen- Ouistreham / PNA ²⁴	Honfleur / GPM ²⁵ Rouen
Nombre de passagers	979 891 Passagers (-1,35 %)	
	3 212 320 Tonnes (-2,6 %)	
Marchandises	Caen- Ouistreham : Dixième port de France (marchandises) <u>Fret trans-manche</u> : 2 716 808 T (+6 %) dont Matières dangereuses: 9 985 T (+24 %) <u>Autres marchandises</u> : 579 992 T(+3,6 %), dont : Agro-alimentaire : 454 819 T (+7,75 %) Matériaux de construction : 9 755 T (+87,6 %) Produits de recyclage : 24 647 T (-33,3 %) Autres : 90 771 T (-5,2 %)	Accueille les navires à ses terminaux : bois, vrac industriels et divers. Reçoit également des paquebots.
Escales navires de commerce Port aval + Port amont	1 148 (-3,8 %)	
Camions Trans-manche	105 817 (+6,6 %)	

Source : PNA - CCI

24 - PNA : Ports normands associés

25 - GPM : Grand port maritime

Gestion administrative

Commissions nautiques	2 commissions nautiques locales en 2016, dédiées : • au projet IFA2 • au conflit d'usage entre caseyeurs et conchyliculteurs sur des zones conchyliques
Licences de capitaine-pilote	5 renouvellements
Conciliations entre marins et armateurs	14 conciliations
Décoration de marins	10 dossiers de candidature pour la médaille d'honneur du marin montés, instruits et envoyés à la DIRM. 5 dossiers de candidatures pour le mérite maritime montés, instruits et envoyés à la DIRM.
Dossier de retrait d'épaves	2 épaves retirées
Certificats de capture (dans le cadre de la lutte contre la pêche illégale, non-déclarée et non-réglémentée -INN-)	24 certificats établis pour de l'exportation de produits de la pêche.

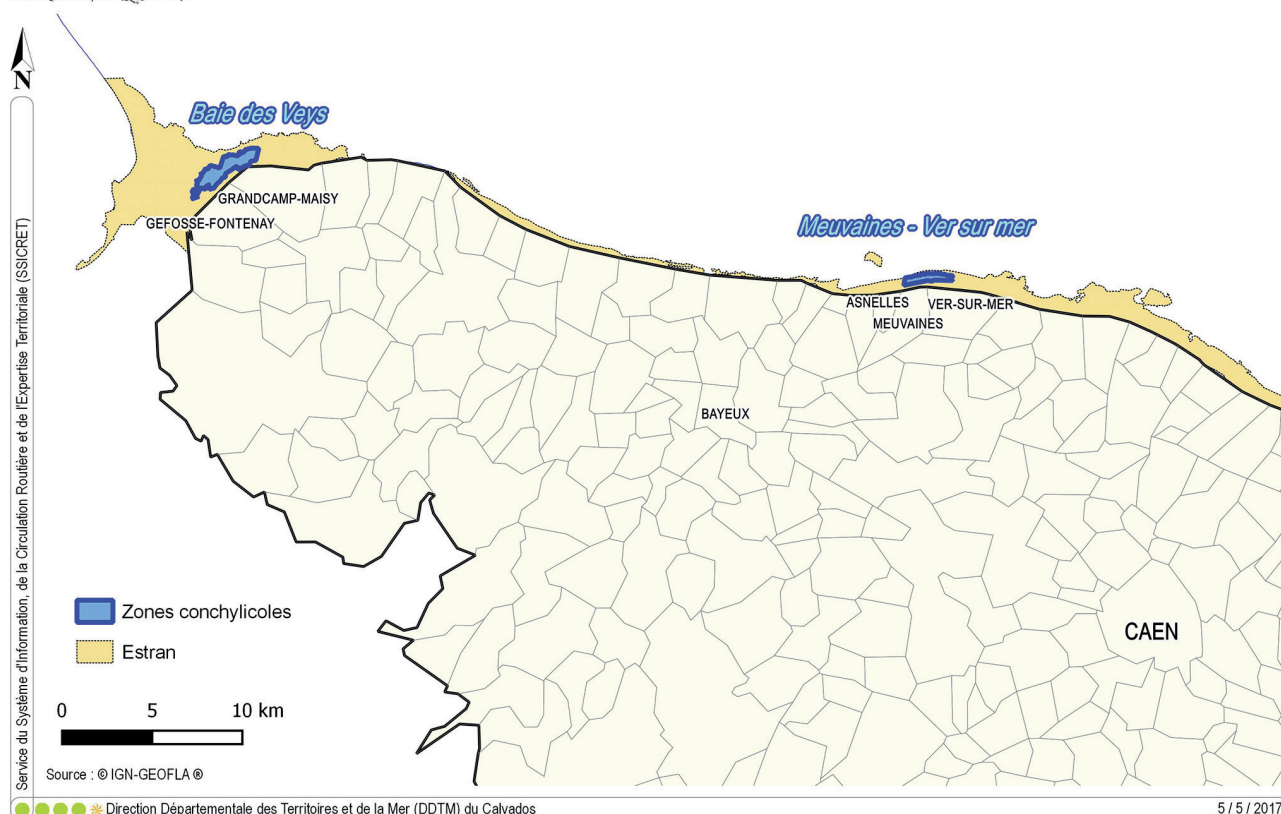
Les escales de bâtiments militaires

Les officiers en fonction à la DDTM assurent la représentation de la Marine Nationale dans le Calvados : accueil de 26 escales de bâtiments militaires (11 français, 15 étrangers) en 2016.

Les cultures marines

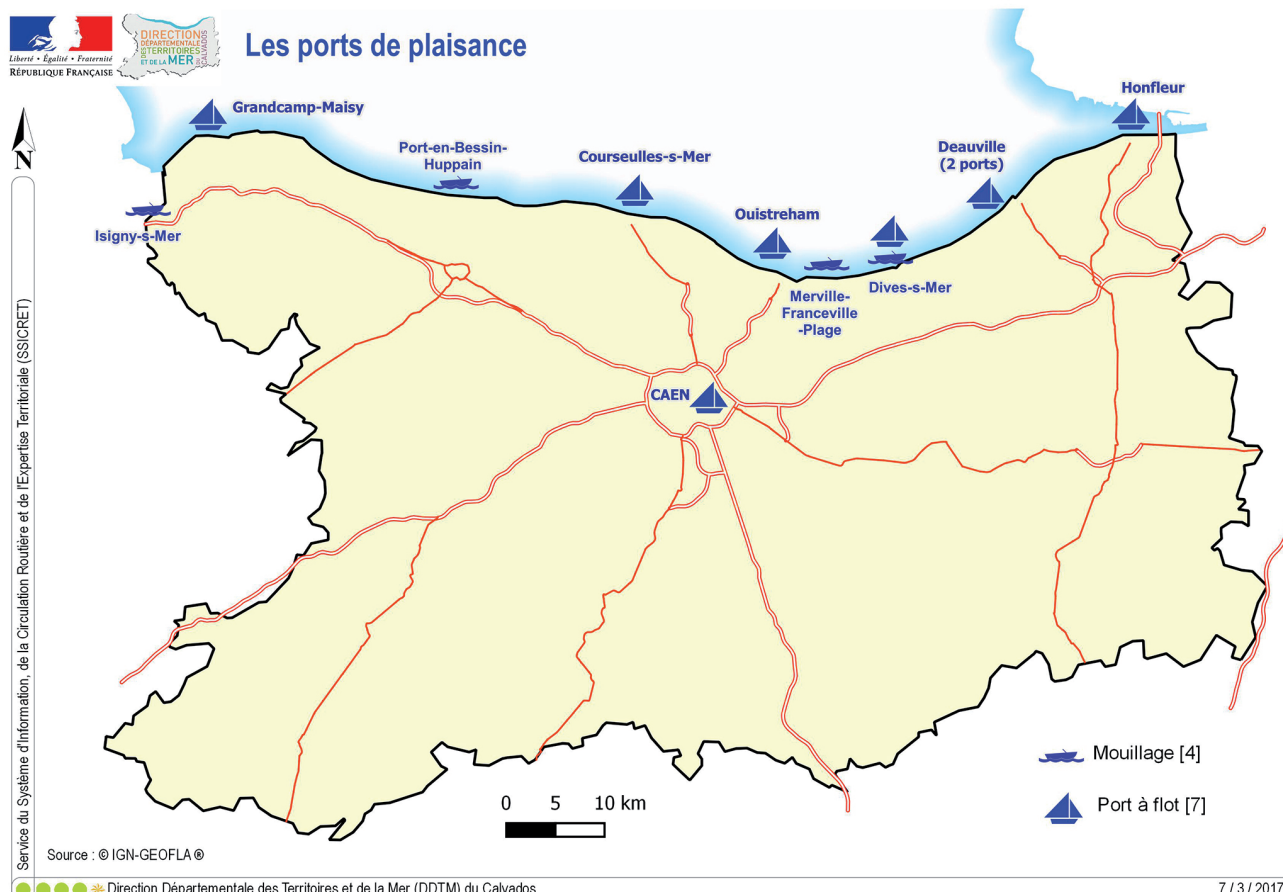


Localisation des deux secteurs d'élevage conchylicole



Nombre d'entreprises de production ostréicole (au 01/01/2016)	72
Nombre d'emplois directs (permanents et saisonniers) (sur 2015-2016)	464
Production ostréicole (période 2015-2016)	6 180 t
Chiffre d'affaires (sur 2015-2016)	23,1 M€
Domaine public maritime pour les cultures marines :	
• surface concédée (y compris lotissement d'accueil)	256 ha
• nombre de parcs conchylicoles	500
• nombre de parcs ostréicoles d'accueil temporaire	70
• parcs expérimentaux (programmes de recherche)	5
• réserve d'eau piscicole	1
• nombre de déclarations de mortalités	71 fiches enregistrées (60 pour la Baie des Veys et 11 pour Meuvaines - Ver sur Mer)

La plaisance



Chiffres 2016

Immatriculations nouveaux navires de plaisance	275
Mutations de propriété	1 923
Exportations de navires de plaisance	87
Permis plaisance délivrés	3 013
Manifestations nautiques	135 dont 8 fêtes de la mer
Arrêtés réglementant la baignade et la navigation (bande des 300 m)	42 communes dotées d'au minimum un poste de secours
Agrément randonnées en véhicules nautiques à moteur	3 agréments
Agrément « Bateau école »	21
Autorisations d'enseigner	54

Les contrôles effectués par la DDTM

	Contrôles	Procès-verbaux
Pêche	• 142 en mer et à la débarque • 33 contrôles de la filière avale • 24 contrôles pêche à pied • 214 contrôles croisés (analyse de différentes déclarations administratives) • 51 avaries VMS traitées	44PV 11 PV 57 PV 126 courriers
Plaisance	78 dans le cadre de 2 opérations sécurité mer et contrôles ponctuels	14
Établissements de formation au permis plaisance	12	1 fermeture 9 régularisations administratives
Surveillance du marché de la plaisance	• 3 établissements contrôlés • 275 bateaux introduits sur le marché communautaire	1 régularisation administrative
Police du rôle	10 494 mouvements au rôle d'équipage	Contrôle systématique
Embarquement stagiaires LPM	114 stagiaires portés sur un rôle d'équipage	5 interdictions d'embarquer
Sécurité des navires / conditions de travail	134	6
Établissements de Cultures marines	168	7 PV
Qualité des eaux marines et IOTA (hors suivi STEU et Canal)	10	conformité
Occupation du Domaine Public Maritime	8	6 PV

Le suivi des procédures de l'ensemble des administrations intervenant en mer et sur la filière avale des produits de la mer

Nombre de PV reçus en 2016	Suites données
203 PV reçus en 2016 dont 89 rédigés par l'ULAM et 15 par ANC et 18 par le Pôle GL	Avis au Parquet : 216 Suites administratives : • 86 procédures de sanctions administratives sur des PV de 2015. • 53 avertissements envoyés en 2016 sur des PV de 2015. • 28 avertissements • 95 procédures de sanctions administratives pour infractions pêche. • 9 retraits temporaires de permis mer et 1 retrait définitif
Suivi des obligations déclaratives 2016 par ANC.	173 contrôles de premier niveau. 47 navires de – de 12 mètres et 87 navires de – de 10 mètres suivis en 2016 Suites administratives : • 15 PV • 108 courriers de rappel • 18 avertissements

La gestion domaniale

Linéaire de digues contre les submersions marines recensées	78 km classés
Nombre d'ouvrages recensés	95 classés
Dossiers relatifs aux occupations du Domaine Public Maritime et fluvial (hors estuaire de l'Orne et cultures marines) : Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT). Concession d'utilisation du domaine en dehors des ports (CUD), concessions de plages, superposition de gestion ou d'affectation, délimitation du DPM, circulation des engins motorisés.	159
AOT en Mer	6
Manifestations sur les plages en 2016	16
Nombre d'actes délivrés au titre de la police des eaux marines	12
Nombre de prélèvements effectués (sédiments, eau, coquillages)	119

L'organisation de la DDTM14

Source : DDTM

L'organisation au 1^{er} janvier 2017

251,1 ETP²⁶

Services	Nombre d'ETP	Services	Nombre d'ETP
Direction (AGC et Juridique)	16,8	SML	38,5
dont un agent mis à disposition auprès de la préfecture		dont 10 sur le site de la capitainerie à Ouistreham	
SG	24,8	SSICRET	34,8
SA	19,6	SUDR	36,8
SEB	17,6	Réseau territorial	36,7
SECAH	24,6	agents répartis sur les sites de Caen, Bayeux, Lisieux et Vire	
TOTAL	250,2		

La DDTM est composée de 263 agents (126 femmes et 137 hommes), représentant 250,2 ETP (équivalent temps plein), et répartis par catégorie :

- 47 agents de catégorie A/A+,
- 143 agents de catégorie B,
- 73 agents de catégorie C.

La DDTM a enregistré 22 départs et 22 arrivées en 2016, soit un taux de rotation de 8,3 %. L'âge moyen des agents est de 49,2 ans et l'âge médian de 50 ans.

Le budget de fonctionnement

BOP 333 - Moyens mutualisés des administrations déconcentrées :

(Crédits en CP)	Exécuté 2016	Notifié 2017
Action 1 : Fonctionnement (RUO : DDTM14)	724 406 €	579 922 €
Action 2 : Immobilier (RUO : PREF14)	1 457 309 €	995 343 €
Sous-action 2.1 : Loyers budgétaires et externes	800 069 €	793 779 €
Sous-action 2.2 : Gestion immobilière	657 240 €	201 564 €

La baisse des crédits notifiés en 2017 par rapport à l'exécution constatée en 2016 correspond aux crédits exceptionnels obtenus afin de procéder aux travaux consécutifs aux dégâts occasionnés en marge des manifestations agricoles d'août 2015.

Sites de la DDTM accueillant une autre administration :

- accueil de la circonscription éducation nationale du Rectorat à la DT des Bocages et à la DT Pays d'Auge.
- accueil de la partie médecine de prévention de la DDSP à la DT Pays d'Auge.

²⁶ - ETP : Équivalent temps plein

La gestion de crise

16 cadres d'astreinte pour assurer la permanence des astreintes de direction 24 h /24 h à la DDTM et 5 agents pour assurer la continuité des missions « contrôles des pêches ».

La gestion domaniale

Le transfert des ports départementaux

- 2 transférés en 2014 et 2015 (Honfleur et Deauville-Trouville)
- 2 transférés en 2016 (Dives et Courseulles-sur-Mer)
- 2 en passe d'être transférés (Grandcamp-Maisy, Isigny-sur-Mer)
- 1 en cours d'instruction (Port-en-Bessin)

La gestion patrimoniale

Biens routiers : 253 parcelles initialement recensées dont 54 à traiter par la DDTM

- 29 remises à France Domaines
- 10 transférées au Conseil départemental
- 13 incorporées au domaine public
- 2 propriétés privées

et environ 100 à traiter par DREAL ou DIRNO

Biens autres origines : 43 parcelles identifiées à ce jour

- 11 remises à France domaines
- 1 transférée au Conseil départemental
- 3 incorporées au domaine public
- 2 traitées par la DIRNO ou DREAL
- 26 en cours d'analyse

Les études

8 études finalisées au cours de l'année 2016

- Construire en zone de submersion marine : Cabourg-Dives sur Mer-Varaville-CdC Estuaire de la Dives
- Tourisme mémoriel sur la plaine nord de Caen
- Création d'un centre interne de ressources « usages du littoral »
- Potentiel de méthanisation dans le pays du Bessin au Virois
- Besoins en petits logements sur la communauté d'agglomération de Caen la Mer
- Diagnostic et propositions pour la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage
- Protection de biotopes sur les cours d'eau de la Vire et de la Drôme
- Diagnostic relatif à la stratégie locale de gestion des risques d'inondation Orne-Dives

4 études en cours au 31 décembre 2016

- Réalisation d'une valise pédagogique 'Gestionnaire de Patrimoine Immobilier' à l'attention des élus et services techniques des collectivités
- Traitement de l'amiante dans le parc social
- Aléas du plan de prévention des risques mouvements de terrain de Trouville sur Mer, Villerville et Cricqueboeuf
- Mise en œuvre du centre interne de ressources « usages du littoral »

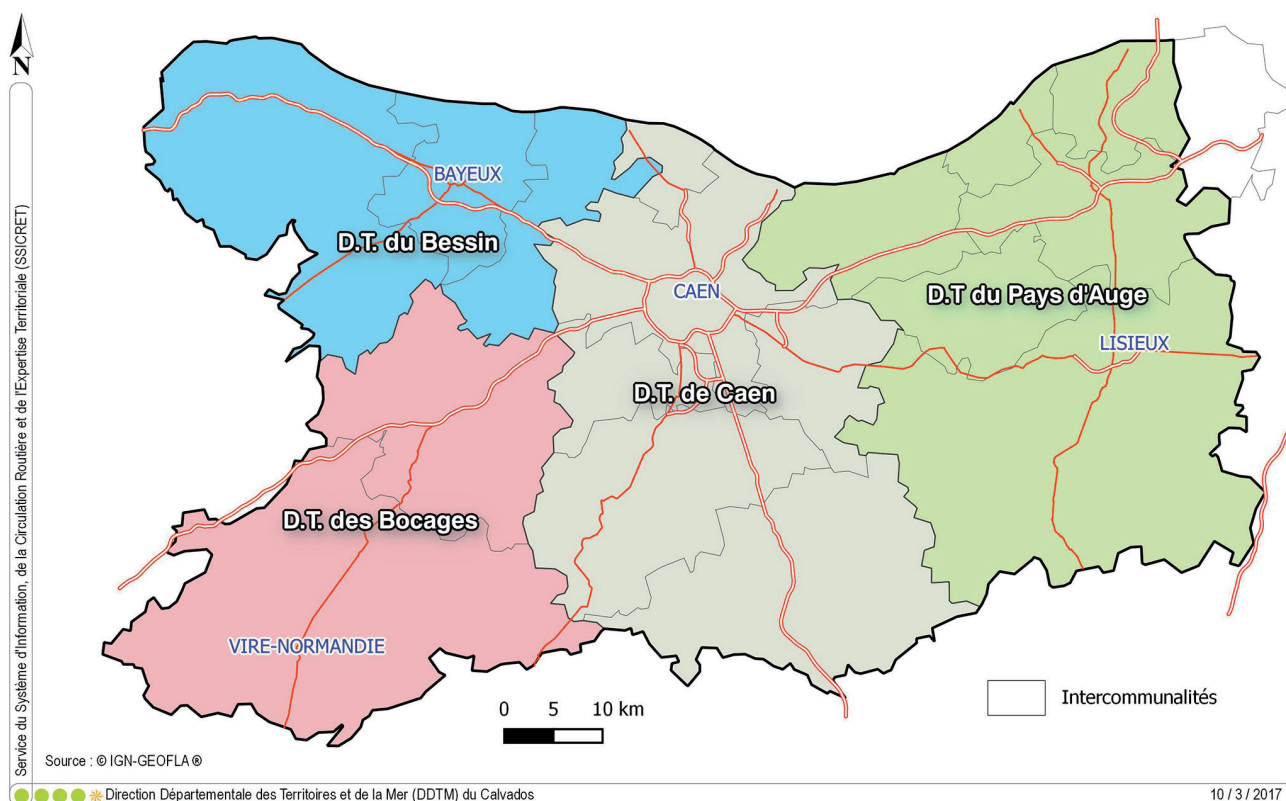
Les actions d'ingénierie du réseau territorial

Suivi des subventions État - Europe

Année	Nombre de dossiers traités	Total subventionnable	Total subvention
2015	178	35,94 M€	3,71 M€
2016	62	38,29 M€	8,76 M€



Le réseau territorial de la D.D.T.M.



L'organigramme de la DDTM14



Direction

Laurent Mary 02.31.43.15.01 Directeur départemental	Guillaume Barron 02.31.43.15.20 Directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral	Yves Simon 02.31.43.15.13 Directeur adjoint	Frédérique Brière 02.31.43.15.91 Assistante	Gwenaëlle Allain 02.31.43.16.91 Assistante
---	--	--	--	---

Direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados

Avril 2017

10 boulevard du général Vanier
CS 75224 - 14052 Caen cedex 4
téléphone : 02.31.43.15.00
télécopie : 02.31.44.59.87
ddtm@calvados.gouv.fr
www.calvados.gouv.fr

Service Maritime et Littoral

Annie Lannuzel 02.31.43.19.50 Chef de service	Vincent Lellonnais 02.31.43.19.40 Adjoint
--	--

Pôle gestion du littoral

Philippe Le Rolland 02.31.43.15.29	Isabelle Marmion 02.31.43.19.67
--	---

Cultures marines et pêche à pied

Laurent Piedvache 02.31.43.15.52	Adolfe Pote 02.31.43.15.19	Sandrine Vinatier 02.31.43.15.56
--	--------------------------------------	--

Gestion du littoral et police des eaux

Nelly Lusven 02.31.43.16.39	Patrice Meudra 02.31.43.16.69	Pascal Le Tollec 02.31.43.15.19	Marie-Odile Parizot 02.31.43.15.59
---------------------------------------	---	---	--

Pôle réglementation - gens de mer

Liza Aggoune 02.31.43.19.41

Gens de mer, armements et plaisance

Frédéric Objois 02.31.43.19.42	Christine Denis 02.31.43.19.45	Brigitte Maurin 02.31.43.19.44	Sandrine Morel 02.31.43.19.46
--	--	--	---

Affaires nautiques et contrôles

Céline Duval 02.31.43.19.47	Hervé Henry 02.31.43.19.48	Marie-Christine Rivoire 02.31.43.15.51	Annie Thomas 02.31.43.15.51
---------------------------------------	--------------------------------------	--	---------------------------------------

Unité littorale des Affaires Maritimes

Christophe Launay 02.31.43.19.51	Vincent Leboeuf 02.31.43.19.53	David Simon-Maillat 02.31.43.19.54	Alain Gervais 02.31.43.19.54	Yann Morit 02.31.43.19.56	Eric Tilly 02.31.43.19.57	Damien Auzenet 02.31.43.19.57
--	--	--	--	-------------------------------------	-------------------------------------	---

Capitainerie du port de Caen-Ouistreham

Gilles Bayle 02.31.36.22.02	Yves Chabot-Morisseau 02.31.36.22.03
---------------------------------------	--

Lieutenants vigie

Marc Bouly 02.31.43.19.57	Frank Martin 02.31.43.19.57	Guillaume Bourienne 02.31.43.19.57	Emmanuel Pesquereau 02.31.43.19.57	François Fotso 02.31.43.19.57	Franck Santarossa 02.31.43.19.57
-------------------------------------	---------------------------------------	--	--	---	--

Mission juridique

Jean-Luc Poincel 02.31.43.19.60 Yolide Legros Loïc Quéré	Léon Schutz 02.31.43.19.62 Corinne Ruyter
--	--

Service Urbanisme, Déplacements, Risques

Anne-Claire Salamand 02.31.43.15.02 Chef de service	Karine Lerouillais 02.31.43.15.11 Adjointe	Françoise Le Galery 02.31.43.15.92
--	---	--

Cadre de vie

Olivia Durande 02.31.43.16.82	Pascal Nguesta-Kembou 02.31.43.17.12	Gilbert Martin 02.31.43.17.76
---	--	---

Aménagement

Renaud Martel 02.31.43.16.88	Patricia Herbez 02.31.43.16.20	Frédérique Lechevallier 02.31.43.16.05	Linda Michel-Valeriot 02.31.43.16.92
--	--	--	--

Prévention des risques

Vincent Lepetit 02.31.43.16.72	Pierrette Monterisi-Poret 02.31.43.17.82	Bertrand Bress 02.31.43.15.65	Benjamin Lepaysant 02.31.43.16.74	Cécile Zebaze 02.31.43.15.42	Bruno Ostoldi 02.31.43.16.62
--	--	---	---	--	--

Urbanisme réglementaire

Serge Desnos 02.31.43.15.12	Morgane Prioul 02.31.43.15.22	Martine Lenormand 02.31.43.17.86	Marie-Annick Helou-Leconte 02.31.43.16.59
---------------------------------------	---	--	---

Pôle application du droit des sols

Anne-Laure De Rosa 02.31.43.16.63	Nathalie Jonville 02.31.43.17.08
---	--

Fiscalité

Nicolas Visage 02.31.43.17.67	Francis Besanger 02.31.43.17.72	Séverine Gigout 02.31.43.17.71	Armelie Guézet 02.31.43.15.55	Christophe Le Gallo 02.31.43.16.36	Magali Pirault 02.31.43.16.36
---	---	--	---	--	---

Instruction et appui aux collectivités

Michèle Machue 02.31.43.17.03	Marie-Noëlle Jégo 02.31.43.16.93	Jacqueline Houquet 02.31.43.17.13	Pierre Nègre 02.31.43.17.43
---	--	---	---------------------------------------

Service Eau et Biodiversité

Stéphane Le Villain 02.31.43.16.61 Chef de service	Frank Vergne 02.31.43.15.80 Adjoint
---	--

Eau

Frank Vergne 02.31.43.15.80	Thierry Antoine 02.31.43.16.18	Miguel Bréillon 02.31.43.16.96	Anny-Lory Houlette 02.31.43.15.94	Jean Leme 02.31.43.16.08	Marc Randon 02.31.43.16.75	Philippe Rouiny 02.31.43.16.57
---------------------------------------	--	--	---	------------------------------------	--------------------------------------	--

Mission contrôle

Paul Colin 02.31.43.16.94

Gestion territoriale

Frank Vergne (pi) 02.31.43.15.80	Pascal Lainé 02.31.43.16.68	Doris Lorvellec 02.31.43.17.38	Charlotte Le Bourgeois 02.31.43.15.21
--	---------------------------------------	--	---

Nature

Christophe Gervis 02.31.43.16.14	Anne-Catherine Regnault 02.31.43.16.45	Frédéric Longavanne 02.31.43.16.25	Martine Pfohl 02.31.43.17.74	Alain Helle 02.31.43.17.74	Vincent Rocca 02.31.43.16.97
--	--	--	--	--------------------------------------	--

Instructeurs ADS

Delphine Creusier 02.31.43.16.24	Véronique Guérin 02.31.43.16.29	Françoise Hervieu 02.31.43.17.26	Laurence Santilain 02.31.43.17.73	Christine Savaria 02.31.43.16.40	Françoise Techer 02.31.43.17.36
--	---	--	---	--	---

Assistance à la gestion de crise

Catherine Roulant 02.31.43.16.19 Eric Piévosto Brigitte Nativelle	02.31.43.15.86 02.31.43.16.09
---	----------------------------------

Service Agricole

Patrice François 02.31.43.15.28 Chef de service	Agnès Hursault 02.31.43.15.27 Adjointe
--	---

Laurence Véfou

Nathalie Charles 02.31.43.15.25	Sylvie Le Villain 02.31.43.15.87
---	--

Pôle aides directes

Aides animales et DPU 02.31.43.15.87	Sylvie Le Villain 02.31.43.15.87	Françoise Bernard 02.31.43.15.88	Sandrine Fouques 02.31.43.15.85	Jean-Charles Grente 02.31.43.15.67	Françoise Séguillon 02.31.43.15.68
--	--	--	---	--	--

Surfaces

Marie-France Masson 02.31.43.15.77	Martine Debonnaire 02.31.43.15.73	Chantal Petit 02.31.43.15.90
--	---	--

Pôle contrôle, contentieux et élevage

Karine Levoir 02.31.43.15.17
--

Pôle développement rural

Agnès Hursault 02.31.43.15.27	Thierry Brasselet 02.31.43.15.07	Nelly Desvages 02.31.43.15.41	Stéphanie Filmont 02.31.43.15.08	Nathalie Gastebled 02.31.43.15.47	Sandrine Legras 02.31.43.15.95	Eveline Lerosier 02.31.43.15.37	Karine Opportune 02.31.43.16.07	Emmanuel Quenelle 02.31.43.15.72	Isabelle Valette 02.31.43.17.66
---	--	---	--	---	--	---	---	--	---

Politique de l'habitat

Hervé Bourhis 02.31.43.16.43	Laurent Fleury 02.31.43.15.05
--	---

Logement social

Chloé Ghnassia 02.31.43.15.43	Aldéric Coupeau 02.31.43.15.53	Sylviane Lefèvre-Charrault 02.31.43.15.83	Delphine Leroy 02.31.43.15.93	Sylvie Georges 02.31.43.17.31
---	--	---	---	---

Amélioration de l'habitat privé

Hélène Chauveau 02.31.43.16.03	Isabelle Louvel 02.31.43.16.23	Florian Villain 02.31.43.16.33	Edwige Leconte 02.31.43.16.13	Fabienne Prevost 02.31.43.17.50
--	--	--	---	---

Rénovation urbaine

Denis Labigne 02.31.43.15.57	Emmanuelle Huot 02.31.43.15.15
--	--

Service Construction, Aménagement et Habitat

Héloïse Defobis

Hervé Bourhis 02.31.43.16.43 Adjoint	Catherine Mozaive 02.31.43.16.84
---	--

Mission appui administratif et contrôles

Isabelle Marie-Huet 02.31.43.16.53
--

Qualité de la construction et gestion du patrimoine immobilier

Isabelle Marie-Huet 02.31.43.16.53	Vincent Renault 02.31.43.17.94	Virginie Maillard 02.31.43.16.85	David Colibert 02.31.43.16.64
--	--	--	---

Aménagement et quartiers durables

Michel Sauré 02.31.43.17.71	Martin Denis 02.31.43.17.70
---------------------------------------	---------------------------------------

Accessibilité sécurité

Dominique Gladel 02.31.43.16.80	Nadège Decastecker 02.31.43.17.99	Marc Gauthier 02.31.43.16.79	Philippe Hirlé 02.31.43.17.80
---	---	--	---

Pôle habitat villes

Hervé Bourhis 02.31.43.16.43
--

Politique de l'habitat

Hervé Bourhis 02.31.43.16.43	Laurent Fleury 02.31.43.15.05
--	---

Logement social

Chloé Ghnassia 02.31.43.15.43	Aldéric Coupeau 02.31.43.15.53	Sylviane Lefèvre-Charrault 02.31.43.15.83	Delphine Leroy 02.31.43.15.93	Sylvie Georges 02.31.43.17.31
---	--	---	---	---

Amélioration de l'habitat privé

Hélène Chauveau 02.31.43.16.03	Isabelle Louvel 02.31.43.16.23	Florian Villain 02.31.43.16.33	Edwige Leconte 02.31.43.16.13	Fabienne Prevost 02.31.43.17.50
--	--	--	---	---

Rénovation urbaine

Denis Labigne 02.31.43.15.57	Emmanuelle Huot 02.31.43.15.15
--	--

FONCTIONS MUTUALISÉES DDTM-DIRM

Service Maritime et Littoral - Pôle santé

Jean-Marie Remazeilles 02.31.43.19.58 Médic	Murielle Gouault 02.31.43.19.36 Assistante sociale
Pascal Normand 02.31.43.19.59 Infirmier	Karine Gars 02.31.43.19.37 Secrétaire de l'assistante sociale

Délégation Territoriale Pays d'Auge

Jean-Luc Boy (pi) 02.31.48.26.42 Responsable de la délégation	François Briard 02.31.48.26.49	Benoît Tremble 02.31.48.26.47	Jean-David Chan-Stewart 02.31.48.26.40
--	--	---	--

Correspondants territoriaux

Philippe Jean 02.31.48.11.13	Kevin Lamare 02.31.48.26.46	Antoine Landemaine 02.31.48.11.10	Sophie Gignoux 02.31.48.26.44	Patrick Boulet 02.31.48.26.43	Jean-Luc Roulter 02.31.48.26.43
--	---------------------------------------	---	---	---	---

Secrétariat Général

Dominique Pierroux 02.31.43.17.39 Secrétaire générale	Magali Toutain 02.31.43.17.04 Secrétaire générale adjointe
--	---

Pôle administration générale

Sophie Hervieu 02.31.43.16.50	Olivier Villand 02.31.43.16.60
---	--

Unité achats finances

Patrick Vroman 02.31.43.17.18	Vanessa Lenoir 02.31.43.17.01	Emilie Clément 02.31.43.16.81
---	---	---

Unité logistique immobilier - Accueil

Maryse Costil 02.31.43.16.70	Benoît Bernard 02.31.43.16.47	Hubert Cabourg 02.31.43.19.39	Marylène Cabourg 02.31.43.27.97	Martine Groisy 02.31.43.27.69	Chantal Dutot 02.31.43.17.29	Joël Lainé 02.50.01.82.65	Jocelyne Lerouxel 02.31.43.16.48	Jean Loslier 02.31.43.16.76	Martine Marie 02.31.43.16.46	Christophe Pégourié 02.31.43.19.39	Patrick Queruel 02.31.43.19.39
--	---	---	---	---	--	-------------------------------------	--	---------------------------------------	--	--	--

Unité ressources humaines

Magali Toutain 02.31.43.17.04	Céline Dujardin 02.31.43.16.44	Céline Fretay 02.31.43.16.77	Martine Lerévère 02.31.43.16.37	Fabienne Panthou 02.31.43.16.02	Sandrine Payot 02.31.43.16.87	Patricia Rutkowski 02.31.43.16.87
---	--	--	---	---	---	---

FONCTIONS PARTAGÉES DREAL-DDTM

Bureau régional de la prévention médicale

Catherine Abiven 02.50.01.82.19 Médecin de prévention
--

Bureau régional du service social

Sophie Debieu 02.50.01.82.31 Assistante de service social
--

Bureau des technologies de l'information

Sylvio Cassetto 02.50.01.82.53 Chef adjoint
--

Les publications complémentaires sur

www.calvados.gouv.fr - rubrique Publications/Documentation-Ressources :

- L'ABC14@ddtm
- Etudes

Directeur de publication

Laurent Mary, directeur départemental de la DDTM du Calvados

Réalisation

DDTM14 / SSICRET / Unité EET

ddtm-ssicret-et@calvados.gouv.fr

Août 2017



Direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados

10 boulevard du général Vanier CS 75224 - 14052 Caen cedex 4

Tél. 02.31.43.15.00 ; Fax. 02.31.44.59.87

ddtm@calvados.gouv.fr

www.calvados.gouv.fr